

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Hôtel de ville Mirabel*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 3. OCT. 2017

OBJET :

Statuts de la Communauté
d'Agglomération Hérault
Méditerranée :
approbation des mises à jour

N° 002302

Question N°1 à l'O.J.

Réf. : Institutions et vie politique
Rubrique dématérialisation : 5.7.8.
Modification des statuts

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie ET * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROIS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLIER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

REÇU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201709144mc10023020-DE

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la loi n°2014-58 du 27 février 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale des Métropoles (MATAM) le bloc de compétence relatif à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI) sera transféré de plein droit à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le Rapporteur expose que parmi les douze compétences figurant à l'article L 211-7 du Code de l'environnement, les quatre compétences suivantes ont été identifiées comme relevant de la compétence GEMAPI :

- 1°. L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydraulique,
- 2°. L'entretien et l'aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac, ou à ce plan d'eau,
- 5°. La défense contre les inondations et contre la mer,
- 8°. La protection et la restauration des sites des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Il indique que la Communauté d'agglomération exerce, actuellement, dans le cadre de ses compétences supplémentaires les compétences suivantes :

- l'entretien des cours d'eau afin de maintenir le bon écoulement des eaux et dont la liste figure en annexe I
- les études et les travaux liés à la recomposition spatiale du littoral et à la gestion du trait de cote
- gestion, protection et valorisation des espaces naturels : terrains du conservatoire du littoral, site Natua 2000 et autres espaces naturels à préciser dans un schéma directeur.
- la coordination, animation et études pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versant du territoire :
 - la coordination, animation et études pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du fleuve Hérault en cohérence avec le SAGE et plus précisément : animation et la coordination des actions menées par les différents maîtres d'ouvrage sur le bassin dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE ; maîtrise d'ouvrage des études d'intérêt global sur le bassin versant du fleuve Hérault ; sensibilisation, information, et communication dans le domaine de l'eau à l'échelle du bassin versant ; suivi et mise en œuvre du SAGE.
 - la mise en œuvre du contrat rivière Orb et notamment la coordination, l'animation, l'information, la facilitation dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides dans le bassin versant Orb et Libron.
 - la définition, animation, et coordination d'une stratégie globale d'aménagement du bassin versant de la lagune de Thau et de l'Etang d'Ingril destinée à la prévention des inondations et à la défense contre la mer, la gestion des ressources en eau, des milieux aquatiques et des zones humides ».

Monsieur le Président expose que les compétences « *entretien des cours d'eau afin de maintenir le bon écoulement des eaux et dont la liste figure en annexe I* » ; « *les études et les travaux liés à la gestion du trait de côte* » relèveront à compter du 1^{er} janvier 2018 de la GEMAPI et seront obligatoirement intégrées au bloc de compétence obligatoire de la CAHM.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à autoriser monsieur le Président de mettre à jour les statuts de la CAHM et de préciser les compétences qui resteront dans le bloc des compétences supplémentaires de celles qui seront intégrées au bloc de compétences obligatoires au titre de la GEMAPI.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE METTRE** a jour les statuts de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée afin de prendre en compte la nouvelle compétence obligatoire GEMAPI au 1er janvier 2018 ;
- **DE SAISIR**, conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes-membres afin qu'elles se déterminent sur ce projet dans les conditions de majorité requises ;
- **DE SOLLICITER** auprès de monsieur le Préfet de l'Hérault la modification des statuts de la CAHM pour enlever dans le cadre des compétences supplémentaires « *l'entretien des cours d'eau afin de maintenir le bon écoulement des eaux dont la liste figure en annexe I ; les études à la gestion du trait de côte* », ceci à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :
Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :
- 3 OCT. 2017

OBJET :

Hameaux agricoles de la
Communauté d'Agglomération
Hérault Méditerranée :
redéfinition des conditions
de l'intérêt communautaire

N° 002303

Question N°2 à l'O.J.

Réf. : Institutions et vie politique
Rubrique dématérialisation : 5.7.8.
Modification des statuts

Monsieur le Président rappelle :

- que par délibération en date du 19 septembre 2016, le Conseil Communautaire a engagé une procédure de modification de ses statuts afin d'être en conformité avec les évolutions législatives et réglementaires applicables au 1^{er} janvier 2017 ;
- qu'un nouvel Arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2016 est venu arrêter les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre de ses compétences supplémentaires, la Communauté d'agglomération exerce la compétence « agriculture, aide au maintien et au développement de l'agriculture sur le territoire, valorisation et promotion du territoire de la CAHM à travers ses produits du terroir, action en faveur d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, schéma directeur des aires de lavage et de remplissage des engins agricoles, réflexion générale sur la construction en zone agricole, création de hameaux agricoles déclarés d'intérêt communautaire ».

Ainsi, il est proposé de définir l'intérêt communautaire et, plus précisément, les principes généraux conditionnant l'éligibilité des projets de Hameaux agricoles au titre de l'intérêt communautaire.

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARRUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Remy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

REÇU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201709144mc1D8023030-DE

Les principes proposés sont les suivants :

- Réflexion communale en amont sur le devenir de l'agriculture (aménagement, économie, paysages, patrimoine) en cohérence avec celle de la Communauté d'Agglomération et en partenariat avec les professionnels agricoles,
- Intégration dans le PLU du projet : PADD, zonage spécifique, réglementation adaptée,
- Dans le cas de création : projet présentant au moins 5 lots pour l'installation à minima de 5 agriculteur,
- Dans le cadre de réhabilitation d'un bâtiment existant : projet présentant au moins 3 lots pour l'installation à minima de 3 agriculteurs,
- Analyse des besoins des agriculteurs,
- Réflexion sur le cahier des charges permettant d'assurer l'usage agricole des constructions autorisées sur le long terme et sur l'intégration urbaine de ce quartier (liens ville-hameau, liens exploitations agricoles-hameau, équipements publics, qualité architecturale ...),
- Réflexion sur la pertinence d'intégrer des projets collectifs : aire de lavage collective, projet collectif de panneaux photovoltaïques, point de vente collectif ...
- Veiller à l'équilibre économique du projet d'aménagement du hameau (coût du foncier, raccordement VRD, équipements annexes).

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur la redéfinition des principes généraux conditionnant l'éligibilité des projets de Hameaux agricoles au titre de l'intérêt communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DEFINIR** les principes généraux conditionnant l'éligibilité des projets de hameaux agricoles au titre de l'intérêt communautaire tels que mentionnés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :
Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :
- 3-OCT. 2017

OBJET :

Budget principal de la CAHM
Exercice 2017 :
Décision Modificative N°2

N° 002304

Question N°3 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
dématérialisation : 7.1.1. Budgets et
comptes

Monsieur Vice-Président expose que du fait de la nécessité d'ajuster certaines prévisions de dépenses et de recettes, il est proposé de procéder aux virements et ouvertures de crédits tels qu'indiqués ci-dessous sur le Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée :

REÇU EN PREFECTURE
Le 03 octobre 2017
VIA DOTELEC - FAST Actes

DM N°2 BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
Chapitre 011	Charges à caractère général Divers ajustements	+ 149 582,53 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante dont :	- 686 904,53 €
	- 180 904,53 € de subvention au centre aquatique	
	+ 4 000,00 € subvention Les Amis du Poulain - 510 000,00 € tourisme	
Chapitre 014	Atténuations de produits dont : + 889 322,00 € pour Attribution de Compensation Tourisme	+ 889 322,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	- 200 000,00 €
TOTAL.....		+ 152 000,00 €

DM N°2 BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
Chapitre 73	Impôts et taxes	+ 157 000,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations - 5 000,00 € subvention schéma des énergies renouvelables	- 5 000,00 €
TOTAL.....		+ 152 000,00 €

DM N°2 BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre/Opération	Libellé	Montant
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées - 100 000,00 € pour l'aide à l'investissement immobilier pour les entreprises (loi Notre)	- 100 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles Dont : + 60 000,00 € pour acquisition 3 rue de la foire à Pezenas + 400 000,00 € pour acquisition véhicules	+ 460 000,00 €
Opération 701	Aggl'Haut débit	- 260 000,00 €
TOTAL.....		+ 100 000,00 €

DM n°2 BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitre / Opération	Libellé	Montant
Chapitre 16	Emprunt	+ 300 000,00 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	- 200 000,00 €
TOTAL.....		+ 100 000,00 €

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ces ouvertures et virements de crédits et à approuver la Décision Modificative N°2 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sur l'exercice 2017.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** par Décision Modificative N°2 ces modifications telles que présentées ci-dessus sur l'exercice 2017 concernant le Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'INSCRIRE** au Budget principal de la CAHM les crédits nécessaires.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Hôtel de ville Mirabel)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 3 OCT. 2017

OBJET :

Budget annexe du PAEHM
« Plein Sud » à Tourbes
Exercice 2017 :
Décision Modificative N°1

N° 002305

Question N°4 à l'O.J.

Ref. : Finances, Observatoire fiscal
dématérialisation : 7.1.1. Budgets et
comptes

- Vu l'Arrêté n° 2016-943 du Préfet du Département de l'Hérault, en date du 14 septembre 2016, modifiant le périmètre de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en l'étendant à la commune de Tourbes ;
- Vu les délibérations concordantes de la Communauté de Communes du Pays de Thongue du 28 novembre 2016 et de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée du 12 décembre 2016 approuvant les termes de la convention financière pour la zone d'activités de la commune de Tourbes ;

Monsieur le Vice-Président rappelle que le transfert de propriété a été conclu moyennant une indemnité de 1 069 497,17 Euros, ladite indemnité étant fondée sur le solde du bilan financier de l'opération à la date du transfert de la compétence, soit 1 068 924,00 Euros, revalorisée à la date de la signature de l'acte de transfert.

Cette écriture a été prévue, au Budget Primitif du Budget annexe du PAEHM « Plein Sud » sur le chapitre 67, et comme il s'agit d'un transfert de propriété, monsieur le Comptable Public a indiqué qu'il était préférable de passer l'écriture au chapitre 011, en acquisition de terrain.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver, par Décision Modificative N°1 les virements de crédits ci-dessous :

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole PAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILBOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Heary SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

REÇU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

DM N°1 BUDGET ANNEXE PAEHM « PLEIN SUD » – SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
Chapitre 011	Charges à caractère général	+ 1 069 497,17 €
Chapitre 67	Charge exceptionnelles	- 1 069 497,17 €
TOTAL.....		+ 0,00 €

DM N°1 BUDGET ANNEXE PAEHM « PLEIN SUD » – SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
TOTAL.....		+ 0,00 €

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ces virements de crédits et à approuver la Décision Modificative N°1 du Budget annexe « Plein Sud » sur l'exercice 2017.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** par Décision Modificative N°1 ces modifications telles que présentées ci-dessus sur l'exercice 2017 concernant le Budget annexe du PAEHM « Plein Sud » à Tourbes de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **D'INSCRIRE** au Budget annexe PAEHM « Plein Sud » de la CAHM les crédits nécessaires.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de Ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :
Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :
- 3 OCT. 2017

OBJET :

Budget annexe des « Ordures
Ménagères » - Exercice 2017 :
Décision Modificative N°1

N° 002306

Question N°5 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : T.I.I. Budgets
et comptes

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Céraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * SAINT THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * TOURBES : M. Jean-Louis FRANCON * VIAS : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * BESSAN : Mme Yvette BOUTEILLER * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * TOURBES : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * PEZENAS : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * VIAS : M. Jordan DERTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

REÇU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'il a été prévu, au Budget Primitif 2017 du Budget annexe des « Ordures Ménagères », 18 948 410,05 Euros de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, et qu'il a été notifié à la CAHM, par l'état 1259 Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères 2017, 19 160 569 Euros pour l'année 2017.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver les ajustements sur le Budget annexe des « Ordures Ménagères », les prévisions budgétaires, en recettes et en dépenses, par le biais d'une Décision Modificative, de la façon suivante :

DM N°1 BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES » – SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
Chapitre 014	Atténuations de produits	+ 19 100,20 €
Chapitre 65	Autres charges gestion courante	+ 193 058,75 €
TOTAL.....		+ 212 158,95 €

DM N°1 BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES » – SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
Chapitre 73	Impôts et taxes	+ 212 158,95 €
TOTAL.....		+ 212 158,95 €

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ces ajustements et à approuver la Décision Modificative N°1 du Budget annexe « Ordures ménagères » sur l'exercice 2017.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** par Décision Modificative N°1 ces modifications telles que présentées ci-dessus sur l'exercice 2017 concernant le Budget annexe des « Ordures Ménagères » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'INSCRIRE** au Budget annexe des « Ordures Ménagères » de la CAHM les crédits nécessaires.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

The image shows a blue circular official seal of the Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. The seal features a central emblem with a crown and a star, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE'. A blue ink signature is written over the seal, and the name 'Gilles D'ETTORE' is printed below it.

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Hôtel de ville Mirabel)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 3 OCT. 2017

OBJET :

Budget annexe
des « Transports »
Exercice 2017 :

Décision Modificative N°1

N° 002307

Question N°6 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
dématérialisation : 7.1.1. Budgets et
comptes

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

REÇU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400619-201709144mc1D0023070-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que par délibération n°2288 du 26 juin 2017, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a approuvé sa candidature à l'appel à projet régional 2017 « Définition et mise en œuvre d'une politique globale de mobilité durable » de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Dans ce cadre, il est prévu une subvention de l'ADEME pour le financement d'un poste de Chargé de mission, dans la continuité de l'appel à projet 2016 (financement d'un schéma modes doux de la CAHM).

Ainsi, il convient, sur le Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée », de prévoir les crédits permettant le recrutement et le financement de ce chargé de mission « mobilités douces » sur la période allant de septembre à décembre 2017. Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire la Décision Modificative suivante :

DM N°1 BUDGET ANNEXE « TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE » – SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
Chapitre 011	Charges à caractère général	- 2 000,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	+ 10 000,00 €
TOTAL.....		+ 8 000,00 €

DM n°1 BUDGET ANNEXE « TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE » – SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	+ 8 000,00 €
TOTAL.....		+ 8 000,00 €

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ces modifications de crédits et à approuver la Décision Modificative N°1 du Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée » sur l'exercice 2017.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** par Décision Modificative N°1 ces modifications telles que présentées ci-dessus sur l'exercice 2017 concernant le Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'INSCRIRE** au Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée » de la CAHM les crédits nécessaires.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :
Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :
- 3 OCT. 2017

OBJET :

Budget annexe
« assainissement »
Exercice 2017 :
Décision Modificative N°1

N° 002308

Question N°7 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
dématérialisation : T.I.I. Budgets et
comptes

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LÉBAUBE * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE COFF * LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALÉS, M. Philippe NOISSETTE * ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * SAINT THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * TOURBES : M. Jean-Louis FRANCON * VIAS : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * BESSAN : Mme Yvette BOUTEILLER * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * TOURBES : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * PEZENAS : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * VIAS : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

REÇU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170914-4mc1D0023080-DE

Monsieur le Vice-Président indique qu'afin de prendre en compte sur le Budget annexe de l'Assainissement des travaux d'enfouissement des réseaux secs sur la commune de Portiragnes et d'enfouissement des réseaux secs, pose de coffrets forains et de potelets sur la commune de Nézigian l'Evêque, travaux qui seront remboursés par lesdites communes par le biais d'une convention financière, puisque non directement liés à la compétence assainissement, il convient de créer des opérations pour compte de tiers.

Pour ce faire il convient de créer deux opérations distinctes :

- Opération 01 : Portiragnes – « enfouissement des réseaux secs »
- Opération 02 : Nézigian l'Evêque – « enfouissement des réseaux secs, pose de coffrets forains et de potelets »

Par conséquent, il convient de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

DM N°1 BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » – SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre/Opération	Libellé	Montant
4581	Opérations pour compte de tiers PORTIRAGNES - enfouissement des réseaux secs NEZIGNAN L'EVEQUE enfouissement des réseaux secs, pose de coffrets forains et de potelets	+ 97 389,60 € + 87 816,12 € + 9 573,48 €
TOTAL.....		+ 97 389,60 €

DM N°1 BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » – SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitre/Opération	Libellé	Montant
4582	Opérations pour compte de tiers PORTIRAGNES - enfouissement des réseaux secs NEZIGNAN L'EVEQUE enfouissement des réseaux secs, pose de coffrets forains et de potelets	+ 97 389,60 € + 87 816,12 € + 9 573,48 €
TOTAL.....		+ 97 389,60 €

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur les ouvertures de crédits et à approuver la Décision Modificative N°1 du Budget annexe « assainissement » sur l'exercice 2017.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** par Décision Modificative N°1 ces modifications telles que présentées ci-dessus sur l'exercice 2017 concernant le Budget annexe « assainissement » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'INSCRIRE** au Budget annexe « assainissement » de la CAHM les crédits nécessaires.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :
Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :
- 3 OCT. 2017

OBJET :

Cotisation minimum
de la cotisation foncière
des entreprises (CFE) :
fixation du montant d'une base
servant à l'établissement
de la cotisation minimum
sur le territoire

N° 002309

Question N°8 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.2.2. Vote des
taxes et redevances

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Alain LEBAUDE * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALLA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * SAINT THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * TOURBES : M. Jean-Louis FRANCON * VIAS : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLER * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * TOURBES : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUCONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Alain RYAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * PEZENAS : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * VIAS : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

REÇU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400619-20170914-fmc1D00230910-DE

- ✓ Vu la délibération n° 1714 du lundi 28 septembre 2015 de la CAHM permettant, dans un objectif d'équité fiscale, de mieux adapter l'imposition de la cotisation minimum de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) aux capacités contributives des entreprises ;
- ✓ Vu l'Arrêté préfectoral n°2016-1-943 portant extension du périmètre de la C.A. Hérault Méditerranée à la commune de Tourbes.

Monsieur le Vice-Président rappelle :

- que les redevables de la Cotisation Foncière des Entreprises sont assujettis à une cotisation minimum établie au lieu de leur principal établissement ;
- qu'en application de l'article 1647D du Code Général des Impôts (CGI), les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) peuvent, sur délibération, établir cette cotisation minimum à partir d'une base dont le montant est fixé par l'organe délibérant selon un barème composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes.

Monsieur le Rapporteur indique que, par courrier du 16 juin 2017, le Directeur Départemental des Finances Publiques a informé la CAHM des dispositions fiscales s'appliquant dans le cadre d'une extension de périmètre :

- en matière de fiscalité locale, le Code Général des Impôts prévoit le maintien en 1^{ère} année d'extension, des délibérations appliquées antérieurement sur le territoire de la collectivité rattachée. Les dispositions fiscales issues de ces délibérations s'imposent à la Communauté d'Agglomération ;
- à partir de 2018, deuxième année d'extension de périmètre, ces dispositions cessent.

Ainsi, afin d'harmoniser les mesures fiscales sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dès 2018 pour les bases minimum de CFE, et après confirmation du service Fiscalité Directe Locale de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP), il convient de prendre une nouvelle délibération, en précisant les montants des bases minimum qui vont s'appliquer.

Il est proposé de maintenir les montants de base minimum qui avaient été délibérés antérieurement par la Communauté d'agglomération, revalorisés automatiquement par application du taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac, soit, selon le barème suivant :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	POUR MEMOIRE : Montant de base minimum fixé par la CAHM par délibération n°1714 du 28/09/2015 pour application à compter du 1 ^{er} /01//2016	Montant de la base minimum possible légalement en 2017	Montant de base minimum 2017 (correspondant aux bases minimum précédemment appliquées par la CAHM, revalorisées automatiquement)
Tranche 1 : inférieur ou égal à 10 000 €	505 €	Entre 216 et 514 €	509 €
Tranche 2 : supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €	1 009 €	Entre 216 et 1 027 €	1 017 €
Tranche 3 : supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €	1 057 €	Entre 216 et 2 157 €	1 065 €
Tranche 4 : supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €	1 600 €	Entre 216 et 3 596 €	1 613 €
Tranche 5 : supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €	2 000 €	Entre 216 et 5 136 €	2 016 €
Tranche 6 : supérieur à 500 000 €	2 500 €	Entre 216 et 6 678 €	2 520 €

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum sur le territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** les bases minimums des entreprises pour l'établissement de la cotisation minimum de Cotisation Foncière des Entreprises, telles qu'exposées ci-dessus, et ce afin d'harmoniser les bases minimums de CFE sur tout le territoire de l'Agglomération ;
- **DE FIXER** le montant de cette base à 509 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 € ;
- **DE FIXER** le montant de cette base à 1 017 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 € ;
- **DE FIXER** le montant de cette base à 1 065 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 € ;
- **DE FIXER** le montant de cette base à 1 613 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 € ;

- **DE FIXER** le montant de cette base à 2 016 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 € ;
- **DE FIXER** le montant de cette base à 2 520 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 € ;
- **D'INFORMER** que, ces bases de cotisation minimum sont revalorisées chaque année comme le taux prévisionnel, associé au projet de loi de finances de l'année, d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac, pour la même année ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 4 OCT. 2017

OBJET :

Association
les Amis du Poulain de Pézenas :
attribution d'une subvention
dans le cadre de la manifestation
« La ronde des géants
et des totems »

N° 002310

Question N°9 à l'O.J.

Réf. :

Rubrique dématérialisation : 7.5.2.3.

Subventions accordées par les communes

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Céraldine KERVILLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASICADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARRUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUTTOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert CHIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-24340019-20170914-fmc1D90231010-DE

Monsieur le Vice-Président expose que l'association « Les amis du poulain » de Pézenas a sollicité la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour participer financièrement à l'organisation de la « Ronde Européenne des géants et totems » qui s'est déroulée le 1^{er} et 2 juillet 2017 sur la commune de Pézenas.

Monsieur le Rapporteur précise que si cette manifestation a rassemblé une quarantaine de géants et de totems de France, Belgique, Espagne (Baléares), et proposé des déambulations festives dans la ville de Pézenas, elle a aussi réuni de nombreux totems et géants du territoire de l'agglomération Hérault Méditerranée (Pézenas, Agde, Bessan, Castelnau de Guers, Lézignan la Cèbe, Montagnac, Nizas, Portiragnes).

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 euros, afin d'être partenaire financier aux côtés, notamment, de la ville de Pézenas, de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Occitanie et du Département de l'Hérault.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'attribution de 4 000 Euros de subvention auprès de l'Association « Les Amis du Poulain » de Pézenas ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette attribution de subvention ;
- **D'INSCRIRE** la dépense correspondante à la Décision Modificative N° 2 du Budget Principal adoptée en séance communautaire du 25 septembre 2017.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Hôtel de ville Mirabel)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 4 OCT. 2017

OBJET :

Marché de Fourniture
de matériel d'arrosage :
autorisation de signature
des accords-cadres sans
minimum ni maximum

N° 002311

Question N°10 à l'O.J.

Réf. : Commande publique
Rubrique dématérialisation : I.I.I.
Délibération relative aux marchés publics
et aux accords-cadres

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, Vice-Président délégué à la commande publique

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170914-fmc1D0023110-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement et d'entretien des espaces verts, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée entretient environ 380 hectares d'espaces verts et ruraux qui nécessitent l'achat de matériels d'arrosages pour un montant estimatif de 50 000 Euros HT par an.

Monsieur le Rapporteur expose que le marché actuel pour la fourniture de matériels d'arrosage est arrivé à son terme le 11 juillet 2017 et qu'une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée, conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il indique que le Dossier de consultation comprend les lots suivants :

- ✓ Lot 1 « Fournitures de vannes, électrovannes, et accessoires d'irrigation » pour un montant estimatif annuel de 25 000 Euros HT ;
- ✓ Lot 2 « Canalisations et accessoires d'irrigations » pour un montant estimatif annuel de 25 000 Euros Hors Taxes.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres à intervenir, sans minimum ni maximum, pour une durée d'une année, renouvelable trois fois.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique, propriété voirie
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les accords-cadres à intervenir, sans minimum ni maximum, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Hôtel de Ville Mirabel)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 4 OCT. 2017

OBJET :

Fourniture de sables
et de graviers ;
lancement de la consultation
et autorisation de signature
des accords-cadres sans
minimum ni maximum

N° 002312

Question N°11 à l'O.J.

Réf. : Commande publique
Rubrique dématérialisation : I.I.I.
Délibération relative aux marchés publics
et aux accords-cadres

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Alain LÉBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRACNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRÉDEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert CAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170914-4mc1D00231230-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement et d'entretien des espaces verts, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a passé un marché pour la fourniture de sables et de graviers.

Monsieur le Rapporteur précise que ce marché à bons de commande comprenait deux lots :

- ✓ lot 1 « *gravier sable galets pouzzolane et terres végétales* » avec un montant maximum annuel de 18 000 Euros HT / an ;
- ✓ lot 2 « *sables siliceux* » pour un montant maximum annuel de 12 000 Euros HT.

Monsieur le Rapporteur expose d'une part, que le marché se termine au mois de février 2018 et d'autre part, que le montant maximum du lot 2 « *sables siliceux* » a été atteint et ne permet plus au service espaces verts de commander ces fournitures.

Aussi, il est proposé de lancer une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et d'autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres, sans minimum ni maximum, à intervenir.

Il indique que le Dossier de consultation comprend les lots suivants :

- ✓ Lot 1 « *gravier sable galets pouzzolane et terres végétales* »
- ✓ Lot 2 « *sables siliceux* »

Ainsi, monsieur le Vice-Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres à intervenir, sans minimum ni maximum, pour une durée d'une année, renouvelable trois fois.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propreté voirie
Après en avoir délibéré.*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les accords-cadres à intervenir, sans minimum ni maximum, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de Ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :
Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :
- 4.OCT. 2017

OBJET :

Maintenance et surveillance
des installations en « eaux
potables » lancement de la
consultation et autorisation
de signature des accords-cadres

N° 002313

Question N°12 à l'O.J.

Réf. : Commande publique
Rubrique dématérialisation : I.I.I.
Délibération relative aux marchés publics

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOLS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JÉLABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert CAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170914-fmc1D0023130-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence « eau » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération a en charge l'entretien et l'exploitation des ouvrages permettant le traitement et la distribution des eaux potables et qu'à ce titre des prestations de maintenance et de surveillance de ces installations sont nécessaires.

Considérant que le montant estimatif annuel de chacune de ces prestations a été estimé à la somme de 150 000 € HT, il est nécessaire de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et d'autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres à intervenir.

Il précise que le Dossier de consultation comprendra les lots suivants :

- ✓ Lot 1 : « secteur sud » (Bessan, Saint-Thibéry, Florensac et Pomérols) pour un montant estimatif annuel de 75 000 Euros H.T. ;
- ✓ Lot 2 : « secteur nord » (Pézenas, Lézignan la Cèbe et Castelnau de Guers) pour un montant estimatif annuel de 75 000 Euros H.T.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propriété voirie
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation pour la maintenance et la surveillance des installations d'eaux potables, sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer les accords-cadres à intervenir, sans minimum ni maximum, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe Eau de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Hôtel de ville Mirabel)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 4 OCT. 2017

OBJET :

Maintenance et surveillance des installations en « eaux usées »
lancement de la consultation et autorisation de signature des accords-cadres

N° 002314

Question N°13 à l'O.J.

Réf. : Commande publique

Rubrique dématérialisation : I.I.I.

Délibération relative aux marchés publics

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Bimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine CROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201709144mc1D0023140-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence « eau » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération a en charge l'entretien et l'exploitation des ouvrages permettant le traitement et la distribution des eaux usées et qu'à ce titre des prestations de maintenance et de surveillance de ces installations sont nécessaires.

Considérant que le montant estimatif annuel de chacune de ces prestations a été estimé à la somme de 150 000 € HT, il est nécessaire de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et d'autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres à intervenir.

Il précise que le Dossier de consultation comprendra les lots suivants :

- ✓ **Lot N°1** : « secteur sud » (Bessan, Saint-Thibéry et Florensac) pour un montant estimatif annuel de 100 000 Euros H.T. ;
- ✓ **Lot N°2** : « secteur nord » (Nizas, Adissan, Cazouls d'Hérault, Tourbes, Lézignan la Cèbe et Castelnau de Guers) pour un montant estimatif annuel de 50 000 Euros H.T.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

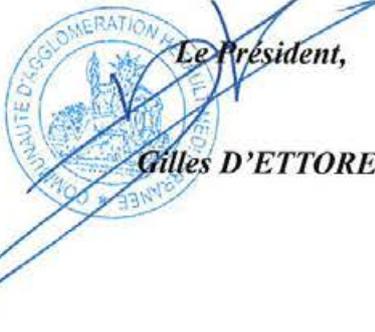
*Ouï l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propriété voirie
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation pour la maintenance et la surveillance des installations d'eaux usées, sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer les accords-cadres à intervenir, sans minimum ni maximum, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe Assainissement de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 4 OCT. 2017

OBJET :

Travaux pour la réutilisation
des eaux usées de la station
d'épuration - réalisation de
nouveaux réseaux d'arrosage
du Golf International d'Agde :
autorisation de signature des
marchés

N° 002315

Question N°14 à l'O.J.

Réf. : Commande publique

Rubrique dématérialisation : I.I.I.

Délibération relative aux marchés publics

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWER, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170914-4mc1D8023150-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de l'exercice de la compétence eau et assainissement sur l'ensemble du territoire intercommunal, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée va lancer un marché de travaux pour la réutilisation des eaux traitées concernant l'irrigation du golf international d'Agde.

Monsieur le Rapporteur expose que le montant estimatif du marché étant compris entre 3 500 000 Euros HT et 3 700 000 Euros HT (*en fonction des fournitures qui seront choisies dans le cadre de variantes proposées par les entreprises*), une consultation sous forme de procédure adaptée va être lancée conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à autoriser monsieur le Président à signer le marché à intervenir, après l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique, propreté voirie
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer le marché à intervenir de travaux pour la réutilisation des eaux traitées pour l'irrigation du golf international d'Agde ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe « assainissement » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de Ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 4-9-2017

OBJET :

Ingénierie pour la mise en place sur le territoire de la CAHM des dispositifs de réhabilitation des logements anciens et de l'action façades suivant les conventions opérationnelles qui seront contractées avec l'Anah (OPAH...);
lancement de la consultation et autorisation de signature du marché

N° 002316

Question N°15 à l'O.J.

Réf. : Commande publique

Rubrique dématérialisation : I.I.I.

Délibération relative aux marchés publics

Monsieur le Vice-Président rappelle que le marché d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPH RU) arrive à son terme le 31 décembre 2017

Monsieur le Rapporteur expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaite lancer une nouvelle consultation pour que les dispositifs suivants puissent démarrer au début de l'année 2018, à savoir :

- un Programme d'Intérêt Général (PIG) qui couvre tout le territoire,
- sauf les centres anciens d'Agde, Bessan, Florensac, Montagnac, Pézenas, Saint-Thibéry et Vias sur lesquels il y aura une OPAH RU multi-sites.

Sachant que sur le Centre ancien, secteur Quartier Politique de la Ville - NPNRU d'Agde, ce dispositif est mis en place pour un an à l'issue duquel il y aura une OPAH RU spécifique qui sera calibrée selon les études menées sur ce secteur.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALLAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy CLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert CAIRAUD, Vice-Président délégué à la commande publique, propreté voirie

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170914-4mc1D0023160-DE

Monsieur le Vice-Président précise que le dossier de consultation ne comprendra pas de lots et sera passé pour une durée de cinq années et un an sur le secteur Quartier Politique de la Ville - NPNRU d'Agde.

Monsieur le Rapporteur expose que le montant estimatif de ce marché s'élève à la somme de 1 500 000 Euros HT, et qu'il est nécessaire de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et d'autoriser monsieur le Président à signer le marché à intervenir conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique, propreté voirie
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation pour la mise en place sur le territoire de la CAM des dispositifs de réhabilitation des logements anciens et de l'action façades sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer le marché à intervenir, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 4 OCT. 2017

OBJET :

Assurance flotte automobile
et risques annexes pour
les besoins de la CAHM :
autorisation de signature
du marché

N° 002317

Question N°16 à l'O.J.

Réf. : Commande publique
Rubrique dématérialisation : I.I.I.
Délibération relative aux marchés publics

Monsieur le Vice-Président rappelle que le marché actuel passé pour l'« assurance flotte automobile et risques annexes » pour les besoins de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée arrive à son terme le 31 décembre 2017.

Monsieur le Rapporteur expose qu'une nouvelle consultation a été lancée en date du 4 août 2017 sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 avec une date limite de remise des offres fixée au 3 octobre 2017.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer le marché à intervenir, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Vice-Président indique que le Dossier de consultation ne comprend qu'un seul lot, estimé à la somme de 160 000 Euros HT par an pour 360 véhicules assurés.

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de Ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GULHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARIUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Cwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINTE THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170914-fmc1D00231710-DE

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propriété voirie
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer le marché à intervenir « *assurance flotte automobile et risques annexes* » pour les besoins de la Communauté d'agglomération, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Hôtel de Ville MIRABEL*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 4 OCT. 2017

OBJET :

Marché d'aménagement et de mise en valeur du cœur de ville de Nézignan l'Evêque
Rue Autour du Château :
Avenant n°1 au lot 2 « voirie » avec le groupement EUROVIA et approbation de la convention financière fixant les modalités et conditions de remboursement de la commune

N° 002318

Question N°17 à l'O.J.

Réf. : Commande publique

Rubrique dématérialisation : I.I.I.

Délibération relative aux marchés publics

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert CHAUDAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Cwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORBL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORBL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert CHAUDAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170914-4mc1D00231810-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de l'exercice de la compétence eau et assainissement sur l'ensemble du territoire intercommunal, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'est vue transférer le marché de travaux de la commune de Nézignan l'Evêque passé avec l'Entreprise EUROVIA concernant l'aménagement et la mise en valeur du cœur du village, rue autour du Château, lot 2 « voirie » pour un montant de 318 330 Euros HT.

Monsieur le Rapporteur expose que lors de la réalisation de l'aménagement et de la mise en valeur du cœur de ville, il s'avère que certains travaux sont devenus nécessaires et entraînent une plus-value du marché de 27 421,30 € HT.

Ces travaux concernent, plus précisément, les terrassements de structure de voirie qui laissent apparaître des poches d'argiles qui doivent faire l'objet de purges, la réalisation d'un revêtement neuf suite au trafic des engins qui ont dégradé la voirie d'accès à la rue autour du château, la pose de coffrets forains ainsi que de potelets sur les trottoirs.

Ainsi, monsieur le Vice-Président propose aux membres du Conseil Communautaire de passer avec l'Entreprise EUROVIA, titulaire du marché, domiciliée 13 rue Henri Moissan à Béziers (34 500), un avenant de plus-value d'un montant global de 27 421,30 Euros HT, ramenant le marché à la somme de 345 751,30 Euros HT, soit une augmentation de 8,61 %.

Il indique, également, que les travaux concernant la pose de coffrets forains et de potelets sur les trottoirs ont été réalisés à la demande de la commune et qu'ils ne font pas partie des travaux relatifs à la compétence assainissement.

Ainsi, il indique qu'une convention financière doit, également, être passée avec la commune de Nézignan l'Evêque afin que celle-ci rembourse à la CAHM cette partie de travaux dont le montant s'élève à la somme de 7 977,90 € HT, soit 9 573,48 € TTC.

Les membres du Conseil Communautaires sont invités à se prononcer d'une part, sur l'Avenant n°1 de plus-value et d'autre part, sur la convention financière de remboursement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propriété voirie
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 14 septembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec l'Entreprise EUROVIA, titulaire du marché « *aménagement et mise en valeur du cœur de village, rue autour du château* », lot 2 « *voirie* » un avenant de plus-value de 27 421,30 € HT ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PASSER** avec la commune de Nezignan l'évêque une convention financière afin que cette dernière rembourse à la CAHM la somme de 7 977,90 € HT, soit 9 573,48 € TTC correspondant aux travaux réalisés pour le compte de la commune ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe assainissement de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 4 OCT. 2017

OBJET :

Groupement de commande pour la location et l'acquisition de défibrillateurs : constitution d'un groupement de commande, lancement de la consultation et autorisation de signature des accords-cadres

N° 002319

Question N°18 à l'O.J.

Réf. : Commande publique

Rubrique dématérialisation : 1.7.1.

Délibération approuvant une convention de groupement de commande

Monsieur le Vice-Président rappelle que :

- la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a constitué avec certaines communes du territoire en juillet 2012 un groupement de commande pour la location de défibrillateurs,
- le marché à bons de commande qui a été passé est arrivé à son terme.

Monsieur le Rapporteur expose que la CAHM a sollicité l'ensemble des communes afin de constituer un nouveau groupement de commande et que les communes d'Agde, Bessan, Lézignan la Cèbe, Montagnac, Nézigian l'Évêque, Nizas, Pomérols, Pézenas et Saint-Pons de Mauchiens souhaitent faire partie de ce groupement.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire :

- de constituer, par convention, un groupement de commande pour la location et l'acquisition de défibrillateurs et de désigner la CAHM comme coordonnateur de ce groupement ;
- de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-1.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Rimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170914-1mc1D0023190-AJ

- d'autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres à intervenir, sans minimum ni maximum, pour une durée d'une année, renouvelable trois fois.

Afin de répondre à l'ensemble des besoins des communes, le Dossier de consultation comprend deux lots :

- Lot 1 : location de défibrillateurs
- Lot 2 : acquisition de défibrillateurs

Monsieur le Vice-Président propose donc aux membres du Conseil Communautaire d'une part, d'adhérer au groupement de commandes pour la location et l'acquisition de défibrillateurs et d'autre part, de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et d'autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres à intervenir, sans minimum ni maximum, pour une durée d'une année, renouvelable trois fois.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propreté voirie
Vu le choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** la constitution du groupement de commandes auquel participeront les communes dont les noms figurent dans la convention constitutive du groupement ;
- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la location et l'acquisition de défibrillateurs ;
- **DE LANCER** la consultation sous forme sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer la convention constitutive du groupement de commandes, les accords-cadres sans minimum ni maximum à intervenir conformément aux choix des membres de la Commission d'Appels d'Offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :
Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :
- 4 OCT. 2017

OBJET :

Groupement de commande pour
les systèmes de Géolocalisation
des véhicules de la CAHM
et de la ville d'Agde :
autorisation de signature de
l'accord-cadre

N° 002320

Question N°19 à l'O.J.

Réf. : Commande publique
Rubrique dématérialisation : I.7.1.
Délibération approuvant une convention de
groupement de commande

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE**
(Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE*,
Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASICADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain CRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170914-fmc1D00232010-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que par délibération n°1624 en date du 29 juin 2015, le Conseil Communautaire a décidé de passer avec la ville d'Agde une convention constitutive pour un groupement de commande pour les systèmes de géolocalisation des véhicules des deux collectivités et que la Communauté d'agglomération a été désignée coordonnateur de ce groupement.

Monsieur le Rapporteur expose qu'à ce titre une consultation a été lancée en date du 21 août 2017 sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 avec une date limite de remise des offres fixée au 26 septembre 2017.

Ainsi, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'autoriser son Président à signer l'accord-cadre à intervenir, sans minimum ni maximum, pour une durée d'une année, renouvelable trois fois.

Monsieur le Vice-Président précise que le Dossier de consultation ne comprend qu'un seul lot estimé à la somme de 80 000 Euros HT/an.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propreté voirie
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer l'accord-cadre à intervenir, sans minimum ni maximum, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 4 OCT. 2017

OBJET :

Groupement de commande
pour le transport des scolaires
vers les centres aquatiques
communautaires ;
actualisation de l'aide financière
de la CAHM aux communes

N° 002321

Question N°20 à l'O.J.

Réf. : Commande publique

Rubrique dématérialisation : I.7.1.

Délibération approuvant une convention de
groupement de commande

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain CRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Bimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWER, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy CLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propriété voirie

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170914-1mc1D00232110-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement, de construction et de fonctionnement des équipements communautaires, la Communauté d'agglomération a déclaré d'intérêt communautaire la piscine de Pézenas et le Centre aquatique de l'Archipel à Agde. Ainsi ces deux équipements permettent aux classes qui le souhaitent de participer à un enseignement régulier de la natation sur la base d'un programme pédagogique annuel proposé par l'Education Nationale.

Afin de favoriser le développement de cet apprentissage pour les élèves de cycle 2 (grande section maternelle, CP et CE1 du territoire), la Communauté d'agglomération par délibération du 28 septembre 2015 a décidé d'octroyer une subvention de fonctionnement aux communes afin que chacune d'entre elles puisse accéder aux centres aquatiques au même tarif, soit 60 € T.T.C par voyage (aller/retour) – marchés années scolaires 2015-2016 / 2016 - 2017

Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre du renouvellement de ce marché (années scolaires 2017-2018 / 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021) passé en groupement de commandes et notifié à la Société CARPOSTAL MEDITERRANEE, les tarifs ont augmenté et qu'il convient d'appliquer la moyenne du pourcentage d'augmentation du coût des prestations de transport des deux premières tranches kilométriques 0-20 km et 20-40 km au montant de la participation des communes.

Ainsi, la part des communes, après subvention de fonctionnement versée par la CAHM, passerait de 60 € T.T.C à 62 € T.T.C par voyage (aller/retour). Cette participation sera indexée annuellement suivant la formule d'indexation annuelle applicable au marché de transport périscolaire sur lequel elle s'appuie (marché n° 17-093).

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur l'actualisation de cette aide à la date de notification du marché et pour chaque année d'exécution suivante.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propreté voirie
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SE PRONONCER** favorablement sur l'actualisation de la subvention de fonctionnement pour le financement des classes du territoire intercommunal ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE NOTIFIER** annuellement, l'indexation de l'aide aux communes-membres du groupement par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Hôtel de ville Mirabel*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 4 OCT. 2017

OBJET :

Réhabilitation et mise en valeur
du cœur de ville de Portiragnes -
Avenant N°1 « travaux
d'enfouissement des réseaux » :
convention financière fixant les
conditions et les modalités de
remboursement de la commune

N° 002322

Question N°21 à l'O.J.

Réf. : Commande publique
Rubrique dématérialisation : 1.3.1.
Délibération relative à la signature de
convention

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAÏOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Remy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propriété voirie

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170914-1mc1D00232210-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de l'exercice de la compétence eau et assainissement sur l'ensemble du territoire intercommunal, les communes ont transféré à compter du 1^{er} janvier 2017 l'ensemble des marchés qu'elles avaient engagé avant le transfert et, notamment, pour la commune de Portiragnes le marché relatif à la réhabilitation du cœur de ville passé avec l'Entreprise SOLATRAG pour un montant de 596 899,15 € HT

Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre de ces travaux, et dans un souci d'optimisation des coûts, un avenant d'un montant de 73 180,10 € HT a été approuvé par délibération du 12 juin 2017 afin que l'entreprise titulaire du marché, sur demande de la commune, réalise l'enfouissement des réseaux secs.

Considérant qu'il ne s'agit pas de travaux liés directement à la compétence eau et assainissement, monsieur le Vice-Président indique qu'il convient de passer avec la commune de Portiragnes une convention financière afin que celle-ci rembourse ces travaux à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propriété voirie
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec la commune de Portiragnes une convention financière afin que cette dernière rembourse à la CA Hérault Méditerranée les travaux réalisés pour l'enfouissement des réseaux secs ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Hôtel de ville Mirabel)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 4^o OCT. 2017

OBJET :

Modification de la délibération
N°2263 du 26/06/2017 - extension
et réhabilitation des réseaux
humides sur l'ensemble
de la CAHM :
lancement de la consultation
et autorisation de signature
des marchés à bons de
commande et non du marché
à bons de commande

N° 002323

Question N°22 à l'O.J.

Réf. : Commande publique

Rubrique dématérialisation : 1.1.1.

Délibération relative aux marchés publics

Monsieur le Vice-Président rappelle que par délibération n°2263 du 26 juin 2017, le Conseil Communautaire a autorisé le lancement de la consultation pour les travaux d'extension et de réhabilitation des réseaux humides sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée « *travaux sur les réseaux eaux usées et pluviales et eaux potables* » ainsi que la signature de l'accord-cadre à bons de commande à intervenir sans minimum ni maximum.

Monsieur le Rapporteur expose que deux procédures d'appel d'offres ont été lancées, à savoir une première pour les travaux d'« *extension et de réhabilitation des eaux usées et pluviales* » et une deuxième pour les travaux d'« *extension et de réhabilitation des eaux potables* ».

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRACNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170914-fmc1D00232310-DE

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de modifier la délibération du 26 juin 2017 et d'autoriser monsieur le Président à signer les deux accords-cadres sans minimum ni maximum à intervenir.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique, propreté voirie
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE MODIFIER** la délibération du 26 juin 2017 et d'autoriser monsieur le Président à signer les deux accords-cadres sans minimum ni maximum à intervenir pour les travaux d'extension et de réhabilitation des réseaux humides et pour les travaux d'extension et de réhabilitation des eaux potables ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 4. OCT. 2017

OBJET :

Modification de la délibération
N°2222 du 15/05/2017 - transfert
des compétences eau et
assainissement - Avenant de
scission du marché à bons de
commande « réseaux humides
sur la commune de Vias » :
confirmation du montant
maximum annuel en TTC,
soit 960 000 € TTC

N° 002324

Question N°23 à l'O.J.

Réf. : Commande publique
Rubrique dématérialisation : I.I.I.
Délibération relative aux marchés publics

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE
(Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE,
Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170914-Imc1D0023240-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence « eau et assainissement » au 1^{er} janvier 2017, le Conseil Communautaire, par délibération en date du 15 mai 2017 a passé un avenant n°1 au marché à bons de commande « réseaux humides sur la commune de Vias » avec le groupement EIFFAGE / TP SCAM afin de définir la répartition des montants en fonction de chaque maître d'ouvrage.

Monsieur le Rapporteur expose que la délibération fait référence à un montant initial annuel maximum du marché de 960 000 € HT alors que le montant maximum est de 960 000 € TTC, soit 800 000 € HT.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire de corriger cette erreur matérielle.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique, propriété voirie
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE MODIFIER** le montant initial hors taxes du marché à bons de commande « réseaux humides sur la commune de Vias » passé avec et le groupement EIFFAGE /TP SCAM et de le ramener à la somme de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The signature block features a circular official seal of the Agglomération Hérault Agde in the background. The seal contains the text 'AGGLOMERATION HERAULT' at the top and 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION HERAULT' at the bottom, with a central emblem. Overlaid on the seal is a blue ink signature that reads 'Le Président,' followed by a stylized signature and the name 'Gilles D'ETTORE' printed in bold black letters below it.

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 4 OCT. 2017

OBJET :

Modification du tableau
des emplois de la CA Hérault
Méditerranée

N° 002325

Question N°24 à l'O.J.

Réf. : Ressources Humaines
Rubrique dématérialisation : 4.1.6.
Délibération relative au personnel titulaire

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROIS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALLAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy CLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Edgar SICARD, Vice-Président délégué aux ressources humaines

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

Monsieur le Vice-Président expose qu'afin d'accompagner l'évolution des besoins en matière de ressources humaines de l'Etablissement ainsi que la professionnalisation des services, il est nécessaire de modifier le Tableau des emplois de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et de créer les emplois supplémentaires relevant des grades suivants :

- 27 emplois relevant du grade d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 15 emplois relevant du grade d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 1 emploi relevant du grade d'Agent de maîtrise
- 12 emplois relevant du grade d'Agent de maîtrise principal
- 3 emplois relevant du grade Technicien principal 1^{ère} classe
- 13 emplois relevant du grade d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- 3 emplois relevant du grade de Rédacteur principal 2^{ème} classe
- 3 emplois relevant du grade d'Attaché principal
- 2 emplois relevant du grade d'Adjoint principal du patrimoine 2^{ème} classe

Par ailleurs, suite à la dernière réforme statutaire, il est nécessaire de requalifier 3 emplois existants en emplois relevant du grade d'Adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe, 2 emplois existants en emplois relevant du grade d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe.

De plus, il convient de transformer les emplois suivants :

- 20 emplois relevant du grade d'Adjoint administratif 1^{ère} classe en emplois relevant du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 7 emplois relevant du grade d'Adjoint du patrimoine 1^{ère} classe en emplois relevant du grade d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe
- 40 emplois relevant du grade d'Adjoint technique 1^{ère} classe en emplois relevant du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 44 emplois relevant du grade d'Adjoint administratif 2^{ème} classe en emplois relevant du grade d'adjoint administratif dont un à temps non complet 58.30 heures par mois
- 2 emplois relevant du grade d'Adjoint d'animation 2^{ème} classe en emplois relevant du grade d'adjoint d'animation
- 16 emplois relevant du grade d'Adjoint territorial du patrimoine 2^{ème} classe en emplois relevant du grade d'adjoint territorial du patrimoine
- 170 emplois relevant du grade d'Adjoint technique 2^{ème} classe en emplois relevant du grade d'adjoint technique

De même, les emplois non permanents (saisonniers, occasionnels) relevant du grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe et technique 2^{ème} classe sont transformés en emploi relevant des grades d'adjoint administratif et adjoint technique

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la Loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

*Oui l'exposé de son Vice-Président
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE MODIFIER** le Tableau des emplois permanents de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS AU 25 SEPTEMBRE 2017

EMPLOIS PERMANENTS

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	<i>POSTES OUVERTS PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION</i>
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Emplois permanents à temps complet		
Directeur territorial	A	2
Attaché territorial principal	A	5
Attaché Territorial	A	14
Rédacteur Territorial	B	10
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	7
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	6
Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} Classe	C	17
Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^{ème} Classe	C	30
Adjoint administratif	C	43
Emplois permanents à temps non complet		
Adjoint administratif 58 h 30 / mois	C	1
FILIERE ANIMATION		
Emplois permanents à temps complet		
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1
Animateur territorial	B	1
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	2
Adjoint d'animation	C	2
FILIERE CULTURELLE		
Emplois permanents à temps complet		
Conservateur territorial de bibliothèques en chef	A	1
Conservateur territorial de bibliothèques de 2 ^{ème} classe	A	1
Bibliothécaire Territorial	A	1
Assistant territorial de conservation principal de 1 ^{ère} classe	B	2
Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine 2 ^{ème} classe	B	1
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 ^{ère} classe	B	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	B	3
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	3
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	10
Adjoint territorial du patrimoine	C	16

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	POSTES OUVERTS PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE		
Emplois permanents à temps complet		
Assistant socio-éducatif principal	B	1
Assistant socio-éducatif	B	2
FILIERE TECHNIQUE		
Emplois permanents à temps complet		
Ingénieur en chef hors classe	A	1
Ingénieur en chef	A	3
Ingénieur principal	A	5
Ingénieur	A	6
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	12
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	9
Technicien Territorial	B	3
Agent de Maîtrise Principal	C	29
Agent de Maîtrise	C	33
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	102
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	25
Adjoint technique	C	170
FILIERE SPORTIVE		
Emplois permanents à temps complet		
Educateur APS hors classe	B	1
Total emplois permanents à temps complet		583
Emplois permanents à temps non-complet		
Attaché territorial 91 h/ mois	A	1
Adjoint administratif (91 h / mois)	C	2
Adjoint administratif (28h/hebdomadaire)	C	1
Adjoint technique (87 h / mois)	C	1
Adjoint technique (86,67 h / mois)	C	1
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe (28 h hebdomadaire)	C	1
Adjoint du patrimoine (28 h hebdomadaire)	C	1
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe (30 h /mois)	C	1
Total emplois permanents à temps non complet		9
Emplois fonctionnels à temps complet		
Directeur Général des Services	A	1
Directeur Général Adjoint	A	2
Emplois fonctionnels à temps non complet		
Directeur Général Adjoint (65 % d'un temps complet)	A	1
Total emplois fonctionnels		4

**EMPLOIS NON PERMANENTS
AGENTS NON TITULAIRES**

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	POSTES OUVERTS PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Temps complet		
Attaché contractuel Art. 3-3 2° (transfert création services communs)	A	1
Adjoint Administratif	C	10
FILIERE TECHNIQUE		
Temps complet		
Adjoint technique	C	8
Adjoint technique saisonnier	C	90
Temps incomplet		
Adjoint technique	C	2
Total emplois NON permanents		111

**EMPLOIS PERMANENTS
AGENTS NON TITULAIRES**

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	POSTES OUVERTS PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
FILIERE CULTURELLE		
Temps complet		
Attaché de Conservation du patrimoine – CDI (transfert de compétence tourisme)	A	1
Assistant de Conservation du patrimoine – CDI (transfert de compétence tourisme)	B	1
FILIERE TECHNIQUE		
Temps incomplet		
Adjoint technique 130 heures hebdomadaires – CDI (élargissement périmètre commune Tourbes)	C	1
Total emplois non titulaires permanents		3

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi ainsi créé est inscrit au Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :
Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 4 OCT. 2017

OBJET :

Transport et mobilités :
création d'un emploi de chargé
de mission « mobilités douces »

N° 002326

Question N°25 à l'O.J.

Réf. : Ressources Humaines
Rubrique dématérialisation : 4.2.3.
Délibération relative à la création d'emploi
contractuel

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Alain LEBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARRUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWER, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Remy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Edgar SICARD, Vice-Président délégué aux ressources humaines

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170914-fmc100023260-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que depuis l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est devenue autorité organisatrice de mobilité. Cette évolution implique le développement de politiques en faveur de modes de déplacements alternatifs non polluants.

Dans ce cadre, afin de piloter les réflexions sur ces modes de déplacement, il est nécessaire de s'allouer les compétences d'un chargé de mission mobilités douces qui devra assurer les missions suivantes :

- Conduire des études générales liées à la mobilité (PGD, Plan Vélo, Schéma Directeur Cycle, pédibus, caracycle...). En assurer le suivi et l'animation opérationnelle
- Formuler des propositions sur la politique de déplacements (marche à pied, covoiturage, cyclable, éco-mobilité scolaire...) en complémentarité avec les transports en commun
- Suivre les dossiers relatifs à la politique de déplacement (hors transports) de la CAHM et les mettre en œuvre dans le cadre d'une programmation pluriannuelle
- Participer au développement de l'intermodalité
- Suivre les études et les actions des partenaires dans le domaine des déplacements (communes, EPCI, département, région, État, Europe...)

- Assurer le suivi des actions de communication entre le service transports et mobilités et le service communication relevant du domaine de compétences modes doux.
- Travailler à l'amélioration de la lisibilité de la mobilité sur le site internet de la CAHM
- Développer et animer des partenariats avec les communes et les associations
- Rédiger des notes, des comptes rendus,
- Organiser les réunions de travail et coordonner les relations avec les élus et les partenaires extérieurs,
- Préparer les dossiers à présenter en commissions, en bureau et conseil communautaire,
- Participer à l'élaboration budgétaire.

Monsieur le Rapporteur expose que le poste de chargé de mission est subventionné par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'ouvrage à hauteur de 24 000 Euros/an sur 24 mois.

Ainsi, aux termes de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-2, ainsi que le décret n° 88-145 pris pour application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, il est nécessaire de créer un emploi permanent de chargé de mission « mobilités douces ».

Monsieur le Vice-Président précise, qu'en raison des spécificités et de la nature de ces fonctions et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi pourrait être pourvu par un agent non titulaire de droit public de catégorie B au grade de Technicien territorial, 9^{ème} échelon pour une durée maximum d'un an renouvelable éventuellement une fois dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux ressources humaines,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE CREER** l'emploi de chargé de mission « mobilités douces » à temps complet ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à pourvoir cet emploi dans les conditions sus indiquées ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au Budget principal de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Hôtel de ville Mirabel)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 4-OCT. 2017

OBJET :

Renouvellement des mises à disposition des agents de la ville d'Agde auprès de la CAHM dans le cadre des compétences «application du droit des sols»

N° 002327

Question N°26 à l'O.J.

Réf. : Ressources Humaines
Rubrique dématérialisation : 4.I.6.
Délibération relative aux mises à disposition

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBEAUE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDE, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Edgar SICARD, Vice-Président délégué aux ressources humaines

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170914-1mc1D00232710-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence Application du Droit des Sols (ADS), la ville d'Agde a mis à disposition de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée certains de ses agents affectés au service urbanisme qui exerçaient tout ou partie des missions relevant du service des ADS de la Communauté d'agglomération.

Monsieur le Rapporteur indique que la convention en cours de mise à disposition étant arrivée à échéance le 31 décembre 2016, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de la renouveler pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019.

Cette mise à disposition concerne les agents suivants :

- un agent de catégorie B pour un taux de mise à disposition de 80 %,
- un de catégorie C pour un taux de mise à disposition de 50 %,
- et 2 agents de catégorie C pour un taux de mise à disposition de 75 %.

En contrepartie de cette mise à disposition la Communauté d'agglomération remboursera les coûts salariaux à la ville d'Agde.

L'Assemblée délibérante est invitée à autoriser son Président à signer ladite convention de mise à disposition.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux ressources humaines,
Vu l'avis du Comité Technique réuni le 15 septembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer la convention de mise à disposition de quatre agents de la ville d'Agde affectés au service urbanisme pour exercer les missions relevant du service Application du Droit des Sols de la Communauté d'agglomération ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Hôtel de ville Mirabel)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :
Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :
- 4 OCT. 2017

OBJET :

Vente d'un ilot foncier à la cave coopérative « la clairette d'Adissan » - Cession des parcelles cadastrées à N°140, N°143, N°145, N°1063, N°1258 et N°1262 : confirmation approbation de la vente des parcelles à 35 000 Euros, conformément au nouvel avis des Domaines

N° 002328

Question N°27 à l'O.J.

Réf. : Stratégie urbaine et rurale
Rubrique dématérialisation : 3.2. Aliénation

Monsieur le Vice-Président rappelle que par délibération du 24 octobre 2016, le Conseil Communautaire avait déjà approuvé la cession des parcelles cadastrées A n°140, 143, 145, 1063, 1258 et 1262 au profit de la cave coopérative « La Clairette d'Adissan », au prix de 35 000 €. Cette cession intervenait dans le cadre du projet porté par la cave coopérative de construction d'une aire de lavage pour les machines à vendanger.

Monsieur le Rapporteur précise que la délibération n°2000 faisait référence à une estimation de France Domaine en date du 24 mars 2016 à hauteur de 41 000 euros. Considérant le délai d'un an dépassé, un nouvel avis a été sollicité auprès du service des Domaines.

Monsieur le Vice-Président indique que, conformément à l'avis de France Domaine du 29 août 2017, l'ilot foncier est évalué à 35 000 Euros.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal CULHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Heary SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yana LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAXX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Sébastien FREY, vice-président délégué à l'élaboration et suivi du schéma de mutualisation

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400619-20170914-4mc1D0023280-DE

Considérant d'une part, ce nouvel avis de France Domaine et d'autre part, que le projet de la cave coopérative reste d'actualité, monsieur le Vice-Président invite les membres du Conseil Communautaire à approuver la vente des parcelles susvisées dans les mêmes termes que ceux de la délibération du 24 octobre 2016, à savoir au profit de la cave coopérative « La Clairette d'Adissan », au prix de 35 000 Euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué au développement du territoire,

Vu l'avis de France Domaine du 29 août 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la vente des parcelles cadastrées A n°140, 143, 145, 1063, 1258 et 1262 au profit de la cave coopérative « La Clairette d'Adissan » au prix de 35 000 Euros, conformément à l'évaluation de France Domaine et selon la justification ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **D'ENCAISSER** la somme correspondante sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :
Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :
- 4 OCT. 2017

OBJET :

Projet de modification du plan
local d'urbanisme de Caux :
avis de l'Assemblée délibérante
de la CAHM

N° 002329

Question N°28 à l'O.J.

Réf. : planification ADS

Monsieur le Vice-Président rappelle d'une part, que le Plan Local d'Urbanisme de Caux a été approuvé le 21 décembre 2012 et d'autre part, que la commune de Caux a engagé une procédure de modification de son PLU par délibération du 12 juin 2017.

Monsieur le Rapporteur indique que le projet de modification du PLU prévoit :

1. Des modifications sur le plan de zonage :

- Création de trois nouveaux secteurs Ac permettant l'implantation de nouvelles constructions agricoles ou assimilées,
- Mise aux normes du Système d'Information Géographique (SIG) du document.

2. Des modifications sur le règlement :

- Modification de l'article 5 du règlement des zones futures à urbaniser (AU, 1AU, 2AU et 2AUL) pour plus de souplesse dans l'implantation des constructions sur la parcelle, à l'instar des zones urbaines,
- Modification de l'article 10 du règlement de la zone 1 AUa pour plus de possibilités sur les clôtures,
- Modification des articles 2 et 11 du règlement des zones agricoles,
- Modification de l'article 2 du règlement de la zone NL pour autoriser des constructions ou installations liées aux équipements publics,
- Mise à jour de multiples dispositions compte tenu des nouvelles dispositions du Code de l'urbanisme.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Sébastien FREY, vice-président délégué à l'élaboration et suivi du schéma de mutualisation



3. Des modifications sur les emplacements réservés :

- Mise à jour du nombre d'Emplacements Réservés (ER) par la suppression de huit emplacements réservés, Création d'un nouvel ER (sécurisation d'une voie de desserte) et modification de l'ER n°1 et n°4 (modifications emprises chemins et accès).

Par conséquent, au regard de l'analyse du projet de PLU de Caux retranscrite en annexe, il est proposé au Conseil Communautaire de prononcer un avis favorable au projet de modification de PLU, sous réserves de la prise en compte des remarques citées dans l'annexe et du complément ou de la rectification apportés au projet pour y répondre.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oui l'exposé de son Vice-Président, délégué à l'élaboration et suivi du schéma de mutualisation,

*Vu le Code de l'urbanisme et, notamment, les articles L.153-16 et R.153-4,
Vu le projet de modification de PLU transmis par monsieur le Maire de Caux
en date du 7 Juillet 2017 et reçu le 10 Août 2017,*

*Considérant l'avis du Bureau communautaire du 11 Septembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Caux tel que transmis par monsieur le Maire en date du 7 Juillet 2017, sous réserves de la prise en compte des remarques citées dans l'annexe jointe à la présente délibération et du complément ou de la rectification apportés au projet pour y répondre ;
- **DIT QUE** cette délibération sera notifiée à la commune de Caux.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,
Gilles D'ETTORE



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

- ANNEXE -



PROJET DE MODIFICATION DU PLU DE CAUX : avis de l'Assemblée délibérante de la CAHM

La commune de Caux a engagé une procédure de modification de son PLU par délibération du 12 Juin 2017. Le PLU de Caux a été approuvé le 21 Décembre 2012.

Le projet de modification prévoit :

1. Des modifications sur le plan de zonage :

- Création de trois nouveaux secteurs Ac permettant l'implantation de nouvelles constructions agricoles ou assimilées,
- Mise aux normes SIG du document.

2. Des modifications sur le règlement :

- Modification de l'article 5 du règlement des zones futures à urbaniser (AU, 1AU, 2AU et 2AUL) pour plus de souplesse dans l'implantation des constructions sur la parcelle, à l'instar des zones urbaines,
- Modification de l'article 10 du règlement de la zone 1 AUa pour plus de possibilités sur les clôtures,
- Modification des articles 2 et 11 du règlement des zones agricoles,
- Modification de l'article 2 du règlement de la zone NL pour autoriser des constructions ou installations liées aux équipements publics,
- Mise à jour de multiples dispositions compte tenu des nouvelles dispositions du Code de l'urbanisme.

3. Des modifications sur les emplacements réservés :

- Mise à jour du nombre d'emplacements réservés (ER) par la suppression de huit emplacements réservés (ER),
- Création d'un nouvel ER (sécurisation d'une voie de desserte) et modification de l'ER n°1 et 4 (modifications emprises chemins et accès).

Analyse :

Au regard de la notice explicative, ce projet de modification amène les observations suivantes, susceptibles d'aller à l'encontre d'enjeux locaux liés essentiellement aux paysages et au patrimoine archéologique :

- Les modifications sur le règlement des zones futures à urbaniser, en supprimant l'obligation d'instaurer les constructions dans une bande prédéfinie d'implantation en avant de la parcelle, auront possiblement pour effet de déstructurer le front bâti urbain le long des voies ; en cas d'implantation en fond de parcelle, pour ne pas perdre cet objectif initial, il pourrait utilement être demandé dans le règlement un traitement paysager spécifique recréant cet alignement le long de l'espace public.
- La suppression des obligations de stationnement en dehors des voies publiques sur les zones agricoles apparaît peu pertinente car certaines activités complémentaires à l'activité agricole même (gîtes, accueil caveau de vente, ...) peuvent être justement génératrices de flux qu'il convient de gérer en dehors des voies publiques,
- La suppression des huit emplacements réservés n'est pas justifiée : s'agit-il d'une modification du projet d'équipements publics ou d'une simple mise à jour compte tenu de la réalisation effective des projets ?
- Il apparaît regrettable que l'impact paysager de la création des trois nouvelles zones Ac dans lesquelles de nouveaux projets de bâtiments agricoles ou assimilés sont permis, n'est pas analysé alors même que le précédent zonage A visait la préservation de la qualité paysagère en interdisant toutes constructions, même celles liées à l'exploitation agricole,
- Le projet prévu sur le domaine de la Resclauze, sur les parcelles cadastrées A n°839, 840 et 849, de création d'un lieu de rencontre avec un caveau de vente et un lieu de dégustation, ne semble pas en soit relever de la construction agricole et sa complémentarité avec l'exploitation agricole existante devrait être explicitée. La conception d'un tel site, totalement isolé des constructions agricoles existantes, devrait être argumentée car impactant dans le paysage,
- Il est à noter une erreur d'identification de la troisième zone Ac créée sur le plan en page 7 du dossier de modification, qu'il convient de rectifier,
- Enfin, il est relevé une forte sensibilité archéologique sur les nouvelles zones Ac n°1 et 3 : des vestiges ont été référencés concernant les périodes d'antiquité tardive, romaine haut empire et de la protohistoire sur la zone n°1 ; sur la zone n°3, un site archéologique relatif à la période romaine a été identifié. Il conviendrait donc en amont ou lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme relatives aux projets de consulter le Service Régional de l'Archéologie.

Conclusion :

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire un avis favorable sur le projet de modification du PLU, sous réserve de la prise en compte des remarques précédemment citées et du complément ou de la rectification apportés au projet pour y répondre.



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :
Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :
- 4.OCT. 2017

OBJET :

Projet du plan local d'urbanisme
arrêté de Nézignan l'Évêque :
avis de l'Assemblée délibérante
de la CAHM

N° 002330

Question N°29 à l'O.J.

Réf. : Planification ADS

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Sébastien FREY, vice-président délégué à l'élaboration et suivi du schéma de mutualisation



Monsieur le Vice-Président rappelle que la commune de Nézignan l'Évêque a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) et l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 20 mars 2013.

Monsieur le Rapporteur expose que la commune de Nézignan l'Évêque a arrêté son projet de PLU le 6 juillet 2017 en Conseil Municipal et que dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est amenée à se prononcer.

Il précise que les objectifs de développement démographique affichés sont modérés avec une croissance annuelle projetée à 1,5 % de 2012 à 2027 pour atteindre une population de 2 100 habitants en 2027.

Pour y répondre, la commune prévoit deux principaux secteurs d'extensions urbaines :

- le secteur « St Alban » (I-AU1 et I-AU3) sur 4ha
- le secteur « Pauzes » (I-AU4) sur 1,9 ha

La commune prévoit également un petit secteur d'extension urbaine au sud du village, en résiduel du tissu pavillonnaire existant : secteur I-AU4 de 0,73 ha pour une prévision de 5 logements. Enfin 25 logements sont programmés en secteurs déjà urbanisés (renouvellement ou densification), soit près de 18 % de la production totale de logements estimée dans le PADD à 140 logements sur la période 2017-2027.

La commune met en avant la préservation de son patrimoine, urbain, naturel et paysager et se dote d'outils adaptés avec la mise en place d'EBC sur les boisements significatifs, des secteurs patrimoniaux à préserver et de vastes zones agricoles sans nouveaux projets de constructions possibles.

Le bénéficiaire de l'emplacement réservé n°8 projeté pour la réalisation d'un équipement public d'eau potable doit être rectifié dans le rapport de présentation : avec le transfert de compétences, la CAHM assurera la réalisation d'un tel équipement, et non la commune.

Par conséquent, au regard de l'analyse du projet de PLU retranscrite en annexe, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de prononcer un avis favorable au projet de PLU tel qu'arrêté en Conseil Municipal le 6 juillet 2017, sous réserves de la prise en compte des remarques citées dans l'annexe et du complément ou de la rectification apportés au projet pour y répondre.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à l'élaboration et suivi du schéma de mutualisation,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-16 et R.153-4,

Vu le projet de PLU arrêté en Conseil Municipal du 6 juillet 2017,

Considérant l'avis du Bureau communautaire du 11 Septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** au projet de Plan Local d'Urbanisme de Nézigian l'Evêque tel qu'arrêté en Conseil Municipal du 6 juillet 2017, sous réserve de la prise en compte des remarques citées dans l'annexe jointe à la présente délibération et du complément ou de la rectification apportés au projet pour y répondre ;
- **DIT QUE** cette délibération sera notifiée à la commune de Nézigian l'Evêque.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SOUS-PRÉFECTURE
DE BÉZIERS
27 OCT. 2017

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HERAULT MEDITERRANEE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

- ANNEXE -

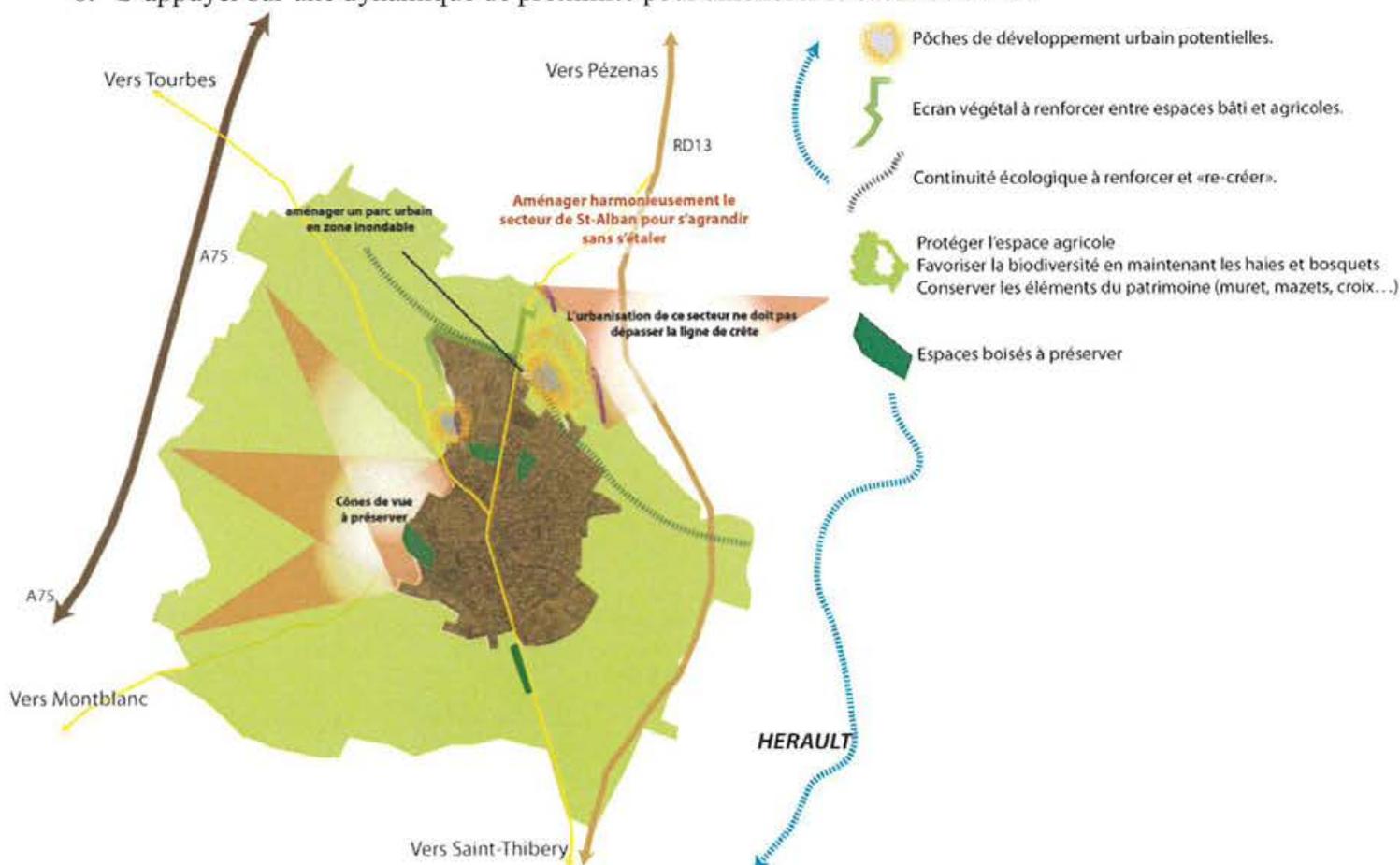


PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME ARRÊTÉ DE NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : avis de l'Assemblée délibérante de la CAHM

La commune de Nézignan L'Évêque a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) et l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 20 Mars 2013. La commune a arrêté son projet de PLU le 6 Juillet dernier en conseil municipal. Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, la CAHM est amenée à se prononcer sur ce projet de PLU.

Les axes de développement affichés dans le PADD sont :

1. Préserver l'identité du village,
2. Affirmer la valeur environnementale du territoire
3. Répondre aux besoins de demain en matière de démographie et d'habitat
4. Améliorer les déplacements
5. Maintenir la vitalité du cœur de village
6. S'appuyer sur une dynamique de proximité pour améliorer le cadre de de vie



Les objectifs de développement démographique affichés sont modérés avec une croissance annuelle projetée à 1,5% de 2012 à 2027 pour atteindre une population de 2 100 habitants en 2027.

Pour y répondre, la commune prévoit deux principaux secteurs d'extensions urbaines :

- le secteur « St Alban » (I-AU1 et I-AU3) sur 4ha : situé en entrée de ville et périphérie nord du village, le projet prévoit le développement d'un quartier principalement d'habitat de 85 à 90 logements soit une densité volontairement un peu plus forte que celle constatée en moyenne sur le village (20 logts/ha a minima imposée au lieu de 14 logts/ha) dans le cadre de l'objectif affiché de limitation de consommation des sols agricoles et naturels. En I-AU3, le projet prévoit le développement d'une zone d'activités tertiaire dans laquelle ne sont autorisés que les bureaux, les commerces de détail, les services et les logements de fonction qui y seraient liés.
- le secteur « Pauses » (I-AU4) sur 1,9 ha : situé en entrée de ville nord-ouest, en périphérie du village, dans le prolongement ouest du quartier pavillonnaire de la Figueraie (2006), le projet prévoit le développement d'un quartier d'habitat de 25 logements (densité minimale imposée de 15 logts/ha).

La commune prévoit également un petit secteur d'extension urbaine au sud du village, en résiduel du tissu pavillonnaire existant : secteur I-AU4 de 0,73 ha pour une prévision de 5 logements.

Enfin 25 logements sont programmés en secteurs déjà urbanisés (renouvellement ou densification), soit près de 18 % de la production totale de logements estimée dans le PADD à 140 logements sur la période 2017-2027.

Objectifs démographiques et production de logements - analyse au regard du PLHi :

Ces objectifs en matière de développement démographique peuvent apparaître cohérents par rapport au PLHi actuel qui fixe un taux de croissance annuel de 1,5% pour la période 2012-2017. Néanmoins, au vue du taux de croissance constaté de 5,8% sur la période 2008 à 2013, il est à noter une réserve quant à la réalité des objectifs de baisse de croissance et ceux qui seront affichés dans le prochain PLHi pour la période 2018 à 2024 (non fixés à ce jour).

Concernant la production de logement social, le PLHi met en évidence un déficit important de logements sociaux sur la commune, 9% au lieu de 25%. A ce titre, les objectifs précis de production de logements aidés dans le projet de PLU (tant quantitatifs que qualitatifs) apparaissent confus et l'unique dispositif réglementaire fixé dans l'OAP du secteur de St Alban (15% de logements sociaux doivent être produits soient au plus, 14 logements) insuffisant.

Il est à noter quelques discordances entre les objectifs de croissance démographique et de production de logements affichés au rapport de présentation et dans le PADD, qu'il conviendrait de rectifier (données p.23 du PADD à harmoniser avec données p.232, 234 et 236 du rapport de présentation) ; de même, une erreur dans le nombre de logements sociaux comptabilisés sur la commune à ce jour : 65 et non 26 tel que noté p.231 du rapport de présentation.

Patrimoine et paysage - analyse au regard notamment de l'atlas des paysages :

La commune met en avant la préservation de son patrimoine, urbain, naturel et paysager et se dote d'outils adaptés avec la mise en place d'EBC sur les boisements significatifs, des secteurs patrimoniaux à préserver et de vastes zones agricoles sans nouveaux projets de constructions possibles.

Certains éléments mis en évidence p. 14 du PADD relatifs aux continuités écologiques ne sont néanmoins pas traduits réglementairement alors qu'il conviendrait de les protéger. Ainsi notamment, les alignements d'arbres relevés sur les routes et chemins d'accès aux villages, par ailleurs identifiés comme éléments paysagés par l'atlas des paysages établi par les Ecologistes de l'Euzière (Avril 2007), pourraient être identifiés comme à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme.

Sur la base de ce même diagnostic, il semble que l'unité paysagère des buttes miocènes et des terrasses villafranchiennes n'ait pas été repérée dans le PLU, tant dans le diagnostic du rapport de présentation que dans les documents réglementaires afin d'éviter toutes altérations de ces reliefs fragiles et discrets (par exemple interdire tout affouillement sur ces secteurs de même que tout dispositif de production d'énergie) ; cf. p. ci-jointes de l'atlas paysager mettant en évidence ces formations).

Par ailleurs, le zonage fait mention d'une pièce « 4.4 : Liste des éléments patrimoniaux à préserver » qui n'apparaît pas dans les documents du PLU. S'il est avéré, cet oubli est à rectifier.

Enfin, il semble que les franges des zones d'extension urbaines au nord de la commune devraient être d'avantage traitées par les OAP car ces quartiers vont façonner le futur profil du village dont l'identité rurale est indiquée comme à préserver par le PADD. Compte tenu du caractère nécessairement contemporain de ces futurs quartiers, il apparaît à minima souhaitable de systématiquement prévoir en frange nord, des zones de boisements denses pour camoufler la future ligne moderne des constructions et contribuer à recréer un écran végétal autour du village :

- pour la zone IAU-1, des alignements d'arbres parallèles aux courbes de niveaux des coteaux surplombant la zone pourraient être plantés,
- pour la zone IAU-2, la parcelle cadastrée A n°284 pourrait être plantée et repérée au zonage comme emplacement réservé et EBC.

Ces zones d'extension peuvent apparaître par ailleurs discontinues au tissu urbain existant compte tenu pour la zone I-AU1 de la zone rouge inondable inconstructible et pour la zone I-AU2 de l'emplacement réservé n°1. Pour s'assurer de la bonne « jointure » des zones d'extensions urbaines avec le tissu urbain existant, il conviendrait dans les OAP :

- pour la zone I-AU1, de préciser le parti pris global d'aménagement pour l'aménagement de la zone rouge en parc urbain comme « couture » urbaine, sur lequel se rattacheraient les deux périodes d'urbanisation,
- pour la zone I-AU2, de préciser l'aménagement projeté sur l'Emplacement Réservé n°1. L'alignement d'arbres qui marque la limite nord de la parcelle cadastrée A n°960 permet la dissimulation de la maison de retraite actuelle dans la perspective que l'on a du village depuis la RD39EA et joue le rôle d'écran de verdure précédemment cité dans la mise en scène de l'entrée de ville. Malgré l'extension projetée sur l'emplacement réservé n°1, il serait intéressant de préserver cet alignement grâce à l'article L.151-23 du code de l'urbanisme et surtout de recréer une mise en scène similaire en bordure de voie et au nord de l'extension urbaine (parcelle A n°284 à boiser).

Enfin, la déclivité du terrain dans l'aménagement de la zone IAU-2 semble peu prise en compte dans les principes d'aménagement affichés dans l'OAP. Avec plus de 10 m de différence entre le niveau de la RD39EA et le quartier de la Figueraie, la future zone d'extension surplombera ce dernier. Il conviendrait à minima de limiter les hauteurs des constructions en partie ouest de la zone (le long de la RD39EA) à 6 m strictement (soit un R+1 classique et non 8m tel que permis par le règlement) et de planter des lignes de boisements successives, parallèles aux lignes de niveaux (intérêts urbain, paysager et environnemental).

Archéologie - analyse eu égard la sensibilité des sites archéologiques répertoriés :

Il convient de rectifier le rapport de présentation, p.92, qui indique qu'il n'existe pas sur la commune de sites archéologiques recensés ; cette affirmation est fautive : aucune zone de présomptions et prescriptions archéologiques n'a été instaurée sur la commune, mais nombreux sites ont déjà été recensés.

A cet égard, une vigilance particulière est à apporter sur le site d'extension urbaine de St Alban car il se situe à proximité immédiate de sites archéologiques référencés concernant les périodes romaine, antiquité tardive et médiévale. Au vue de la superficie de la zone, plus de trois hectares à aménager, le projet sera soumis à la loi sur l'archéologie préventive, donc à l'avis du Service Régionale de l'Archéologie (SRA), qui selon la sensibilité du site, pourra prescrire à minima un diagnostic archéologique.

Enfin, un site romain est également recensé dans ou à proximité du secteur d'extension I-AU4 (projets individuels en diffus). Il sera donc opportun de consulter le SRA lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme déposées dans cette zone.

Autres remarques :

Le bénéficiaire de l'emplacement réservé n°8 projeté pour la réalisation d'un équipement public d'eau potable doit être rectifié dans le rapport de présentation : avec le transfert de compétences, la CAM assurera la réalisation d'un tel équipement, et non la commune.

Conclusion :

Compte tenu de ces remarques, plus particulièrement celles relatives au PLHi et à la production de logements sociaux, et considérant également que le PLU de Nézignan-L'Evêque apparaît par ailleurs globalement respectueux des enjeux locaux, il est proposé au Conseil Communautaire un avis favorable sur le projet de PLU, sous réserve de la prise en compte des remarques précédemment citées et du complément ou de la rectification apportés au PLU pour y répondre.

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 4-OCT. 2017

OBJET :

Valorisation de l'Abbatiale
de Saint-Thibéry :
lancement d'une étude
d'opportunités et de pré-
programmation et demandes
de subventions afférentes

N° 002331

Question N°30 à l'O.J.

Réf. : Conservation des patrimoines
Rubrique dématérialisation : I.L.I.
Délibération relative aux marchés publics

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RÉSICADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALÉ * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Yann LLOPIS, Vice-président délégué au patrimoine, aux équipements culturels et sportifs

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400619-20170914-4mc-1D00233110-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que :

- l'étude et la réhabilitation de l'Abbatiale de Saint-Thibéry sont reconnues d'intérêt communautaire, au titre des compétences supplémentaires de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, inscrites dans l'arrêté préfectoral A n°2016-I-1350 du 23 décembre 2016,
- la Communauté d'agglomération s'est d'ores et déjà engagée dans ce projet global de valorisation, d'une part au travers de l'acquisition de la globalité du foncier de l'abbaye afin de reconstituer l'emprise initiale, et d'autre part en faisant réaliser en 2007 puis en 2016 une étude patrimoniale et un diagnostic architectural par l'Architecte en chef des Monuments historiques,
- l'Abbatiale de Saint-Thibéry est effectivement un bâtiment patrimonial exceptionnel inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Abbaye du 17^{ème} siècle située en contrebas de l'ancien oppidum protohistorique et sur l'emplacement présumé de l'agglomération romaine de Cessero, elle conserve ses dispositions d'époque mauriste, y compris dans les aménagements intérieurs. L'ensemble des bâtiments et cours de l'abbaye représente une superficie au sol de 4 070 m² et une surface de plancher de 7 500 m².

Monsieur le Rapporteur expose qu'étant propriétaire avec la ville de Saint-Thibéry de la quasi-totalité du foncier et engagée dans le programme de réhabilitation du monument, la Communauté d'agglomération doit dorénavant s'interroger sur la destination finale du site et sa vocation, afin d'identifier les opportunités susceptibles de se dégager pour sa valorisation, plus particulièrement le ou les porteurs de projet potentiels.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de réaliser une étude d'opportunité et de pré-programmation de l'équipement afin d'étudier les différents scénari de valorisation possibles (culturelle, touristique, promotion privée, ...) et leur faisabilité économique. Cette étude sera essentielle pour la bonne mise en œuvre du programme de restauration du bâtiment, les choix à opérer, et permettra d'identifier le processus opérationnel à venir pour la valorisation et son financement.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le lancement d'une étude d'opportunité et de pré-programmation pour la valorisation de l'Abbatiale de Saint-Thibéry, estimée à hauteur de 30 000 euros HT, et à autoriser monsieur le Président à solliciter les demandes de subventions afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Ouï l'exposé de son Vice-Président délégué au patrimoine et aux équipements culturels et sportifs
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le lancement d'une étude d'opportunité et de pré-programmation du projet de valorisation de l'Abbatiale de Saint-Thibéry ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à lancer les procédures de marchés publics nécessaires à la réalisation de cette étude et à signer toutes les pièces afférentes ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à solliciter des subventions pour le financement de cette étude, auprès de tout organe institutionnel susceptible d'accompagner le projet ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 4-OCT. 2017

OBJET :

Restauration de l'Abbaye
de Saint-Thibéry ;
lancement des travaux d'urgence
et d'une étude complémentaire
et demandes de subventions
afférentes

N° 002332

Question N°31 à l'O.J.

Réf. : Conservation des patrimoines
Rubrique dématérialisation : I.L.I.
Délibération relative aux marchés publics

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALÀ * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GEIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAOX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Yann LLOPIS, Vice-président délégué au patrimoine, aux équipements culturels et sportifs

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201709144mc1D0023320-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'engagée dans la réhabilitation de l'Abbaye de Saint-Thibéry, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée poursuit son programme d'études, de conservation et de mise en valeur de ce monument remarquable du territoire, protégé au titre des Monuments historiques le 21 février 2005 et reconnu d'intérêt communautaire par Arrêté préfectoral n°2016-I-1350 du 23 décembre 2016.

Monsieur le Rapporteur expose qu'après le diagnostic architectural réalisé par l'Architecte en chef des Monuments historiques en 2016 et les acquisitions foncières visant la reconquête de l'emprise des anciens bâtiments majeurs de l'ancienne abbaye, la Communauté d'agglomération a établi un programme de travaux de conservation préventive.

Dans le cadre de ce programme et suite au diagnostic sanitaire portant sur le clos et le couvert de l'édifice, plusieurs urgences d'intervention ont été définies. Les opérations prioritaires consistent à :

- la révision complète des couvertures et ouvertures des anciens bâtiments abbatiaux, à savoir l'aile méridionale (le grand dortoir des moines) et la partie Est du cloître,
- la pose d'un parapluie au-dessus de la grande cage d'escalier de la fin du 17^e siècle dont les intrusions d'eaux pluviales menacent l'intégrité de l'espace,

Le coût prévisionnel de ces opérations est estimé à hauteur de 180 000 Euros HT.

L'autre opération consiste au lancement d'une étude afin d'évaluer les structures des bâtiments de l'Abbaye, assortie d'un cahier des charges et d'une proposition chiffrée portant sur :

- l'évaluation structurelle des planchers,
- les sondages des sols,
- le curage d'une travée de l'aile méridionale.

Cette étude vient en complément de l'étude architecturale réalisée par l'Architecte en chef des Monuments Historiques de 2016. Elle est estimée à hauteur de 20 000 Euros HT.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la validation du lancement et le financement des travaux d'urgence et de l'étude structurelle susvisés, et à autoriser le Président à solliciter des subventions afférentes auprès de la DRAC Occitanie et de tout autre entité susceptible d'accompagner le projet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué au patrimoine et aux équipements culturels et sportifs
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le lancement et le financement des opérations susvisées, à savoir les travaux d'urgence et l'étude structurelle complémentaire ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à lancer les procédures de marchés publics nécessaires à la réalisation de ces prestations et à signer toutes les pièces afférentes ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à solliciter des subventions pour le financement de ces opérations, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie et de tout autre organe susceptible d'accompagner le projet ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à ces opérations ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 4 OCT. 2017

OBJET :

Plan objet-mobilier 2017 :
approbation de la sélection
et le financement des dossiers ;
demande de subvention
à hauteur de 50 % de chacune
des opérations auprès de la
DRAC Occitanie

N° 002333

Question N°32 à l'O.J.

Réf. : Conservation des patrimoines
Rubrique dématérialisation : I.I.I.
Délibération relative aux marchés publics

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy CLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Yann LLOPIS, Vice-président délégué au patrimoine, aux équipements culturels et sportifs

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170914-4mc100023330-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a passé le 22 juin 2007 un protocole d'accord avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la mise en œuvre d'une mission d'étude et de diagnostic sur le patrimoine mobilier protégé au titre des Monuments Historiques et qu'afin de rendre plus performante cette mission, la CAHM et la DRAC ont signé en 2010 un avenant financier à la convention pour mener à bien des études et des opérations en conservation.

Monsieur le Rapporteur précise que ces interventions sont financées conjointement par la DRAC et la CAHM à hauteur de 10 000 € annuel chacune. La programmation de ces interventions en conservation et études est décidée collégialement par la DRAC et la CAHM sur la base des diagnostics réalisés.

Pour 2017, les opérations retenues sont :

1- Bessan : église paroissiale

Traitement et proposition de restauration de *La Descente de Croix*, huile sur panneaux de bois découpé (2,30 m x 1,80 m) du début du 18e siècle; classée Monument historique le 6/09/1993.

L'opération consiste à la dépose et transport en atelier de l'œuvre pour intervention en conservation d'urgence de la matière picturale et traitement du support bois contre l'attaque des insectes xylophages. Le second volet de l'opération consiste à l'élaboration d'un protocole de restauration général avec cahier des charges et proposition chiffrée.

- Coût de l'opération HT..... 3 000 €
- Subvention DRAC..... 1 500 €
- Reste à charge CAHM..... 1 500 €

2 – Lézignan La Cèbe : église paroissiale

Étude préalable à la conservation et présentation sécurisée de *La Vierge de Pitié*, sculpture en albâtre (0,63 m X 0,58) du 16e siècle; classé Monument historique le 20/05/1939

L'opération consiste à un constat d'état et diagnostic des altérations, avec proposition chiffrée d'intervention, de présentation avec soclage et éclairage de la sculpture.

- Coût de l'opération HT..... 2 000 €
- Subvention DRAC..... 1 000 €
- Reste à charge CAHM..... 1 000 €

3 - Saint-Thibéry: église paroissiale

Restauration du tableau *Saint-Roch*, huile sur toile (2,65 m x 1,80) du 19e siècle, inscrit Monument historique le 21/04/2008. L'opération consiste au transport en atelier du tableau avec son cadre, au nettoyage général de la toile, à la consolidation et au traitement du support par doublage, au traitement des soulèvements de la couche picturale, à la réintégration picturale, au dépoussiérage et traitement fongicide du cadre, à la greffe de bois, à la remise en dorure, au retour et à l'accrochage du tableau dans l'église.

- Coût de l'opération HT..... 8 500 €
- Subvention DRAC..... 4 250 €
- Reste à charge CAHM..... 4 250 €

4 - Saint-Pons de Mauchiens : église paroissiale

Traitement des 21 **poutres de l'ancienne charpente de l'église**, 19 pièces de bois peint (4, 34 m) du 13e siècle, inscrites Monuments historiques le 28/12/2015

L'opération consiste au traitement d'urgence des planches contre les insectes xylophages par la méthode d'anoxie active, réalisé sur place dans l'église.

- Coût de l'opération HT..... 4 500 €
- Subvention DRAC..... 2 250 €
- Reste à charge CAHM..... 2 250 €

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'approbation de la sélection et le financement des dossiers susvisés dans le cadre du plan objet-mobilier 2017 et à autoriser monsieur le Président à solliciter une subvention à hauteur de 50 % pour chacune des opérations auprès de la DRAC Occitanie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué au patrimoine et aux équipements culturels et sportifs
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la sélection et le financement des opérations susvisées ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à solliciter une subvention à hauteur de 50 % du montant de chacune des opérations susvisées auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à ces opérations ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée aux communes de Bessan, Lézignan la Cèbe, Saint-Thibéry et Saint-Pons de Mauchiens ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 4. OCT. 2017

OBJET :

Création d'un Centre de Conservation et d'Etudes en archéologie : lancement d'une étude de faisabilité et de programmation et demandes de subventions afférentes

N° 002334

Question N°33 à l'O.J.

Réf. : Archéologie préventive

Rubrique dématérialisation : I.I.I.

Délibération relative aux marchés publics

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE NAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYXUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Yann LLOPIS, Vice-président délégué au patrimoine, aux équipements culturels et sportifs

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170914-4mc1D0023340-DE

Monsieur le Vice-Président expose qu'il est proposé d'étudier la faisabilité d'un Centre de Conservation et d'Etudes en archéologie (CCE) et ce dans le cadre de l'aménagement de « La Méditerranéenne » à Agde, reconnu d'intérêt communautaire et dont les enjeux à proximité immédiate du Canal du Midi, de la Villa Laurens, du fleuve Hérault et du centre historique d'Agde sont d'ordre identitaires et patrimoniaux et reposent sur une dynamique de valorisation liée à l'économie culturelle et touristique.

Monsieur le Rapporteur rappelle qu'un état des lieux a permis de mettre en évidence un réseau hétéroclite de structures, communales et associatives, stockant du mobilier archéologique. La volonté de l'État est, à terme, de centraliser les collections en un seul lieu pour une meilleure conservation, lisibilité et mise à disposition du mobilier à des fins de médiation et de recherche.

La création d'un Centre de Conservation et d'Etudes sur le territoire intercommunal recèle plusieurs avantages, à savoir :

- concernant le mobilier archéologique, le centre permet à terme de centraliser les collections éparpillées sur le territoire et à l'extérieur de ce dernier ; il permet également d'assurer une pérennité à long terme des collections et une parfaite connaissance du stock.

- concernant l'étude, la centralisation de ce mobilier sur notre territoire permet de développer la recherche et de valoriser auprès de la communauté scientifique, notamment, les fouilles et ressources de notre territoire. Il renforce la crédibilité du projet global de valorisation patrimoniale développé sur la Méditerranéenne.
- enfin, cet équipement permet de développer une médiation fondée sur des bases scientifiques envers tous les publics, relative aux fouilles et ressources de notre territoire, sur site et sur tout le territoire de la CAHM aux travers d'expositions itinérantes dans les communes. Un centre de conservation et d'études est un lieu identifié par le public permettant d'affirmer la volonté des communes de préserver et de faciliter l'accès à tous à notre patrimoine archéologique.

Monsieur le Vice-Président précise que si la Communauté d'agglomération souhaite s'engager dans la création d'un tel équipement, il est nécessaire d'engager une étude de faisabilité qui devra favoriser la concertation des différents partenaires afin de préparer un projet de CCE correspondant aux attentes, aux missions et aux possibilités, notamment, financières des différents partenaires pressentis (Service Régional de l'Archéologie, Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marine, Musée, Associations, Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, Région, Département) et permettra à ces derniers de préciser la nature de leur engagement dans ce projet à court, moyen et long terme.

Monsieur le Rapporteur souligne que le Service Régional de l'Archéologie est prêt à soutenir cette démarche en aidant à cette étude par le biais d'une subvention dont la demande doit être faite, au plus tard, au mois de septembre sans quoi elle sera repoussée, au mieux, d'une année.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le lancement de l'étude de faisabilité et de programmation pour la création du Centre de Conservation et d'Etudes en archéologie et les demandes de subventions afférentes.

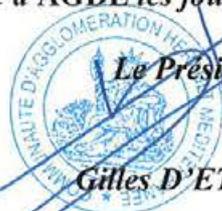
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué au patrimoine et aux équipements culturels et sportifs
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le lancement d'une étude de faisabilité et de programmation pour la création d'un Centre de Conservation et d'Etudes en archéologie ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à lancer les procédures de marchés publics nécessaires à la réalisation de ces prestations et à signer toutes les pièces afférentes ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à solliciter des subventions pour le financement de cette étude, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie et de tout autre organisme susceptible d'accompagner le projet ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :
Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :
- 5.OCT. 2017

OBJET :

Accord-cadre de coopération pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques 2017-2021 : validation de l'Accord-Cadre 2017-2021 et ses annexes ; validation de la « convention d'application multithématique » 2017-2018 et la « convention le milieu marin » et leurs fiches action

N° 002335

Question N°34 à l'O.J.

Réf. :
Rubrique dématérialisation : I.I.I.
Délibération autorisant la signature de convention

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Céraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARRUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROIS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170914-fmc1D0023350-DE

Madame la Vice-Présidente rappelle que depuis le début de l'année 2016, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et l'Agence de l'Eau ont travaillé conjointement à l'élaboration d'un nouvel Accord-Cadre pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques pour la période 2017-2021. Ce deuxième Accord-Cadre prend la suite logique du premier Accord qui a couvert la période 2012-2015, dont le bilan positif avait été présenté en Comité de Pilotage le 29 juin 2016.

Madame le Rapporteur précise que la version aboutie de l'Accord-Cadre 2017-2021 finalisée par la CAHM et l'Agence de l'Eau le 20 juillet 2017 sera approuvée officiellement par l'Agence de l'Eau en Commission d'Aide du 20 octobre 2017 et en parallèle par les quatre syndicats couvrant le territoire de la CAHM (SMETA, SMBT, SMBFH, SMVOL).

L'Accord-Cadre est décliné en deux conventions d'application, qui font elles-mêmes l'objet de fiches actions annexées à ces conventions qui sont établies, dans un premier temps, pour les années 2017 et 2018:

- *« convention d'application multithématique »* :
A ce jour la convention d'application spécifique multithématique décline six thèmes au travers des fiches actions pour les années :
 - gestion qualitative et assainissement collectif ;
 - réduction des pollutions industrielles dispersées et toxiques ;
 - gestion de la ressource en eau et alimentation en eau potable ;
 - préservation et restauration des milieux aquatiques ;
 - communication et sensibilisation à l'environnement ;
 - actions de coopérations internationales.

- *« convention spécifique au milieu marin »* :
Portée par la Direction de la gestion du milieu marin de la ville d'Agde, la convention d'application spécifique « milieu marin » concerne des actions liées au milieu marin, allant de la gestion des milieux à la sensibilisation à l'environnement marin.

Madame le Rapporteur indique que les deux conventions d'application « *multithématique* » et « *milieu marin* » donnent un caractère effectif à l'Accord-Cadre et qu'elles sont donc soumises en même temps que lui à l'avis du Conseil Communautaire. Une journée officielle pour la signature des documents de l'Accord-Cadre sera prévue en fin d'année 2017.

En conséquence, madame la Vice-Présidente invite l'Assemblée délibérante à se prononcer sur l'approbation de l'Accord-Cadre pour la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques 2017-2021 et à autoriser monsieur le Président à signer les conventions d'« *application multithématique* » et « *milieu marin* » entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, les maîtres d'ouvrage concernés et la CA Hérault Méditerranée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement,

Vu l'avis favorable du Bureau réunit le 11/09/2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'Accord-Cadre pour la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques 2017-2021 ;
- **D'APPROUVER** les conventions d'« application multithématique » et « milieu marin » entre l'Agence de l'Eau, les maîtres d'ouvrage concernés et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 5 OCT. 2017

OBJET :

Accord-cadre de coopération pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques 2017-2021 :
demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse pour les postes du chargé de mission « gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques » année 2018 et du chargé de mission « agro-environnement et pollutions diffuses » année 2018

N° 002336

Question N°35 à l'O.J.

Réf. : Environnement, espaces naturels
Rubrique dématérialisation : I.I.I.
Délibération autorisant la signature de convention

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine CROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170914-4mc1D0023360-DE

Madame la Vice-Présidente rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et l'Agence de l'Eau ont travaillé en partenariat à la réalisation d'un nouvel Accord-Cadre pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques 2017-2021. Après un premier sur la période 2012-2015 dont le bilan positif a été présenté en Comité de Pilotage le 29 juin 2016, ce nouvel Accord-Cadre se décline en plusieurs grandes thématiques qui font l'objet d'une première « convention d'application multithématique » pour les années 2017 et 2018 et d'une « convention spécifique au milieu marin ».

Madame le Rapporteur indique qu'un poste de chargé de mission « *gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques* » a été mis en place depuis janvier 2011 au sein de la CAHM, notamment, pour la réalisation et le suivi de ces accords. En plus de participer à la concertation et la réalisation des documents de l'Accord-Cadre (accord-cadre, conventions, bilans annuels), le chargé de mission :

- anime et suit ce contrat sur le territoire et facilite les demandes d'aides,
- participe aux démarches concernant la gestion de la ressource dans un objectif de préservation de la ressource,
- assure la compatibilité des politiques de l'eau du territoire avec les différentes démarches en cours,
- assure le relais entre les différentes démarches et les services de la CAHM,
- poursuit l'animation du PIAPPH sur l'ensemble du territoire de la CAHM.

Madame la Vice-Présidente rappelle que la Communauté d'agglomération intervient, également, dans :

- l'animation et coordination du plan de gestion du PAEN des Verdisses,
- la réintroduction d'une activité agricole respectueuse de l'environnement dans ce périmètre,
- la recherche et la présentation d'outils favorables au développement agricole sur la ville de Pézenas,
- l'animation et la gestion des aires de lavage et de remplissage sur le territoire de la CAHM,
- la création de hameaux agricoles.

Ces missions justifient la prise en charge d'un poste à plein temps pourvu par un chargé de mission « *agro-environnement et pollution diffuse* ».

Ces postes étaient déjà identifiés dans le premier Accord-cadre 2012-2015, et le sont à nouveau dans la convention 2017-2018 de ce nouvel Accord-Cadre 2017-2021. Ces deux postes sont subventionnés par l'Agence de l'Eau à hauteur de 65 % du salaire brut chargé dont les enveloppes prévisionnelles sont de 60 000 euros et 43 000 euros de salaire brut chargé.

L'Assemblée délibérante est invitée à autoriser monsieur le Président à solliciter les demandes de financement du poste de chargé de mission « *accord-cadre de coopération pour une gestion de l'eau et des milieux aquatiques* » et du poste de chargé de mission « *agro-environnement et pollution diffuse* » auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour l'année 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement,
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 11/09/2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SOLLICITER** une demande de financement du poste de chargé de mission « *gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques* » auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse ;
- **DE SOLLICITER** une demande de financement du poste de chargé de mission « *agro-environnement et pollution diffuse* » auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 5 OCT. 2017

OBJET :

Accord-cadre de coopération
pour une gestion durable de
l'eau et des milieux aquatiques
2017-2021 :
demande de subvention
auprès de l'Agence de l'Eau
pour les actions d'éducation
et de sensibilisation à
l'environnement en milieu
scolaire – rentrée scolaire
2017/2018

N° 002337

Question N°36 à l'O.J.

Réf. : Environnement, espaces naturels
Rubrique dématérialisation : I.I.I.
Délibération autorisant la signature de
convention

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christina ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Geraldine KERVELLA, M. Alain LEBRUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie ET * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWER, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201709144mc1D0023370-DE

Madame la Vice-Présidente rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée propose depuis 2003 des animations d'éducation et de sensibilisation en milieu scolaire, menées par deux Animatrices nature dont les actions sont financées par l'Agence de l'Eau uniquement dans le cadre d'un contrat avec l'obligation d'une contrepartie.

Madame le Rapporteur précise que les actions de sensibilisation à l'environnement sur la thématique de l'Eau en milieu scolaire sur le territoire intercommunal sont identifiées dans le nouvel Accord-Cadre 2017-2021 (fiche CAHM1-8-1) en contrepartie du respect du calendrier des opérations inscrites dans celui-ci et que seul le temps d'animation lié au thème de l'eau et le matériel nécessaire à ces animations sont financés par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 %. Pour mémoire, 93 animations ont été dispensées dont 35 concernaient le thème de l'eau pendant l'année scolaire 2016/2017.

Madame le Rapporteur précise que pour l'année scolaire 2017/2018, la sélection des projets pédagogiques des classes qui seront candidates et donc, des animations dispensées sera organisée fin septembre 2017. Le coût est estimé à 23 200 €/an, d'après les estimations faites à partir des animations précédentes. L'Agence de l'Eau finance ces animations soit sur la base d'un coût journalier ou à hauteur de 50 %.

De plus, pour réaliser ses missions le montant de l'enveloppe pour l'achat de matériels pédagogiques est prévu pour un total maximal de 130,50 euros TTC, subventionné à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau.

L'Assemblée délibérante est invitée à autoriser monsieur le Président à solliciter une demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse pour les actions de sensibilisation sur le thème de l'eau ainsi que du matériel pédagogique y afférant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oùï l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement,
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 11/09/2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SOLLICITER** une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse pour les actions de sensibilisation à l'environnement pour l'année scolaire 2017/2018 ;
- **AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à l'affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Hôtel de ville Mirabel)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 5 OCT. 2017

OBJET :

Animation des sites Natura 2000
Est et Sud de Béziers
et Grande Maïre :
renouvellement de la convention
de partenariat avec la CA
Béziers Méditerranée

N° 002338

Question N°37 à l'O.J.

Réf. : Environnement, espaces naturels
Rubrique dématérialisation : I.3.1.
Délibération autorisant la signature de
convention

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie ET * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Heary SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400619-20170914-1mc1D00233810-DE

Madame la Vice-Présidente rappelle que le site Natura 2000 « Est et Sud de Béziers » d'une surface de plus de 6 000 ha, proposé dès 2005 comme Zone de Protection Spéciale, l'est devenue en 2006 par arrêté du ministère de l'Écologie, au titre de la Directive européenne « Oiseaux ». Ainsi, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, bien que minoritaire en terme de superficie (30 % pour la CABEM, 70 % pour la CAHM), a souhaité porter l'élaboration du Document d'objectifs après que l'État ait assuré la partie diagnostic écologique du fait que ce site présente des enjeux pour les deux territoires à savoir, l'Aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc qui fait partie intégrante du site, la future LGV Montpellier-Perpignan qui devrait le border et le projet de gare proposé par la CABM.

Madame le Rapporteur précise que la CAHM, en qualité de structure animatrice principale, est le seul interlocuteur auprès de l'Etat et de l'Europe. Pour autant dans les faits un partenariat entre les deux structures a été mis en place. Cette volonté des deux EPCI de gérer en bien commun ce site Natura 2000 a été formalisée par une convention de partenariat jusqu'au 18 septembre 2017.

Il est proposé de renouveler ce partenariat et, étant donné que le site Natura 2000 englobe le site de la « Grande Maïre » (zone spéciale de conservation FR 9101433) il convient, également, d'intégrer celui-ci dans la nouvelle convention au vu des enjeux de gestion des habitats naturels du site situé à cheval sur les communes de Portiragnes et Sérignan.

Madame la Vice-Présidente énumère la répartition des tâches qui reste inchangée en grande partie :

- Prestations externalisées :

Les prestations devant être externalisées le seront dans le cadre d'un groupement de commande conformément à l'article 8 du Code des marchés publics. En tant qu'animateur du DocOb de la ZPS Est et Sud de Béziers, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée fera les demandes de subventions auprès de l'État et de l'Europe qu'elle percevra.

Les prestations externalisées impliquent de prendre en compte les données relatives à la superficie et à la population afin de répartir le plus justement possible les coûts entre les deux agglomérations.

Communes	NB d'habitants permanents (insee)	Totaux	%	Superficie (ha)	Totaux	%	Total
Cers	2203	17 397	32,00 %	288,29	1799,58	30,00 %	31,00 %
Sérignan	6631			950,94			
Valras-plage	4649			59,58			
Villeneuve-lès-Béziers	3914			500,77			
Agde	24031	37031	68,00%	392,6	4264,43	70,00%	69,00%
Bessan	4518			1033,43			
Portiragnes	3102			1401,49			
Vias	5380			1436,91			
		54428	100,00%		6064,01	100,00%	100,00%

- Actions menées en régie :

Les agents des deux agglomérations participeront à 31 % de leur temps de travail pour celui de la CABEM et à 69 % pour celui de la CAHM à la réalisation des actions d'animation (eu égard à la superficie concernée par les intercommunalité. Le calcul du coût salarial sera une moyenne des salaires journaliers des agents des deux agglomérations.

Au terme de chaque année d'animation du DocOb, la CABM facturera à la CAHM le temps passé par ses agents aux actions d'animation menées en régie.

Outre les actions d'animation et de gestion, comme le prévoit le programme détaillé d'activités joint à la demande de subvention (chapitre 5: veille environnementale, alinéa 3) il est proposé de participer au plan de contrôle de police de la nature et à la mise en œuvre de la réglementation sur les espaces naturels par l'organisation de tournées de surveillance mutualisées entre CAHM et CABM.

Cette proposition concernerait donc les communes de Portiragnes, ainsi que Sérignan et Valras pour le secteur des « Orpellières ».

Dans la continuité de ce partenariat, les parties assureront conjointement la promotion des activités et sorties de pleines natures organisées par les collectivités et leurs partenaires sur ces sites, ceci dans l'objectif de développer l'offre de tourisme vert sur leurs territoires.

Les membres du Conseil Communautaire seront amenés à se prononcer sur la prise en compte de la nouvelles convention de partenariat entre les deux structures pour une durée de trois, renouvelable une fois, sur la base de celle déjà mise en place pour l'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000 « Est et Sud de Béziers » et « Grande Maire » dont il faut assure l'animation et la mise en œuvre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement,
Vu l'avis favorable réuni le 11/09/2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** ladite convention de partenariat pour l'animation des Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 « Est et Sud de Béziers » et « Grande Maire » pour les trois années à venir ;
- **D'APPROUVER** les plans de financement durant la période de validité de la convention de partenariat ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer la convention de partenariat ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Hôtel de ville Mirabel)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 5 OCT. 2017

OBJET :

Commune de Vias - Parcelle
N°BB19 :
convention de servitude
avec ERDF (occupation d'un
terrain sur lequel est installé
un poste de transformation)

N° 002339

Question N°38 à l'O.J.

Réf. : Environnement, espaces naturels
Rubrique... dématérialisation : Délibération
autorisant la signature de convention

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARRUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFTOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Gay AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201709144mc100023398-DE

Madame la Vice-Présidente expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est propriétaire de la parcelle N°19 située lieu-dit « Les Ouillets Bas », section BB sur la commune de Vias sur laquelle sont installés un poste de transformation et tous les accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité qui font partie de la concession et, à ce titre, sont entretenus et renouvelés par ERDF.

Madame le Rapporteur expose que dans le cadre de cet entretien, ERDF doit pouvoir accéder librement à ces installations et par conséquent, il convient d'autoriser un droit de passage par le biais d'une convention de servitude au profit de la distribution publique d'électricité.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser monsieur le Président à signer ladite convention de servitude avec ERDF.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention de servitude avec ERDF, l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Hôtel de ville Mirabel)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 5 OCT. 2017

OBJET :

Mise en œuvre de la politique
de la ville sur le Quartier
Prioritaire d'Agde :
approbation
du rapport annuel 2016

N° 002340

Question N°39 à l'O.J.

Réf. : Politique de la ville

Rubrique... dématérialisation : Rubrique
dématérialisation : 7.9 Prise de
participation

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFTOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170914-enc1D0023400-AR

- ✓ *Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine et notamment les articles 9-1 à 9-3 de la loi relatifs au nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ;*
- ✓ *Vu la signature du Contrat de Ville d'Agde en date du 16 juillet 2015 ;*
- ✓ *Vu le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 (JO 5 septembre 2015) ;*
- ✓ *Vu le décret n°2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale de rénovation urbaine ;*
- ✓ *Vu la délibération n°2014-28 du Conseil d'Administration de l'ANRU du 25 juin 2014 approuvant le règlement général de l'ANRU relatif au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain en vue de la signature par l'ANRU des Contrats de Ville et des protocoles de préfiguration NPNRU ;*
- ✓ *Vu le courrier de monsieur le Préfet de Région, Préfet de l'Hérault délégué territorial de l'ANRU en date du 15 juillet 2015, adressé à monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée, confirmant l'inscription du Quartier Centre-Ville d'Agde parmi la liste des quartiers de la Politique de la Ville retenus au titre des projets d'envergure régionale (PRIR : Projet Retenu d'Intérêt Régional).*

Monsieur le Vice-Président rappelle que la loi du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Sociale prévoit que dans les communes et les EPCI signataires d'un contrat de ville, le Maire et le Président de l'EPCI sont tenus de présenter annuellement à leur Assemblée délibérante un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Monsieur le Rapporteur présente le rapport d'activités 2016 sur la mise en œuvre de la politique de la ville sur le Quartier prioritaire d'Agde :

- Le Décret du 3 juillet 2014 a fixé le périmètre du quartier prioritaire d'Agde « le centre-ville », en se basant sur le revenu médian par habitant (8 904 €) :
 - une poche de pauvreté : concentrant 1/3 de la population en difficultés d'Agde, paupérisation de sa population, souvent marginalisée.
 - de très nombreux logements sont passablement dégradés ou insalubres, ainsi que de nombreux bâtiments.
 - vacance des locaux commerciaux importante (40 à 45 %)
 - un sentiment d'insécurité,
 - 40,2 % des familles sont monoparentales,
 - 33,7 % des habitants n'ont aucun diplôme : 50 % des femmes sont au chômage, 42,1 % des hommes,
 - 35 % des habitants sont allocataires du RSA socle
 - 35 % des enfants de moins de 5 ans ne sont pas scolarisés,
 - 40 % des jeunes de plus de 18 ans plus scolarisés, aucune formation et un niveau d'études maximum équivalent au BEPC,
 - déficit d'équipements structurants.
- Objectifs et un plan opérationnel d'actions :
 - 30 ateliers de travail avec les partenaires institutionnels et les acteurs locaux pour définir le cadre stratégique du Contrat de ville,
 - 3 axes stratégiques en fonction des trois piliers : Pilier Cohésion Sociale ; Pilier Cadre de Vie / Renouvellement Urbain ; Pilier Développement Economique / Emploi,
 - 10 objectifs stratégiques se scindent en objectifs opérationnels : ce sont les champs d'interventions prioritaires du Contrat de Ville, qui servent de cadres à la mise en œuvre des différentes actions sur 2015-2020,
 - 62 actions ont été priorisées.
- Appel à projet 2016 :
 - 65 % des dossiers sur les piliers cohésion sociale
 - A noter un financement hors appel à projet sur les deux autres piliers :
 - 1 306 115 € pour Cadre de Vie renouvellement urbain
 - 815 087 € pour Développement économique emploi
- Articulation NPNRU et ATI Urbain :
 - Ce nouveau contrat de ville s'inscrit dans une démarche intégrée de développement du territoire, au-delà de la prise en compte des objectifs de la loi pour la ville et la cohésion urbaine, et combine plusieurs cohérences :
 - une stratégie territoriale qui contribue aux objectifs spécifiques des programmes opérationnels européens,
 - une cohérence des politiques menées par la Région (notamment au travers des schémas régionaux, des politiques sectorielles et contractuelles de la Région),
 - une cohérence avec les politiques infrarégionales (départementales, intercommunales et locales),
 - une bonne articulation avec les outils financiers.
 - Deux dossiers dans le cadre du pilier Cadre de vie renouvellement urbain:
 - un dossier de protocole de préfiguration de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU,
 - un dossier de demande de subventions européennes Approche Territoriale Intégrée (ATI) volet urbain : 4 dossiers subventionnés (projet Lachaud Espace médico-social, pôle Culturel, Réhabilitation énergétique Immeuble Bedos, Les voies douces).

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver le rapport annuel 2016 sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le Quartier prioritaire d'Agde.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son Vice-Président, délégué à la politique de la ville
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le rapport annuel 2016 sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le Quartier prioritaire d'Agde joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Alliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 5 OCT. 2017

OBJET :

Nouveau programme national de rénovation urbaine - Acquisition lot N°2 et lot N°7 section LI N°80 (appartement et cellier) SIS 32, rue Jean Roger à Agde pour un montant de 76 000 Euros appartenant à M. Toulliou

N° 002341

Question N°40 à l'O.J.

Réf. : Politique de la ville

Rubrique dématérialisation : 3.1. Acquisition

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

- ✓ Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine et notamment les articles 9-1 à 9-3 de la loi relatifs au nouveau Programme National de renouvellement urbain ;
- ✓ Vu le décret n°2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale de rénovation urbaine ;
- ✓ Vu la délibération n°2014-28 du Conseil d'Administration de l'ANRU du 25 juin 2014 approuvant le règlement général de l'ANRU relatif au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain en vue de la signature par l'ANRU des Contrats de Ville et des protocoles de préfiguration NPNRU ;
- ✓ Vu le courrier de monsieur le Préfet de Région, Préfet de l'Hérault délégué territorial de l'ANRU en date du 15 juillet 2015, adressé à monsieur le Président de la CAHM, confirmant l'inscription du Quartier Centre-Ville d'Agde parmi la liste des quartiers de la Politique de la Ville retenus au titre des projets d'envergure régionale (PRIR : Projet Retenu d'Intérêt Régional) ;
- ✓ Vu la signature du Contrat de Ville d'Agde en date du 16 juillet 2015 ;
- ✓ Vu la délibération du 12 juin 2017 qui approuve l'acquisition, au 32 rue Jean Roger à Agde, d'un local commercial et de la cave ainsi qu'un appartement au deuxième étage et des combles respectifs de deux appartements ;

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre du Nouveau Contrat de Ville d'Agde, il a été instauré la création d'une Maison des Projets dans le quartier prioritaire afin que le Conseil Citoyen puisse y tenir ses séances de travail et ce, conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Parallèlement, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en partenariat avec la ville d'Agde pilote le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU) et de par sa compétence obligatoire, l'habitat social d'intérêt communautaire.

Dès lors, afin d'installer sur le site de la future Maison des Projets le Conseil Citoyen, la Maison de l'Habitat, les bureaux de l'équipe chargée de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), les réunions du Conseil Citoyen, les permanences des associations œuvrant dans le domaine de l'habitat en conventionnement avec la CAHM, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, les Compagnons Bâtitisseurs, Urbanis et l'Agence Immobilière à Vocation Sociale, il est proposé d'acquérir en complément des acquisitions de 2016 l'appartement de monsieur TOULLIOU au premier étage du 32 rue Jean Roger à Agde ainsi que le cellier du troisième étage afin d'agrandir la Maison des Projets et de pouvoir y créer des bureaux complémentaires nécessaires pour le fonctionnement des services de la CAHM (Habitat, Economie/Commerce, NPNRU, Contrat de Ville) ainsi qu'une salle de formation qui permettront à la Communauté d'agglomération de devenir l'unique propriétaire de l'immeuble et, dès lors, de sortir de la copropriété avec monsieur TOULLIOU.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur cette acquisition dont le financement s'établit comme suit :

- Achat du bien de M. TOULLIOU dont la valeur vénale est estimée par France Domaine en date du 14 octobre 2016 à 76 000 Euros :
 - Appartement de 80 m² situé au 1^{er} étage, cadastré section LI n°80, lot n°2
 - Cellier situé au 3^{ème} étage, cadastré LI n°80, lot n° n°7

La proposition d'acte de vente prévoit l'acquisition de l'appartement en nue-propriété et du cellier, c'est-à-dire que M. TOULLIOU pourra résider dans son appartement durant son vivant ou selon sa volonté de quitter l'appartement quand il le souhaitera.

Monsieur le Rapporteur précise que cet immeuble a été frappé d'un péril imminent (charpente et toiture) en date du 18 juillet 2013. Les travaux de consolidation ont été réalisés à la demande du Tribunal et le péril imminent a été levé, après expertise. Il reste à ce jour à traiter le péril ordinaire c'est-à-dire à réaliser les travaux de réhabilitation de l'immeuble qui sont évalués à environ 110 000 €. Ainsi, 73 000 Euros sont déjà provisionnés sur le compte du syndic de la copropriété et environ 34 000 € seront prélevés sur la vente du bien de M. TOULLIOU, qui correspondent à sa part due pour les travaux.

Monsieur le Rapporteur indique qu'étant donné que le Centre Ancien est classé en Contrat de Ville et est éligible au Nouveau Programme de Rénovation Urbaine, l'ANRU cofinancera 50 % de cette acquisition, des travaux et des aménagements correspondants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la politique de la ville,

Vu l'avis favorable des membres du Bureau réunis le 11/09/2017,

Vu l'avis des domaines en date du 14 octobre 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'acquisition de l'appartement situé au 1^{er} étage (section LI n°80, lot 2) et du cellier (section LI n°80, lot 7) associé situé au 3^{ème} étage du 32 rue Jean Roger à Agde appartenant à monsieur TOULLIOU au prix de 76 000,00 Euros, conformément à l'avis de France Domaine ;
- **D'APPROUVER** le prélèvement sur la vente du bien de monsieur TOULLIOU la part due pour les travaux correspondant au traitement du péril ordinaire ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette acquisition ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CA Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Hôtel de ville Mirabel)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 5 OCT. 2017

OBJET :

Actions de prévention en faveur des jeunes au titre de la politique de la ville dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) : attribution de subvention de fonctionnement de 25 000 Euros à la « Caisse des Ecoles » de la ville d'Agde pour 2017 pour le Programme de Réussite Educative

N° 002342

Question N°41 à l'O.J.

Réf. : Politique de la ville
Rubrique dématérialisation : 7.5.2.3.
Subvention accordée par les EPCI

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée participe au financement de projets de prévention en faveur des jeunes, qui s'inscrivent dans le cadre des actions de la politique de la ville qui visent à revaloriser le centre-ville d'Agde, classé comme quartier urbain « sensible » et à réduire les inégalités sociales.

Ainsi, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement à la Caisse des Ecoles de la ville d'Agde dans le cadre de ses interventions 2017 pour les actions menées dans les domaines de l'éducation et de la prévention en faveur des jeunes du territoire communautaire au titre du « Programme de Réussite Educative (PRE), lutte contre l'échec scolaire » mis en place en 2006 sur la ville d'Agde et qui s'adresse aux enfants de 6 à 16 ans ainsi qu'à leur famille. Il s'agit de les aider à lutter contre l'échec scolaire et à favoriser la réussite éducative, ainsi que le soutien à la « parentalité » par la mise en place d'actions spécifiques :

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRACNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201709144mc1D80234210-DE

- soutiens individuels des enfants et des parents par des psychologues, éducateurs, enseignants (150 familles sont concernées chaque année)
- mise en place d'actions éducatives avec des travailleurs sociaux
- mise en place d'actions de « tutorats renforcés » avec des référents professionnels (enseignants, spécialistes du comportement des enfants...)

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 25 000 euros à la Caisse des Ecoles de la ville d'Agde, structure juridique et financière porteuse du « Programme de Réussite Educative » pour l'année 2017 afin que celle-ci puisse continuer à œuvrer en matière de soutien et d'aide aux jeunes en difficulté scolaire et aux familles et d'autoriser son Vice-Président délégué à la Politique de la Ville à signer la convention d'objectifs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la politique de la ville
Vu l'avis favorable des membres du Bureau communautaire réunis le 11/09/2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** à la Caisse des Ecoles de la ville d'Agde une subvention de 25 000 Euros ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Vice-Président délégué à la politique de la ville à signer la convention d'objectifs avec le Président de la Caisse des Ecoles ;
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante sur le Budget principal de la CA Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 45

Date de convocation :
Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :
- 5 OCT. 2017

OBJET :

« Association de la cause
Freudienne » :
attribution d'une subvention de
fonctionnement de 1 000 Euros
au titre du CISPD dans le cadre
de l'organisation de la « Journée
sur le décrochage scolaire »

N° 002343

Question N°42 à l'O.J.

Réf. : Politique de la ville
Rubrique dématérialisation : 7.5.2.3.
Subvention accordée par les EPCI

Monsieur le Vice-Président rappelle que :

- le Contrat de ville d'Agde prévoit dans son pilier cohésion sociale – Citoyenneté / Prévention de la Délinquance des actions visant à « Optimiser le vivre ensemble, l'accès au Droit et la lutte contre la délinquance » ;
- le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CISPD) élabore « la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance » en s'appuyant sur les 5 axes validés en Assemblée plénière le 8 décembre 2016 et déclinés en fiches action ;
- dans le cadre de l'axe 3 de la stratégie territoriale : « prévention de la délinquance et lutte contre la récidive » validé par le CISPD, la CAHM soutient les projets en matière de prévention de la délinquance dont la lutte contre le décrochage scolaire.

Monsieur le Rapporteur expose que l'« association de la Cause Freudienne », représentée par la Déléguée Régionale organise une « Journée sur le décrochage scolaire » le 14 octobre 2017 à l'illustre Théâtre de Pézenas ouverte à tout public et plus, particulièrement, aux professionnels de l'éducation, de la santé, de l'action médico-sociale, des parents et des jeunes.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBARCEL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170914-4mc100023430-DE

Monsieur le Vice-Président précise que ce projet est possible grâce à la volonté de professionnels de l'enseignement public et privé, de psychologues, psychanalystes, travailleurs sociaux, médecins scolaires et conseillers en insertion professionnelle de la Mission Locale d'Insertion de Pézenas. De plus, un groupe de lycéennes se préparant aux métiers d'aide à la personne a également rejoint cette équipe et, dans le cadre de leur formation, ont rédigé un questionnaire sur le décrochage scolaire distribué à 400 élèves, ainsi qu'aux jeunes de la Mission Locale d'Insertion Centre Hérault et mis en place un atelier d'écriture sur la thématique.

Le constat fait par cette équipe de professionnels et d'étudiantes est qu'il est parfois difficile d'enseigner et de mobiliser l'attention des jeunes, de les intéresser, de communiquer avec eux et que certains malheureusement décroche au niveau scolaire. Comment alors leur donner goût d'apprendre, par quels moyens ?

Cette journée d'action sur le décrochage scolaire se déroulera de la manière suivante :

- présentation de situations par des professionnels en tables rondes
- illustration sonore et visuelle réalisée par les lycéennes
- conversations / Débats avec la salle

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 1 000 Euros à l'association de la Cause Freudienne pour l'année 2017 afin que celle-ci puisse mettre en œuvre la Journée sur le décrochage scolaire et d'autoriser son Président à signer la convention d'objectifs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la politique de la ville
Vu l'avis favorable des membres du Bureau communautaire réunis le 11/09/2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le versement de 1 000 Euros à l'« Association de la Cause Freudienne » pour la réalisation de la « *Journée sur le décrochage scolaire* » prévue le 14 octobre 2017 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer la convention de partenariat avec madame la Déléguée Régionale de l'« Association de la Cause Freudienne » ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Hôtel de ville Mirabel)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :
- 5 OCT. 2017

OBJET :

Octroi de « Prêt travaux missions sociales » et « Prêt d'avance sur subventions » à 0% aux propriétaires occupants modestes : convention de partenariat avec FDI SACICAP (Sa Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété) et URBANIS

N° 002344

Question N°43 à l'O.J.

Réf. : Habitat

Rubrique dématérialisation : 1.3.1.

Délibération autorisant la signature de convention

Monsieur le Vice-Président rappelle que :

- la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée avait mis en place en 2008 un partenariat avec FDI SACICAP (Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété) pour l'octroi de prêts à 0 % aux Propriétaires Occupants (PO) modestes qui rencontrent des difficultés pour boucler le plan de financement des travaux de réhabilitation de leur logement, dossiers traités dans le cadre des opérations d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) et du Programme d'Intérêt Général (PIG),
- ce dispositif permet de financer aux PO le reste à charge sur les travaux subventionnés par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et la CAHM ainsi que l'avance des subventions,
- ce partenariat a été arrêté en 2013 du fait de la « fin » du Crédit Immobilier de France, établissement de crédit accordant les prêts.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201709144mc1D0023440-DE

Monsieur le Rapporteur expose qu'aujourd'hui FDI SACICAP a trouvé un nouvel organisme prêteur, FINANCO, et propose de relancer ce partenariat qui est indispensable et qui a manqué durant ces quatre dernières années puisque certains projets de Propriétaires Occupants très modestes n'ont pas pu se concrétiser faute de possibilité de financement de leur reste à charge. De plus, la partie « avance sur subvention » permettrait d'aider les artisans qui, trop souvent, jouent le rôle de banquiers en acceptant de n'encaisser le paiement du propriétaire que lorsque celui-ci a perçu sa subvention.

Aussi, afin de favoriser la réalisation de projets de réhabilitation pour lesquels les financements complémentaires indispensables au règlement de l'avance des subventions et/ou du reste à charge, sont difficiles à obtenir compte tenu du caractère social des dossiers, il est proposé d'approuver la convention relative à la mise en place d'un dispositif expérimental de « *prêt de travaux missions sociales* » et de « *prêt d'avance sur subvention* » dont les conditions sont similaires à ce qui se pratiquait en 2008 avec un taux à 0 % pour financer l'avance de subvention et un taux d'intérêt qui, pour le financement du reste à charge, n'est plus à 0 % mais à 2,92 %, pour les Propriétaires Occupants bénéficiaires d'une subvention de l'Anah sur le territoire intercommunal effectuant des travaux :

- d'amélioration de la performance énergétique
 - de sortie d'insalubrité ou de péril,
 - de réhabilitation lourde
 - d'autonomie
- **Le financement lié au reste à charge :** prêt travaux missions sociales qui permet aux propriétaires de financer leur reste à charge à un taux d'intérêt peu élevé.
 - **Le préfinancement des subventions :** prêt avance sur subvention assorti d'une procuration faite par le propriétaire à FDI SACICAP qui permet de payer les artisans directement, sans attendre le paiement de la subvention par l'Anah.
 - **Mission d'URBANIS chargé du suivi-animation de l'OPAH RU et du PIG :** qui identifiera les propriétaires ayant un besoin et il aidera à la constitution et au suivi des dossiers de financement auprès de FDI SACICAP.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ce partenariat CAHM, FDI SACICAP et la Société URBANIS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 11 septembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'octroi de « prêt travaux missions sociales » et « prêt d'avance sur subvention » à 0 % aux Propriétaires Occupants modestes ;
- **D'APPROUVER** la convention relative à la mise en place d'un dispositif expérimental de « *prêt de travaux missions sociales* » et de « *prêt d'avance sur subvention* » joint en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer ladite convention fixant les conditions d'attribution des interventions financières au profit des Propriétaires Occupants modestes ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Hôtel de ville Mirabel)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :
- 5^o OCT. 2017

OBJET :

Approbation de l'avenant au règlement d'attribution des aides Communautaires pour la réalisation de logement locatifs sociaux et hébergements sur le territoire de la CAHM

N° 002345

Question N°44 à l'O.J.

Réf. : Politique de la ville
Rubrique dématérialisation : 8.5. politique de la ville, habitat, logement

Monsieur le Vice-Président rappelle :

- qu'en 2012 après l'adoption du Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI), il a été proposé la mise en place d'un règlement intérieur définissant les principes d'attributions des aides de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour la production de logements locatifs sociaux et hébergements,
- que le décret du 05 mai 2017 a modifié la liste des pièces de demande de subvention PLUS/PLAI et PLS, de demande d'acompte et de solde pour les aides de l'État reprises dans le règlement intérieur.

Monsieur le Rapporteur expose que cette modification a pour objectif la simplification et l'harmonisation entre les territoires des procédures d'instruction et qu'elle porte sur les pièces à déposer en vue de l'obtention d'une décision de financement pour les PLUS (Prêt Locatif Usage Social) - PLAI (Prêt Locatif Aide d'Intégration) et PLS (Prêt Locatif Social) ainsi que pour les demandes d'acomptes, de solde et de clôture de ces opérations.

▪ **pour les demandes de financement auprès de la CAHM, le bailleur devra fournir :**

- une demande de subvention Etat et CAHM
- une délibération du Conseil d'Administration de l'organisme où une lettre d'engagement de l'organisme contenant les autorisations de réaliser l'opération, de contracter les emprunts, d'apporter les fonds propres éventuellement nécessaires ainsi qu'une grille indiquant la répartition des loyers

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBLAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASICADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUTALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Céraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Remy CLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYLAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170914-mc1D00234510-DE

- **pour l'obtention du paiement du premier acompte, le bailleur devra fournir :**
 - l'acte de vente
 - la convention d'Aide pour le Logement (APL) en 4 exemplaires
 - l'état des dépenses et un R.I.B.

- **pour l'obtention des paiements des acomptes, le bailleur devra fournir :**
 - l'état des dépenses décomposé selon les postes prévus par l'article R.331-9 du Code de la construction et de l'habitation

- **pour l'obtention du solde et la clôture du dossier, le bailleur devra fournir :**
 - l'état récapitulatif détaillé des dépenses par fournisseurs définitif, certifié et décomposé selon les postes prévus par l'article R.331-9 du Code de la construction et de l'habitation.
 - le plan de financement définitif.
 - le prix de revient hors taxes, décomposé selon les postes prévus par l'article R.331.- du Code de la construction et de l'habitation.
 - la copie des autorisations d'urbanisme nécessaire à la réalisation de l'opération.
 - la déclaration d'achèvement des travaux ou, à défaut le PV de réception des travaux à l'exception des opérations d'acquisition sans travaux.
 - une attestation notariée justifiant l'acquisition du droit d'utiliser le terrain d'implantation de l'opération, le bail emphytéotique, l'acte de vente ou le titre de propriété.
 - les justificatifs définitifs relatifs aux majorations intervenant dans le calcul des subventions.
 - un tableau des surfaces annexes et habitables, certifié par le Maître d'œuvre.
 - le cas échéant le projet d'avenant de la convention APL.
 - le tableau d'amortissement des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignation.
 - Une convention spécifique pour les opérations bénéficiant d'une subvention prévue à l'article R.331-25-1 du Code de la construction et de l'habitation :

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la modification des pièces nécessaires au dépôt du dossier de financement, au paiement des acomptes, du solde et à la clôture de l'opération à partir de l'année 2017 et de valider la modification du règlement intérieur d'attribution des aides de la CAHM en faveur du Logement Locatif Social.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,
Vu l'avis du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** les modifications des pièces nécessaires au dépôt du dossier de financement, au paiement des acomptes, du solde et à la clôture du dossier dans le cadre de la réalisation de logements locatifs sociaux et hébergements sur le territoire intercommunal à partir de l'année 2017 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer le règlement intérieur d'attribution des aides de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en faveur du Logement Locatif Social ;
- **PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CA Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 5 OCT. 2017

OBJET :

ZAC « La Capucière » à Bessan :
approbation de la grille tarifaire
pour la commercialisation
des lots

N° 002346

Question N°45 à l'O.J.

Réf. : Développement des zones
d'activités

Rubrique dématérialisation : 7.1.3.Tarifs
des services publics

Monsieur le Vice-Président rappelle que :

- la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a, dans le cadre de sa compétence « développement économique » initié à la réalisation du Parc d'Activités Economique Hérault Méditerranée « La Capucière » sous forme de Zone d'Aménagement Concerté sur la commune de Bessan afin de proposer une offre de foncier économique pouvant accueillir des entreprises endogènes et exogènes au territoire et contribuer ainsi à la création d'emploi ;
- cette opération économique s'étend sur une superficie d'environ 34 Ha, située en entrée du territoire communautaire au croisement de l'autoroute A 9 et de la RD 13, en visibilité de l'A9 et en continuité d'une zone d'activités existante ;
- le dossier de création a été approuvé par délibération n°652 du 06 février 2012 ;
- le dossier de réalisation a été approuvé par délibération n°1196 du 28 octobre 2013.

Monsieur le Rapporteur expose que l'objectif poursuivi est de proposer un nouveau quartier à vocation économique bénéficiant d'un aménagement qualitatif s'appuyant sur un programme mixte d'activités. Ce PAE accueillera également la pépinière d'entreprises « Héliopôle » dont la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est maître d'ouvrage. Ainsi, les travaux d'aménagement des équipements publics ayant démarré fin mai 2017, la ZAC « La Capucière » rentre dans sa phase opérationnelle.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALÀ * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALBERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUTTOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOÏSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170915-1mc1D00234610-DE

Il convient donc de commencer la phase de commercialisation des différents lots hors activité commerciale (délibération n°2009 du 24 octobre 2016). Il est donc proposé à l'approbation des membres du Conseil Communautaire une grille tarifaire permettant, pour les premiers lots vendus, des prix unitaires attractifs tout en intégrant la nécessité de l'équilibre financier de l'opération.

La situation géographique des terrains commercialisables offrant différentes possibilités en termes de visibilité depuis l'A9 et de l'entrée du parc d'activités, et les surfaces étant diverses, monsieur le Vice-Président propose, conformément, à l'évaluation du 04 juillet 2017 des services de France Domaine, de fixer la grille tarifaire des secteurs, hors commerce, de la manière suivante :

- Secteur A..... 80 € HT/m²
- Secteur B..... 60 € HT/m²
- Secteur C..... 50 € HT/m²
- Secteur D..... 40 € HT/m²
- Secteur E..... 35 € HT/m²

Ces prix HT s'entendent hors frais annexes (géomètre, frais de notaire...)

Les membres Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur l'approbation de la grille tarifaire des secteurs au m², hors secteur commercial telle que présentée ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la grille tarifaire des secteurs au m², hors secteur commercial, pour la commercialisation des lots de la ZAC « La Capucière » à Bessan :
 - Secteur A..... 80 € HT/m²
 - Secteur B..... 60 € HT/m²
 - Secteur C..... 50 € HT/m²
 - Secteur D..... 40 € HT/m²
 - Secteur E..... 35 € HT/m²
- **DIT QUE** ces prix hors taxes s'entendent hors frais annexes (géomètres, frais de notaire...).

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 5 OCT. 2017

OBJET :

Modification de la Délibération
N°1739 DU 02/11/2015 – ZAC
« La Capucière » A Bessan ;
approbation de la modification
du Cahier de Prescriptions
Architecturales Urbaines
(CPAUP) accompagné
de ses annexes

N° 002347

Question N°46 à l'O.J.

Réf. : Développement des zones
d'activités

Monsieur le Vice-Président rappelle que :

- la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a, dans le cadre de sa compétence « développement économique » initié à la réalisation du Parc d'Activités Economique Hérault Méditerranée « La Capucière » sous forme de Zone d'Aménagement Concerté sur la commune de Bessan afin de proposer une offre de foncier économique pouvant accueillir des entreprises endogènes et exogènes au territoire et contribuer ainsi à la création d'emploi ;
- cette opération économique s'étend sur une superficie d'environ 34 Ha, située en entrée du territoire communautaire au croisement de l'autoroute A 9 et de la RD 13, en visibilité de l'A9 et en continuité d'une zone d'activités existante ;
- le dossier de création a été approuvé par délibération n°652 du 06 février 2012 ;
- le dossier de réalisation a été approuvé par délibération n°1196 du 28 octobre 2013 ;
- le Cahier de Prescriptions Architecturales Urbaines et Paysagères (CPAUP) et ses annexes ont été approuvés par délibération n°1739 du 02 novembre 2015 qui vient en complément des dispositions générales réglementaires du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bessan applicable uniquement à la ZAC « La Capucière ».

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Jimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-242400819-20170915-1mc1D9023470-DE

Monsieur le Rapporteur précise que le Cahier de Prescriptions Architecturales Urbaines et Paysagères est un outil indispensable pour promouvoir un aménagement de qualité du site et des constructions futures et doit être approuvé par l'organe délibérant de la collectivité à l'initiative de la ZAC. En effet, l'objet de ce document est de présenter le contexte de l'opération de la ZAC « La Capucière », les intentions urbaines ainsi que les exigences qualitatives du projet et ainsi assurer l'homogénéité d'ensemble sur le plan architectural, urbain et paysager regroupant :

- des prescriptions d'ordre réglementaire venant expliquer et compléter les dispositions prévues au PLU,
- des préconisations d'ordre urbanistique, architecturale, paysagère pour aller au-delà du contexte réglementaire et apporter des compléments qualitatifs pour l'entretien et la préservation des nouvelles constructions.

Monsieur le Vice-Président expose que le projet d'aménagement du programme immobilier a évolué depuis l'approbation du CPAUP en novembre 2015 et ce, dans le but de répondre au mieux aux besoins des différents prospects (projet d'ensemble commercial, projet de pépinière d'entreprises...).

Par conséquent, afin de rendre ce CPAUP plus pertinent avec le projet de « La Capucière » et continuer à promouvoir des espaces publics ainsi qu'une architecture de qualité, contemporaine épurée et aux valeurs simples, il est nécessaire de modifier la délibération n°1739 et dans le CPAUP approuvé par cette délibération les éléments suivants :

1. Afin d'autoriser l'utilisation de couleurs vives et la couleur blanche :

La phrase page 18 « *Ponctuellement des couleurs vives pourront mettre en exergue le parti architectural* » a été remplacée par :

« *Ponctuellement, l'utilisation de couleurs claires ou de couleurs vives pourra être autorisée pour mettre en valeur le caractère identitaire souhaité sur ce site ou pour mettre en exergue le parti architectural* ».

2. Concernant les clôtures pages 12 et 13 :

Suppression de toute interdiction de clôtures.

3. Concernant les aires de présentation des Ordures Ménagères page 24, le paragraphe alinéa 4 a été changé :

Les aires de présentation des ordures ménagères feront partie intégrante de la demande de permis de construire. Une attention particulière doit être portée sur la qualité de ces aires qui devront être en parfaite harmonie avec l'architecture et les matériaux utilisés en épiderme du bâtiment.

4. Dans le « F-Rappel des servitudes et contraintes » le tableau faisant rappel du POS a été supprimé :

Dans l'annexe C :

- les contraintes liées à l'amendement Dupont en bordure de RD ont été supprimées.
- suppression des coupes sur les trouées vertes qui pouvaient porter à confusion.

Remplacement de l'extrait de l'annexe C pour rendre le document plus lisible.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur la modification du Cahier de Prescriptions Architecturales Urbaines et Paysagères et de ses annexes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu l'avis du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE MODIFIER** la délibération n°1739 du 02 novembre 2015 ;
- **D'APPROUVER** la modification du Cahier de Prescriptions Architecturales Urbaines et Paysagères et de ses annexes joints à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant ce dossier.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Hôtel de ville Mirabel)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 5 OCT. 2017

OBJET :

ZAC «La Capucière» à Bessan :
acquisition d'une partie de la
parcelle section BV n°111 sur le
PLU de Bessan d'une contenance
de 26,10 m² appartenant
à M. CLAEYS

N° 002348

Question N°47 à l'O.J.

Réf. : Développement des zones
d'activités

Rubrique dématérialisation : 3.1. Acquisition

Monsieur le Vice-Président rappelle que :

- la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a, dans le cadre de sa compétence « développement économique » initié à la réalisation du Parc d'Activités Economique Hérault Méditerranée « La Capucière » sous forme de Zone d'Aménagement Concerté sur la commune de Bessan afin de proposer une offre de foncier économique pouvant accueillir des entreprises endogènes et exogènes au territoire et contribuer ainsi à la création d'emploi ;
- cette opération économique s'étend sur une superficie d'environ 34 Ha, située en entrée du territoire communautaire au croisement de l'autoroute A 9 et de la RD 13, en visibilité de l'A9 et en continuité d'une zone d'activités existante ;
- le dossier de création a été approuvé par délibération n°652 du 06 février 2012 ;
- le dossier de réalisation a été approuvé par délibération n°1196 du 28 octobre 2013 ;

Monsieur le Rapporteur expose que les travaux d'aménagement des équipements publics sur la ZAC « La Capucière » ont démarré fin mai 2017. Il a été constaté par les ingénieurs et techniciens qui travaillent sur l'aménagement de la voirie qu'une optimisation de la circulation ainsi que de l'accessibilité de la parcelle de monsieur CLAEYS était possible via l'acquisition d'une surface de 26,10 m² de la parcelle cadastrée section BV 111, propriété de monsieur CLAEYS.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONNET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : N. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain CRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRACNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE NAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONNET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170915-4mc1D0023480-DE

En conséquence, les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur l'acquisition d'une partie de la parcelle BV 111, au prix de 15 € le m², soit : 15 € x 26,10 m² c'est-à-dire 391,50 Euros, en accord avec l'évaluation des services de France Domaine du 18 septembre 2017.

Il est précisé qu'à ce prix s'ajoutera la prise en charge par la CA Hérault Méditerranée de la totalité des frais nécessaires au déplacement du portail de monsieur CLAEYS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

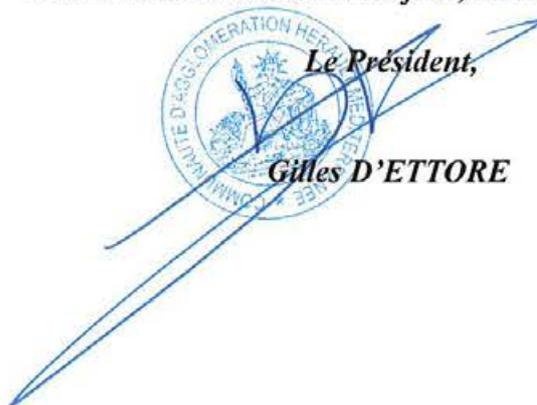
*Où l'exposé de son Président,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 11 septembre 2017,
Vu l'avis des Domaines du 18 septembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'acquisition de 26,10 m² de la parcelle cadastrée section BV n° 111 sur le PLU de Bessan au prix de 391,5 Euros ;
- **D'APPROUVER** la prise en charge par la CA Hérault Méditerranée de la totalité des frais nécessaire au déplacement du portail de monsieur CLAEYS ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à accomplir toutes les formalités réglementaires relatives à ce dossier ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 5-OCT. 2017

OBJET :

ZAC «La Capucière» à Bessan :
convention de remboursement
des frais liés à la réalisation
de la zone d'activités

N° 002349

Question N°48 à l'O.J.

Réf. : Développement des zones
d'activités

Rubrique dématérialisation : 1.3.1.

Délibération autorisant la signature de
convention

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARRUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170915-4mc1D00234910-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a, dans le cadre de sa compétence « développement économique » initié à la réalisation du Parc d'Activités Economique Hérault Méditerranée « La Capucière » sous forme de Zone d'Aménagement Concerté sur la commune de Bessan afin de proposer une offre de foncier économique pouvant accueillir des entreprises endogènes et exogènes au territoire et contribuer ainsi à la création d'emploi.

Monsieur le Rapporteur expose que, dans le cadre de la mise en œuvre du PAEIM « La Capucière », un permis de construire a été délivré par la commune Bessan à la Société BESSAN DEVELOPPEMENT en date du 7 janvier 2016 pour la réalisation d'un projet commercial qui a fait l'objet par la suite de recours contentieux.

Il convient de préciser d'une part, que par délibération n°1926 du 13 juin 2016, la Communauté d'agglomération a donné l'autorisation au Cabinet CGCB & Associés d'intervenir aux côtés de la commune de Bessan dans les instances 1601182-1° et 1600971-1 pendantes du Tribunal Administratif de Montpellier afin de solliciter le rejet de ces requêtes et d'autre part, que par délibération n°069 du 9 mars 2017, la commune de Bessan a approuvé la prise en charge des frais liés à la réalisation de la zone d'activités de « La Capucière ».

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée étant seule compétente, il convient qu'elle prenne en charge le remboursement des frais avancés par la commune de Bessan qui portent :

- directement ou indirectement à la défense du permis de construire 7 janvier 2016 et du ou des permis de construire modificatifs qui sera ou seront délivrés pour ce projet, devant toutes les juridictions administratives éventuellement saisies par les requérants que ce soit en première instance, en appel ou en cassation,
- sur les frais de modification du Plan d'Urbanisme de Bessan permettant d'adapter la Zone d'Aménagement Concertée aux demandes de la Communauté d'agglomération,
- la Communauté d'agglomération prendra en charge les frais liés à la rédaction de la présente convention.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu l'avis du Bureau communautaire réuni en date du 11 septembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la prise en charge du remboursement des frais avancés par la commune de Bessan qui portent sur les frais liés aux recours contentieux dans le cadre de la réalisation de la zone d'activités de « La Capucière » ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe de « La Capucière ».

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Hôtel de ville Mirabel*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 5-OCT. 2017

OBJET :

Projet d'extension d'une zone
d'aménagement concerté
pour l'aménagement du parc
d'activités de «La Source»
sur la commune de Vias :
lancement des études préalables
et organisation et modalités
de la concertation préalable

N° 002350

Question N°49 à l'O.J.

Réf. : Développement des zones
d'activités

Rubrique dématérialisation : 1.1.1.

Délibération relative aux marchés publics

- ✓ *Vu la délibération n°2009 du Conseil Communautaire du 24 octobre 2016 identifiant le projet d'extension du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Source » sur Vias comme faisant partie des zones d'activités recensées sur le territoire intercommunal et gérées par la CAHM au 1^{er} janvier 2017.*

Monsieur le Vice-Président expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, dans le cadre de sa compétence de Développement Economique, veille à développer de façon cohérente ses parcs d'activités économiques sur son territoire. Ainsi, afin de répondre au mieux aux attentes des entreprises en recherche d'une implantation et ainsi stimuler la création d'emploi, la Communauté d'agglomération étudie la possibilité d'étendre le PAEHM « La Source » à Vias.

A ce jour, il est envisagé de promouvoir l'extension d'un parc d'activités économiques existant plutôt que d'en créer un *ex nihilo*. Ainsi, l'extension du parc de « La Source » constitue une hypothèse intéressante car elle permet de proposer des terrains à vocation économique en limitant les effets de mitage et en contribuant à une intégration paysagère du site dans sa globalité.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie ET * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Himée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy ANIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYLAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201709154mc1D0023500-DE

En effet, sur la base d'un périmètre élargi d'environ 24,5 ha sur les secteurs Nord et Ouest de la Source, ce programme d'extension du parc d'activités est un complément logique de l'offre de foncier économique sur le sud de la CAHM. Il viendra compléter cette offre afin de répondre aux demandes, notamment, dans le cadre des besoins des campings et des entreprises locales.

Le projet consiste à proposer un schéma d'aménagement en deux phases avec une première extension de la zone sur le secteur nord, d'une surface d'environ 8,9 ha en traitant immédiatement l'intégration paysagère du site ainsi que son accessibilité. A cet effet, le démarrage des études pré-opérationnelles a déjà permis de structurer le projet avec le choix d'un mode opératoire basé sur la création de deux ZAC dont la première sera sur le secteur Nord. Les études pré-opérationnelles du projet se poursuivent et les acquisitions foncières vont pouvoir débuter.

Monsieur le Rapporteur précise que cette procédure permettra de maîtriser l'urbanisation du secteur de « La Source » et d'aboutir en finalité sur l'aménagement d'un Parc d'Activités Economiques à la hauteur des attentes des entreprises désireuses de s'implanter sur ce nouveau site économique. Ainsi, l'aspect financier, la réalisation des études préalables et procédures administratives, la maîtrise des travaux et l'acquisition des terrains par l'aménageur font de la procédure ZAC le choix le plus approprié pour mener à bien cette opération économique.

Afin de poursuivre cette opération il est nécessaire d'organiser, dans le cadre de la procédure ZAC, une concertation préalable de présentation des intentions de la CAHM à la population. En effet, conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme, la création d'une Zone d'Aménagement Concerté fera l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, selon les modalités suivantes :

- Insertions dans la presse locale,
- Information dans le journal de la Communauté d'Agglomération,
- Information sur le site de la Communauté d'Agglomération.
- Organisation d'une réunion publique de présentation.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur le lancement des études préalables, organisation et modalités de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté pour l'extension du parc d'activités de « La Source » à Vias.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oùï l'exposé de son Président,

Vu l'avis du Bureau communautaire réuni en date du 11 septembre 2017,

Vu l'article L5116-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la pertinence de la procédure de Zone d'Aménagement Concerté comme mode opératoire pour l'extension du parc d'activités de « La Source » à Vias ;
- **D'APPROUVER** la décision de prescrire les études préalables à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté portant sur la zone d'études « nord » ;
- **D'APPROUVER** la décision de déclarer la Zone d'Aménagement Concerté « La Source Nord » d'intérêt communautaire ;
- **D'APPROUVER** l'organisation de la concertation préalable selon les modalités de concertation ci-dessus exposées préalables à la création de la Zone d'Aménagement Concerté ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Hôtel de ville Mirabel)**, sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 5 OCT. 2017

OBJET :

Projet d'extension d'une zone
d'aménagement concerté
pour l'aménagement du parc
d'activités économique «Jacques
Cœur» à Montagnac ;
lancement des études préalables
et définition des modalités
de la concertation préalable

N° 002351

Question N°50 à l'O.J.

Réf. : Développement des zones
d'activités

Robrique dématérialisation : I.I.I.

Délibération relative aux marchés publics

- ✓ *Vu la délibération n°2009 du Conseil Communautaire du 24 octobre 2016 identifiant le Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Jacques Cœur » sur Montagnac comme faisant partie des zones d'activités recensées sur le territoire intercommunal et gérées par la CAHM au 1^{er} janvier 2017.*

Monsieur le Vice-Président expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, dans le cadre de sa compétence de développement économique, veille à développer de façon cohérente ses parcs d'activités économiques sur son territoire. Afin de répondre au mieux aux attentes des entreprises en recherche d'une implantation et ainsi stimuler la création d'emploi, la Communauté d'agglomération a entamé les démarches de création du Parc d'Activités Economique « Jacques Cœur » à Montagnac.

De ce fait, la commune de Montagnac souhaite que la Communauté d'agglomération étudie un avant-projet de réalisation d'un Parc d'Activités Economiques dont le périmètre pressenti -d'une contenance d'environ 35 ha- est situé au Sud de la commune. Outre le fait que ce futur parc d'activités soit situé à proximité immédiate de la future déviation de la RD qui traverse le village et qui doit être réalisée prochainement par le Conseil Général, il est très proche de l'A75 et se trouve dans l'axe Est-Ouest de la RD 613 qui relie cette autoroute à l'A9 et au Bassin de Thau.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBRUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARREAU * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRACNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLIER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170915-1mc1D00235110-DE

Ainsi, la création d'un Parc d'Activités Economiques pourrait constituer un enjeu économique majeur et se traduire par l'implantation d'entreprises ayant des activités de logistique et de petite transformation en lien avec les équipements structurants proches et, notamment, le port de Sète, des activités artisanales et tertiaires et quelques PME issues du développement endogène du Nord du territoire.

Monsieur le Rapporteur précise que le démarrage des études pré-opérationnelles a déjà permis de structurer le projet avec le choix d'un mode opératoire basé sur la création d'une Zone d'Aménagement Concerté et que les acquisitions foncières vont pouvoir débiter.

En tenant compte de ces éléments, l'outil « ZAC » est la procédure à privilégier par la collectivité, en effet, cette procédure permettra de maîtriser l'urbanisation de ce secteur en vitrine de la déviation de Montagnac dont la réalisation est en cours et d'aménager un parc d'activités économiques à la hauteur des attentes des entreprises désireuses de s'implanter sur ce nouveau site économique. Ainsi, l'aspect financier, la réalisation des études préalables et procédures administratives, la maîtrise des travaux et l'acquisition des terrains par l'aménageur font de la procédure ZAC le choix le plus approprié pour mener à bien cette opération économique.

Afin de poursuivre cette opération il est nécessaire d'organiser, dans le cadre de la procédure ZAC, une concertation préalable de présentation des intentions de la CAHM à la population. En effet, conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme, la création d'une zone d'aménagement concerté fera l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, selon les modalités suivantes :

- Insertions dans la presse locale,
- Information dans le journal de la Communauté d'Agglomération,
- Information sur le site de la Communauté d'Agglomération.
- Organisation d'une réunion publique de présentation.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur le lancement des études préalables, l'organisation et les modalités de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté pour l'extension du parc d'activités de « Jacques Cœur » à Montagnac.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu l'avis du Bureau communautaire réuni en date du 11 septembre 2017,

Vu l'article L5116-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la pertinence de la procédure de Zone d'Aménagement Concerté comme mode opératoire pour l'extension du parc d'activités de « Jacques Cœur » à Montagnac ;
- **D'APPROUVER** la décision de prescrire les études préalables à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté ;
- **D'APPROUVER** la décision de déclarer la Zone d'Aménagement Concerté « Jacques Cœur » d'intérêt communautaire ;
- **D'APPROUVER** l'organisation de la concertation préalable selon les modalités de concertation ci-dessus exposées préalables à la création de la Zone d'Aménagement Concerté ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe « Jacques Cœur ».

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 5.OCT. 2017

OBJET :

PAEHM « Le Roubié » à Pinet :
acquisition des parcelles
cadastrées section B n°2571
et B n°2598 d'une contenance
totale de 2 366 m² appartenant
à la commune de Pinet

N° 002352

Question N°51 à l'O.J.

Réf. : Développement des zones
d'activités

Rubrique dématérialisation : 3.1.
Acquisitions

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOUS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRACNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170915-4mc1D0023520-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, a réaffirmé par délibération n°1302 du 3 février 2014 la création du PAEHM « Le Roubié » sur la commune de Pinet sur un périmètre d'environ 4,5 Ha et ce pour proposer une nouvelle offre de foncier économique destinée à accueillir des entreprises majoritairement endogènes à la commune dans les secteurs de l'artisanat, du service et de la production.

Monsieur le Rapporteur précise que pour réaliser cette opération économique, il est nécessaire que la CAHM maîtrise l'intégralité des parcelles intégrées dans le périmètre de ce futur parc d'activités. Par conséquent, il est proposé d'acquérir les parcelles appartenant à la commune de Pinet, incluses dans le périmètre du PAEHM « Le Roubié » et situées en zone AUE1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune à savoir :

- **La parcelle cadastrée section B n°2571 d'une superficie de 1 563 m² :**

Cette parcelle était un chemin de service inutilisé depuis la création de l'autoroute sur la commune de Pinet et le déclassement de ce chemin pour intégration dans le domaine privé communal, suite à enquête publique, a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 10 février 2015.

Le Conseil Municipal de Pinet a approuvé la cession de la parcelle B n°2571 à la CAHM par délibération du 21 septembre 2015.

- **La parcelle cadastrée section B n°2598 d'une superficie de 803 m² :**

Cette parcelle correspond à une partie déclassée d'un chemin de service suite à enquête publique et approbation du déclassement de cette partie de chemin de service pour intégration dans le domaine privé communal par délibération du Conseil Municipal du 20 avril 2017.

Le Conseil Municipal de Pinet a approuvé la cession de la parcelle B n°2598 à la CAHM par délibération du 06 juin 2017.

Dès lors, conformément à l'estimation de France Domaine du 23 juin 2017, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur l'acquisition des dites parcelles d'une contenance totale de 2 366 m² au prix de 12 €/m², soit :

- Parcelle B n°2571 : 12 x 1 563 m² = 18 756 €

- Parcelle B n°2598 : 12 x 803 m² = 9 636 €

Soit un montant total d'acquisition de 28 392 Euros. La CAHM prendra à sa charge les frais d'actes notariés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu l'avis du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2017,

Vu l'avis de France Domaine du 23 juin 2017 des parcelles Section B n°2571 et B n°2598,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle B n°2571 d'une superficie de 1 563 m² au prix de 18 756 Euros ;
- **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle B n°2598 d'une superficie de 803 m² au prix de 9 636 Euros ;
- **DE PRENDRE** à la charge de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée les frais d'actes notariés correspondants à ces deux acquisitions ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les actes notariés correspondants ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe « Le Roubié ».

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Hôtel de ville Mirabel*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 5 OCT. 2017

OBJET :

PAEHM « Le Roubié » à Pinet :
acquisition de parties de
parcelles section B n°1503
t B n°1892 en zonage U2 du PLU
de Pinet via une acquisition
et un échange foncier

N° 002353

Question N°52 à l'O.J.

Réf. : Développement des zones
d'activités

Rubrique dématérialisation : 3.1. Acquisition

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILLOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRACNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Remy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCELOTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau, l'assainissement et au développement économique

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, a réaffirmé par délibération n°1302 du 3 février 2014 la création du PAEHM « Le Roubié » sur la commune de Pinet sur un périmètre d'environ 4,5 Ha et ce pour proposer une nouvelle offre de foncier économique destinée à accueillir des entreprises majoritairement endogènes à la commune dans les secteurs de l'artisanat, du service et de production. Afin de réaliser cette opération économique, la CAHM doit maîtriser l'intégralité des parcelles intégrées dans le périmètre de ce futur parc d'activités. Aujourd'hui débute la phase opérationnelle du Parc d'Activités Economiques « Le Roubié ».

Monsieur le Rapporteur expose que les ingénieurs et techniciens qui travaillent sur l'aménagement de la voirie et des lots ont rencontré diverses contraintes pouvant être réglées par un aménagement nécessitant l'acquisition de deux parties de parcelles non incluses dans le périmètre initial du projet. Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur l'acquisition des parties des parcelles concernées en zonage U2 du PLU de Pinet via une acquisition et un échange foncier :

- D'acquérir 177 m² de la parcelle cadastrée section B n°1892 d'une superficie de 2 275 m² : Cette parcelle appartient à monsieur Paul SAGNIER, il est proposé de l'acquérir, conformément à l'avis de France Domaine du 18 septembre 2017 au prix de 60 € /m², soit 60 € x 177 m² = 10 620 Euros (ce prix intégrant le raccordement de sa parcelle aux réseaux)

- D'échanger 700 m² de la parcelle cadastrée section B n°2062 d'une surface de 5 130 m², propriété de la CAHM contre 310 m² de la parcelle cadastrée section B n°1503 d'une surface de 931 m², propriété de monsieur POUZOULET ;
Cet échange est réalisé sur la base d'une valeur vénale de chaque bien estimée à 10 500 Euros, conformément à l'avis de France Domaine du 11 septembre 2017.

Il est précisé que la Communauté d'agglomération prendra à sa charge les frais d'actes notariés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu l'avis du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2017,

Vu l'avis de France Domaine du 18 septembre 2017 pour la parcelle section B n°1892,

Vu l'avis de France domaine du 11 septembre 2017 pour les deux emprises parcelles section B n°2062 et B n°1503,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'acquisition de 177 m² de la parcelle B n°1892 au prix de 10 620 Euros ;
- **D'APPROUVER** l'échange de 700 m² de la parcelle B n°2062 contre 310 m² de la parcelle B n°1503 au prix de 10 500 Euros ;
- **DE PRENDRE** à la charge de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée les frais d'actes notariés correspondants à cette acquisition et cet échange de parcelle ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les actes notariés correspondants ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe « Le Roubié ».

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Hôtel de ville Mirabel*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 5 OCT. 2017

OBJET :

PAEHM « le PUECH »
à Portiragnes :
cession du lot n°31 (parcelle cadastrée section AR n°268) d'une superficie de 1 012 m² à M. GINIEYES Pierre, Gérant de la Société « PP PLOMBERIE » et de la Société « PP Promotion » (annule et remplace la délibération n°2125 du 27/02/2017)

N° 002354

Question N°53 à l'O.J.

Réf. : Développement des zones d'activités
Rubrique dématérialisation : 3.1.
Acquisitions

- ✓ Conformément à la délibération n°178 du 28 juin 2010 et l'avis de France Domaine du 30 juillet 2010 fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech » à Portiragnes qui stipule que ces lots ont des vocations thématiques et des situations géographiques différentes et sont donc commercialisés dans des conditions qui tiennent compte de la valeur « commerciale » de chacun d'entre eux :
 - Zone A (lots n° 1 à 6 et lots n° 21 à 32) : 55 € HT/m²
 - Zone B (lots n° 7 à 9, lots n° 18 à 20 et lots n° 33 et n° 34) : 50 € HT/m²
 - Zone C (lots n° 10 à 17) : 45 € HT/m²
- ✓ Vu le désistement de M. PONSY Olivier, ostéopathe pour le lot n°31 d'une superficie de 1 012 m² sur le PAEHM « Le Puech » à Portiragnes ;
- ✓ Considérant qu'il convient d'annuler la délibération n°2125 du 27 février 2017.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * SAINT THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * TOURBES : M. Jean-Louis FRANCON * VIAS : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * BESSAN : Mme Yvette BOUTEILLER * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * TOURBES : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Alain RYAX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * PEZENAS : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * VIAS : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170919-4mc1D00235410-DE

Monsieur le Vice-Président expose que monsieur GINIEYS Pierre, gérant de la Société « PP PLOMBERIE » sur la commune de Vias souhaite en complément de cette activité principale se diversifier et a créé la Société « PP PROMOTION » dont l'activité est la location de vélos, rosalies, tandem.

Ces deux entreprises sont en plein développement et manquent de place, aussi M. GINIEYS souhaite acquérir le lot n°31 situé sur le PAEHM « Le Puech » d'une superficie de 1 012 m² afin d'y construire un bâtiment avec une partie dédiée au stockage du matériel de plomberie, les vélos pour la location et une partie pour aménager un bureau.

Monsieur le Rapporteur précise que M. GINIEYS envisage à moyen terme le recrutement de deux personnes.

Le prix proposé pour la cession du lot n°31 d'une superficie de 1 012 m² situé en « zone A » est le suivant :

- Prix au mètre carré : 55,00 € H.T./m²
Soit un prix total du lot n°31 de : 55 660,00 € H.T.
- Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 9 514,82 €
Soit un prix de vente TTC du lot n°31 de : 65 174,82 € TTC

L'acquéreur devra en outre s'acquitter :

- des frais de géomètre d'un montant de 304,90 € H.T. soit 364,66 € T.T.C.
- des frais de réalisation des accès sur la voie publique soit 490 € T.T.C. par mètre linéaire. Le montant sera calculé après validation du projet architectural et donc du plan de clôture.

Le montant global T.T.C. sera calculé à la date de la signature de l'acte authentique.

L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la cession dudit lot.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu l'avis du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ANNULER** la délibération n°2125 du 27 février 2017 ;
- **D'APPROUVER** la vente du lot n°31 d'une superficie de 1 012 m² à monsieur GINIEYS, gérant de la Société « PP Plomberie » et de la Société « PP Promotion » ou à toute personne morale se substituant à lui que ce dernier pourra désigner sous réserve qu'il en soit associé au prix de 55 660,00 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 9 514,82 Euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 65 174,82 Euros.
 - L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.
 - L'acquéreur devra supporter des frais de géomètre et de réalisation des accès sur la voie publique (le montant sera calculé après validation du projet architectural et donc du plan de clôture).
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de M. GINIEYS, soit au profit de toute personne morale que ce dernier désignera sous réserve qu'il en soit associé, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession ;
- **D'ENCAISSER** la somme correspondante sur le Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech ».

Fait et délibéré à AGDE, les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 5 OCT. 2017

OBJET :

PAEHM « Le Puech »
à Portiragnes :
cession du lot n°14 (parcelle
cadastrée section AR n°251) d'une
superficie de 1 259 m²
à M. HOURS Christian, Gérant de la
Sarl « EAU VIVE IDATF » (annule
et remplace les délibérations n°2125
du 27/02/2017 et n°1647
du 29/06/2015)

N° 002355

Question N°54 à l'O.J.

Réf. : Développement des zones
d'activités

Rubrique dématérialisation : 3.1.
Acquisitions

- ✓ Conformément à la délibération n°178 du 28 juin 2010 et l'avis de France Domaine du 30 juillet 2010 fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech » à Portiragnes qui stipule que ces lots ont des vocations thématiques et des situations géographiques différentes et sont donc commercialisés dans des conditions qui tiennent compte de la valeur « commerciale » de chacun d'entre eux :
 - Zone A (lots n° 1 à 6 et lots n° 21 à 32) : 55 € HT/m²
 - Zone B (lots n° 7 à 9, lots n° 18 à 20 et lots n° 33 et n° 34) : 50 € HT/m²
 - Zone C (lots n° 10 à 17) : 45 € HT/m²
- ✓ Vu le désistement de M. OUKASSOU et M. BENNI pour le projet d'implantation de l'entreprise « Travaux Publics Saint-Thibéry » pour le lot n°14 d'une superficie de 1 259 m² sur le PAEHM « Le Puech » à Portiragnes ;
- ✓ Vu le désistement de M. HOURS Christian pour le lot n°34 et sa demande d'acquisition du lot n°14 ;
- ✓ Considérant qu'il convient d'annuler la délibération n°2014 du 24 octobre 2016 et la délibération n°1647 du 29 juin 2015.

Monsieur le Vice-Président expose que monsieur Christian HOURS a créé en 2009 la société « EAU VIVE IDATF » sur la commune de Condat sur Vienne et puis ayant une augmentation de chantier en cotraitance sur le littoral héraultais a déménagé sur la commune d'Agde. La société gérée par M. HOURS est spécialisée dans la construction de piscine sur mesure, installation et entretien de système de traitement d'eau pour piscine, forage assainissement, camping, ...

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201709194mc100023550-DE

A la recherche d'un nouveau site proposant davantage de place pour construire un bâtiment professionnel, M. HOURS s'est porté initialement candidat à l'acquisition du lot n° 34 sur le PAEHM « Le Puech ». Après réflexion sur son projet d'implantation et le lot n°14 étant disponible, M. HOURS se désiste de l'acquisition du lot n°34 et est candidat à l'acquisition du lot n°14 d'une superficie de 1 259 m² qu'il considère plus adéquat avec son projet de bâtiment qui sera composé d'une partie stockage et une partie atelier.

Monsieur le Rapporteur précise que pour répondre à la demande croissante de sa clientèle, M. HOURS envisage de créer un emploi supplémentaire à court terme.

Le prix proposé pour la cession du lot n°14 situé en « zone C » est le suivant :

- Prix au mètre carré : 45,00 € H.T./m²
Soit un prix total du lot n°14 de : 56 655,00 H.T.
- Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 9 319,12 €
Soit un prix de vente TTC du lot n°14 de : 65 974,12 € TTC

L'acquéreur devra en outre s'acquitter :

- des frais de géomètre d'un montant de 304,90 € H.T. soit 364,66 € T.T.C.
- des frais de réalisation des accès sur la voie publique soit 490 € T.T.C. par mètre linéaire. Le montant sera calculé après validation du projet architectural et donc du plan de clôture.

Le montant global T.T.C. sera calculé à la date de la signature de l'acte authentique.

L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la cession dudit lot.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu l'avis du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

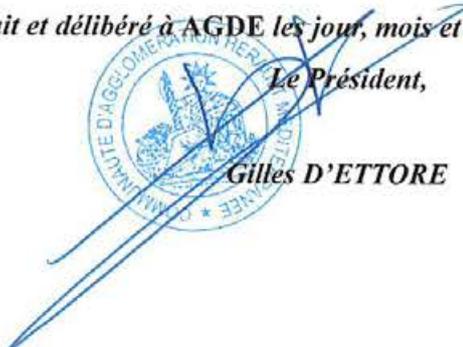
DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ANNULER** la délibération n°2014 du 24 octobre 2016 ;
- **D'ANNULER** la délibération n°1647 du 29 juin 2015 ;
- **D'APPROUVER** la vente du lot n°14 d'une superficie de 1 259 m² à M. HOURS Christian, gérant de la Société « EAU VIVE IDATF » ou à toute personne morale se substituant à lui que ce dernier pourra désigner sous réserve qu'il en soit associé au prix de 56 655,00 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 9 319,12 Euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 65 974,12 Euros.
 - L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.
 - L'acquéreur devra supporter des frais de géomètre et de réalisation des accès sur la voie publique (le montant sera calculé après validation du projet architectural et donc du plan de clôture).
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de M. HOURS Christian, soit au profit de toute personne morale que ce dernier désignera sous réserve qu'il en soit associé, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession ;
- **D'ENCAISSER** la somme correspondante sur le Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech ».

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*Hôtel de ville Mirabel*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 5 OCT. 2017

OBJET :

PAEHM « L'Audacieux »
à Florensac ;
cession du lot n°18 (parcelle
cadastrée AS n°159)
d'une superficie de 1 201 m²
à M. VEDEL David, représentant
Groupe AMBU D'OC
(annule et remplace
la délibération n°1069
du 27/05/2013)

N° 002356

Question N°55 à l'O.J.

Réf. : Développement des zones
d'activités

Rubrique dématérialisation : 3.1.

Acquisitions

- ✓ *Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2012 et l'avis de France Domaine du 27 mars 2013 fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « L'Audacieux » à Florensac,*
- ✓ *Vu le désistement de M. EL MOUTAOIKIL Lahbibe pour le lot n°18 d'une superficie de 1 201 m² sur le PAEHM « L'Audacieux » à Florensac ;*
- ✓ *Considérant qu'il convient d'annuler la délibération n°1069 du 27 mai 2013.*

Monsieur le Vice-Président expose que monsieur VEDEL David est gérant du Groupe AMBU D'OC qui propose comme prestations les activités suivantes : ambulances, VSL, taxi, pompes funèbres, magasin de fleurs, location voiture sur les secteurs de FLORENSAC-BESSAN (Bessan ; Florensac ; Pinet ; Pomérols ; Marseillan ; Saint-Thibery ; Vias...). Ce groupe rassemble les sociétés suivantes :

- SARL « Ambulance Les Garrigues » spécialisée dans les ambulances / VSL implantée sur Florensac.
- SARL « Ambulances du Soleil » spécialisée dans les ambulances / VSL implantée sur Bessan.
- SARL « L'Ecrin Floral », fleuriste implantée sur Florensac.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUTFOUR * **PINET** : M. Gérard BARREAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRACNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170919-4mc1D0023560-DE

M. VEDEL manque de place dans ses locaux actuels et souhaite compléter l'acquisition du lot n° 22 d'une superficie de 1 706 m² (cf. délibération n°2291 du 26/06/2017) situé en entrée du PAEHM « L'Audacieux » par l'acquisition du lot n°18 d'une superficie de 1 201 m² afin de réaliser un bâtiment professionnel pour stationner les véhicules.

Le prix proposé pour la cession du lot n°18 d'une superficie de 1 201 m² :

- Prix au mètre carré : 47,00 € H.T./m²
Soit un prix total du lot n°18 de : 56 447,00 € H.T.
- Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 8 779,31 €
Soit un prix de vente TTC du lot n°18 de : 65 226,31 € TTC

L'acquéreur devra en outre s'acquitter des frais de géomètre d'un montant de 475,14 € T.T.C. ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

Le montant global T.T.C. sera calculé à la date de la signature de l'acte authentique.

L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la cession dudit lot.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu l'avis du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ANNULER** la délibération n°1069 du 27 mai 2013 ;
- **D'APPROUVER** la vente du lot n°18 d'une superficie de 1 201 m² à monsieur VEDEL David, gérant du Groupe « AMBU D'OC » ou à toute personne morale se substituant à lui que ce dernier pourra désigner sous réserve qu'il en soit associé au prix de 56 447,00 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 8 779,31 Euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 65 226,31 Euros.
 - L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.
 - L'acquéreur devra supporter des frais de géomètre.
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de M. VEDEL, soit au profit de toute personne morale que ce dernier désignera sous réserve qu'il en soit associé, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession ;
- **D'ENCAISSER** la somme correspondante sur le Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « L'Audacieux ».

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 5 OCT. 2017

OBJET :

Pépinière Héliopôle à Bessan :
convention de cofinancement
entre la Région Occitanie et la
CAHM pour la mise en œuvre
des aides à l'immobilier
d'entreprise

N° 002357

Question N°56 à l'O.J.

Réf. : Accueil et aide aux entreprises

Rubrique dématérialisation : I.3.1.

Délibération autorisant la signature de

- ✓ Vu le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;
- ✓ Vu le régime cadre n° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020 ;
- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1511-1 et L.1511-3 ;
- ✓ Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Régional en date du 13 octobre 2017 approuvant les dispositions de la convention de co-financement entre la Région Occitanie et la CAHM pour la mise en œuvre des aides à l'immobilier d'entreprise.

Monsieur le Vice-Président expose que dans le cadre du financement du projet de construction de la pépinière / hôtel d'entreprises « Héliopôle » sur commune de Bessan, la Région Occitanie doit soumettre le projet de convention de co-financement pour la mise en œuvre des aides à l'Immobilier d'entreprise à la commission permanente du Conseil Régional le 13 octobre 2017 afin d'en approuver les dispositions.

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE*,
Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWER, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau, l'assainissement, le développement économique

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170915-4mc1D00235710-DE

Monsieur le Rapporteur précise que cette convention a pour objectif :

- de définir les modalités de participation de la Région Occitanie aux aides à l'Immobilier d'entreprise décidées par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, en faveur de la CAHM pour le projet « Héliopôle »,
- d'autoriser l'intervention de la Région Occitanie en tant que co-financeur des investissements immobiliers portés par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet sur le plan économique (création d'emplois, dynamique économique), la Région Occitanie et la CA Hérault Méditerranée décident de contribuer au financement du projet selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Libellé	Retenues		Totales
Maitrise d'œuvre	549 000 €	Région	518 985 €
Travaux	2 910 900 €	FEDER	1 245 564 €
		Total aides publiques	1 764 549 €
		Autofinancement	1 695 351 €
TOTAL.....	3 459 900 €	TOTAL.....	3 459 900 €

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'approbation de la convention de cofinancement avec la Région Occitanie pour la mise en œuvre des aides à l'Immobilier d'entreprise dans le cadre du projet d'« Héliopôle ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu l'avis favorable du Bureau réuni en date du 11/09/2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention de cofinancement entre la Région Occitanie et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour la mise en œuvre des aides à l'Immobilier d'entreprise dans le cadre du projet « Héliopôle » sur la commune de Bessan ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer la convention de cofinancement ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à accomplir toutes les formalités réglementaires relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 5-OCT. 2017

OBJET :

Pépinière HélioPôle à Bessan :
demande de financement
FEDER auprès de la Région
Occitanie, autorité de gestion des
fonds européens pour la mise en
œuvre des aides à l'Immobilier
d'entreprise

N° 002358

Question N°57 à l'O.J.

Réf. : Accueil et aide aux entreprises
Rubrique dématérialisation : 7.5.1.1.
Demandes de subvention

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBEAUE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALBERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau, l'assainissement, le développement économique

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170925-1mc1D00235810-DE

Monsieur le Vice-Président expose que dans le cadre du financement du projet de construction de la pépinière / hôtel d'entreprise « HélioPôle » sur la commune de Bessan, il est proposé de solliciter une aide au titre du Fonds FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) qui est programmé à l'ordre du jour du Comité régional de programmation courant novembre 2017 afin d'en approuver les dispositions.

Monsieur le Rapporteur précise que cette demande de financement Fonds FEDER a pour objectif :

- de définir les modalités de participation de l'autorité de gestion des fonds européens de la Région Occitanie aux aides à l'Immobilier d'entreprise décidées par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en faveur de la CAHM pour le projet « HélioPôle »,
- d'autoriser l'intervention de l'Europe (FEDER) en tant que co-financeur des investissements immobiliers portés par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Au vu de la délibération précédente et compte tenu de l'intérêt de ce projet, l'aide financière prévisionnelle européenne au titre du FEDER auprès de l'autorité de gestion des Fonds européens de la Région s'élève à 1 245 564 Euros pour la mise en œuvre des aides à l'immobilier d'entreprise dans le cadre du projet HélioPôle à Bessan.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur cette aide financière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu l'avis favorable du Bureau réuni en date du 11/09/2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'aide européenne prévisionnelle au titre du FEDER auprès de l'autorité de gestion des Fonds européens, Région Occitane pour la mise en œuvre des aides à l'Immobilier d'entreprise dans le cadre du projet Héliopôle ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à accomplir toutes les formalités réglementaires relatives à ce dossier ;
- **D'AUTORISER** monsieur Le Président de la CAHM à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The image shows a blue circular official seal of the Communauté d'Agglomération Hérault Agde. The seal features a central emblem with a crown and a shield, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION HERAULT AGDE'. A blue ink signature is written over the seal, and the name 'Gilles D'ETTORE' is printed in bold black text below it. The signature is written in a cursive style, starting with a large 'G' and ending with a long horizontal stroke.

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Hôtel de ville Mirabel)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

- 5.OCT. 2017

OBJET :

Société publique locale
d'aménagement territoire 34 :
approbation par l'Assemblée
délibérante du rapport
d'activités 2016

N° 002359

Question N°58 à l'O.J.

Réf. : Accueil et aide aux entreprises
Rubrique dématérialisation : 7.9 Prise de
participation

- ✓ *Vu l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (ancien article 8 de la loi du 7 juillet 1983) en son alinéa 7, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, actionnaire de la Société Publique Locale d'Aménagement Territoire 34, doit se prononcer sur le rapport annuel 2016 de cette structure.*

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'en application de la Loi de juillet 2006 instituant les SPLA, le Conseil Général a créé, en 2008, la SPLA Territoire 34 pour lui confier prioritairement sans mise en concurrence et dans le cadre d'un « contrôle analogue à celui exercé sur ses propres services » les opérations qu'il décidera de lui confier d'une part, et en application de la loi de mai 2010, le Département a associé en novembre 2011, sept intercommunalités à la conduite de la Société pour leur permettre de bénéficier de ces dispositions, d'autre part.

Ainsi, ces collectivités peuvent s'appuyer sur la SPLA Territoire 34 pour mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALBERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUCONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Sébastien FREY, vice-président délégué à l'élaboration et suivi du schéma de mutualisation

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170915-4mc1D0023580-DE

Monsieur le Rapporteur expose que ce rapport recueille des informations sur le résultat de l'exercice et sur son mode de fonctionnement retraçant ainsi la gestion de Territoire 34 et présente en détail le rapport à l'Assemblée délibérante.

Globalement en 2016, Territoire 34 est intervenu pour conduire 27 projets et qui se caractérisent comme suit :

- 10 projets de superstructure en cours de réalisation
- 5 projets d'aménagements en cours de réalisation
- 12 projets en cours d'études

Représentant un montant d'investissement de 9 423 K€.

Au 31 décembre 2016, l'effectif de la société se compose de 7,5 personnes (Equivalents Temps Plein), dont 0,5 personnel mis à disposition et 2,3 chefs de projets.

Au cours de l'année 2016, le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni à quatre reprises et son Assemblée Générale une fois afin de délibérer sur les comptes de l'exercice 2016. Avec des produits à hauteur de 964 K€, des charges qui s'élèvent à 934 K€ et un intéressement de 13 K€, le résultat net de la société présente un bénéfice de 18 K€.

Ainsi, les membres du Conseil Communautaire sont amenés à se prononcer sur le rapport annuel 2016 de Territoire 34 tel que présenté et joint en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président délégué à l'élaboration et suivi du schéma de mutualisation,
Monsieur Sébastien FREY ne prend pas part au vote,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le rapport annuel 2016 de la Société Publique Locale d'Aménagement Territoire 34 joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

06 OCT. 2017

OBJET :

Mise à jour du schéma directeur d'alimentation en eau potable parallèlement à l'élaboration du PLU de Nézignan l'Évêque : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau sur les travaux inhérents au schéma directeur et sur la déclaration d'utilité publique concernant le captage et la sécurisation de l'eau potable

N° 002360

Question N°59 à l'O.J.

Réf. : Eau et assainissement
Rubrique dématérialisation : 7.5.1.2
Demandes de subvention

- ✓ Vu la délibération n°29 adoptée en séance du Conseil Communautaire du 25 septembre 2017 approuvant le projet du Plan Local d'Urbanisme arrêté de Nézignan l'Évêque.

Monsieur le Vice-Président expose que la commune de Nézignan l'Évêque a lancé la mise à jour de son Schéma directeur d'alimentation en eau potable parallèlement à l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

Aussi, plusieurs réunions se sont tenues en mairie avec, notamment, les services de l'Agence Régionale de la Santé pendant la saison estivale 2017.

Monsieur le Rapporteur indique qu'à l'issue de l'état des lieux, différentes propositions (scénarii) ont été proposées aux élus de la commune de Nézignan l'Évêque et à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOLS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARREAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE NAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400619-20170915-4mc1D0023600-DE

Il en ressort, qu'unaniment, le scénario qui permet de sécuriser l'approvisionnement en eau potable pour les trente prochaines années a été retenu ainsi que le programme de travaux dont le montant estimatif s'élève à 1,6 millions d'Euros hors taxes.

Conformément à la réglementation, il appartient de se prononcer sur le scénario retenu.

L'Assemblée délibérante est invitée à autoriser son Président à solliciter le plus large partenariat financier de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse sur les travaux inhérents au Schéma directeur ainsi que sur la Déclaration d'Utilité Publique qui concerne le captage et la sécurisation en eau potable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le Schéma directeur d'alimentation en eau potable parallèlement à l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme joint en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **DE SOLLICITER** le plus large partenariat financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse sur cette opération.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Hôtel de ville Mirabel)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

06 OCT. 2017

OBJET :

Plan d'épandage des boues
de la station d'épuration de
Pinet-Pomerols :
approbation de l'étude préalable
et demande de l'instruction
du dossier auprès du Préfet

N° 002361

Question N°60 à l'O.J.

Réf. : Eau et assainissement

Rubrique dématérialisation : 3.5.2. Autre
acte de gestion du domaine public

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THEROM, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400618-20170915-4mc-1D00236110-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a pris les compétences Eau Potable et Assainissement au 1^{er} janvier 2017, de ce fait elle devient responsable du bon fonctionnement des ouvrages d'eau et d'assainissement sur le territoire qui compte seize stations d'épuration qui traitent l'ensemble des eaux usées du territoire avant de les rejeter en milieu naturel. Le bon fonctionnement de ces ouvrages est primordial pour préserver la qualité des milieux aquatiques et, notamment, l'Etang de Thau.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaite réaliser l'« épandage des boues de la station d'épuration de Pinet-Pomérols » avec pour objectif de fiabiliser le traitement et garantir les normes de rejet dont le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 90 000 Euros H.T.

Monsieur le Rapporteur précise que les études menées par le Bureau d'études de la Communauté d'agglomération a permis de lister les parcelles susceptibles d'accueillir les boues pour réaliser des apports d'engrais sur les parcelles.

En conséquence, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer concernant l'approbation de l'étude préalable et la demande de récépissé à monsieur le Préfet de l'Hérault conformément aux articles R.24-1 à R.214-56 du Code de l'environnement (article 10 de la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 codifiée.)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'étude préalable sur le projet d'épandage des boues résiduelles de la station d'épuration intercommunale de Pinet-Pomérols sur des terrains agricoles ;
- **PREND ACTE** du montant prévisionnel des dépenses en valeur à ce jour ;
- **DE DEMANDER** à monsieur le Préfet de bien vouloir instruire le dossier « *plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Pinet-Pomérols* » et de donner le récépissé de déclaration, en application des articles R.214-1 à R.214-56 du Code de l'environnement (article 10 de la loi n° 82-3 du 3 janvier 1992 codifiée.) ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou la personne déléguée à signer tous les actes se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE

A blue ink signature of Gilles D'ETTORE is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION HERAULT' and 'AGDE'.

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Hôtel de ville Mirabel*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

06 OCT. 2017

OBJET :

Approvisionnement, sécurisation
en eau potable de la commune
de Portiragnes - minimisation
des pompages sur la nappe
Astienne :
autorisation de signature
de la convention et demande
de subvention auprès
de l'Agence de l'Eau

N° 002362

Question N°61 à l'O.J.

Réf. : Eau et assainissement

Rubrique dématérialisation : 1.3.1.

Délibération autorisant la signature d'une
convention

- Vu que par délibération n°1862 du 13 juin 2016 la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée exerce au titre de ses compétences optionnelles la compétence « eau » et par délibération n°1863 du 13 juin 2016 exerce au titre de ses compétences facultatives la compétence « assainissement » ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1252 du 29 novembre 2016 portant transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif » à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au 1^{er} janvier 2017 et prenant acte des conséquences sur les syndicats intercommunaux et mixtes.

Monsieur le Vice-Président expose que la commune de Portiragnes est alimentée exclusivement en eau potable par la Nappe Astienne, aussi la commune a pour objectif de rationaliser les volumes pompés et pour faire face à son développement, la commune s'est rapprochée de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) pour réaliser l'approvisionnement et la sécurisation en eau potable de la commune.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **ACDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RESIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith YABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Kimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ACDE : Mme Corinne SEIWER, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLIER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

ACDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170915-1mc1D0023620-DE

Cela nécessitera le surdimensionnement des réseaux de la CABM.

Pour se faire, une convention est établie qui fixe la participation de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Monsieur le Rapporteur précise que les travaux d'extension et de recalibrage sont payés par la CABM. Aussi, une participation est demandée d'un montant prévisionnel de 224 698 Euros.

A l'issue, la maîtrise d'ouvrage des travaux de raccordement de la commune de Portiragnes au réseau de la CABM sera réalisée par la CAHM. Le montant prévisionnel des travaux est de 2,3 millions d'Euros hors taxe.

En conséquence, l'Assemblée délibérante est invitée à autoriser son Président, d'une part, à signer la convention de participation pour le raccordement en eau potable de la commune de Portiragnes, et d'autre part, à solliciter le plus large partenariat financier à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse sur cette opération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui a pour but l'approvisionnement et la sécurisation en eau potable de la commune de Portiragnes - minimisation des pompes sur la Nappe Astienne ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention de participation pour le raccordement en eau potable de la commune de Portiragnes ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son Représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **DE PRELEVER** les dépenses inhérentes à cette opération sur le Budget annexe « eau potable » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **DE SOLLICITER** le taux maximum d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Hôtel de ville Mirabel*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

06 OCT. 2017

OBJET :

Renouvellement du réseau d'eau
potable - place des templiers
à Lézignan la Cèbe :
demandes de subventions auprès
de l'Agence de l'Eau et du
Département de l'Hérault

N° 002363

Question N°62 à l'O.J.

Réf. : Eau et assainissement

Rubrique dématérialisation : 7.5.1. Demande
de subvention

- Vu que par délibération n°1862 du 13 juin 2016 la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée exerce au titre de ses compétences optionnelles la compétence « eau » et par délibération n°1863 du 13 juin 2016 exerce au titre de ses compétences facultatives la compétence « assainissement » ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1252 du 29 novembre 2016 portant transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif » à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au 1^{er} janvier 2017 prenant acte des conséquences sur les syndicats intercommunaux et mixtes.

Monsieur le Vice-Président expose que la commune de Lézignan la Cèbe envisage de réaménager la place des Templiers et qu'au vu du diagnostic préalable qui démontre les faiblesses du réseau d'eau potable, dans le cadre du projet, il est prévu de renouveler le réseau d'eau potable, en plus de la mise en séparatif du réseau d'assainissement. En effet, ces travaux en lien avec ceux prévus sur la place des Templiers vont permettre de limiter les interventions sur le nouvel aménagement de la place et de participer à l'amélioration du rendement.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTEJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALÀ * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUTTOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Remy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

031-243400819-20170915-4mc1D0023630-DE

Monsieur le Rapporteur indique que le coût total du projet du réaménagement s'élève à 118 701,85 Euros HT et la part eau potable est estimée à 25 000 € HT.

L'Assemblée délibérante est invitée à autoriser son Président à solliciter le taux maximum de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, du Département de l'Hérault et de tous les autres partenaires potentiels pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable de la place des Templiers à Lézignan la Cèbe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le dossier de renouvellement du réseau d'eau potable, place des Templiers à Lézignan la Cèbe ;
- **DE SOLLICITER** le taux maximum d'aide financière pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, place des Templiers à Lézignan la Cèbe auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse ;
- **DE SOLLICITER** le taux maximum d'aide financière pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, place des Templiers à Lézignan la Cèbe auprès du Département de l'Hérault ;
- **DE SOLLICITER** le taux maximum d'aide financière pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, place des Templiers à Lézignan la Cèbe auprès de tous les autres partenaires potentiels ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ces aides financières.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Hôtel de ville Mirabel*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

06 OCT. 2017

OBJET :

Equipement des déversoirs
d'orage - chemin de l'Allée à
Bessan et chemin de Caminières
à Castelnau de Guers ;
demandes de subventions auprès
de l'Agence de l'Eau et du
Département de l'Hérault

N° 002364

Question N°63 à l'O.J.

Réf. : Eau et assainissement

Rubrique dématérialisation : 7.5.1. Demande
de subvention

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARRUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLIER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUCONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201709154mc1D0023640-DÉ

- *Vu la délibération n°1862 du 13 juin 2016, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée exerce au titre de ses compétences optionnelles la compétence « eau » et par délibération n°1863 du 13 juin 2016 exerce au titre de ses compétences facultatives la compétence « assainissement » ;*
- *Vu l'Arrêté préfectoral n°2016-1-1252 du 29 novembre 2016 portant transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif » à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au 1^{er} janvier 2017 et prenant acte des conséquences sur les syndicats intercommunaux et mixtes.*
- *Vu l'article 2 de la directive définit l'Equivalent-Habitant (EH) comme « la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour ». Cette définition a été reprise dans l'article R. 2224-6 du Code Général des Collectivités Territoriales sous le terme « charge brute de pollution organique ».*

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, impose une auto-surveillance des déversoirs d'orage. Ainsi, les modalités de l'auto-surveillance varient en fonction de la pollution collectée par le réseau en amont du déversoir.

Monsieur le Rapporteur expose que la commune de Bessan possède un déversoir au niveau du « Chemin des Allées » dont le flux de pollution transitant par ce point est inférieur à 120 kg de DBO5, soit moins 2 000 Equivalents Habitants. Par conséquent et en application de l'Arrêté du 21 juillet 2015, il convient d'équiper ce déversoir d'orage afin d'être en mesure d'estimer le flux de pollution déversé dans le milieu naturel.

De la même façon, la commune de Castelnaud de Guers possède un déversoir d'orage en amont de la station d'épuration, au niveau du « Chemin des Caminières » qu'il convient, également, d'équiper afin de respecter ledit Arrêté.

Monsieur le Rapporteur indique que le montant des travaux est estimé à 25 000 Euros HT.

En conséquence, l'Assemblée délibérante est invitée à autoriser son Président à solliciter le taux maximum de subventions auprès de l'Agence de l'Eau RM&C, du Département de l'Hérault et de tous les autres partenaires potentiels pour assurer l'équipement des deux déversoirs d'orage sur les communes de Bessan et Castelnaud de Guers.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le dossier de l'équipement du déversoir d'orage sur la commune de Bessan ;
- **D'APPROUVER** le dossier de l'équipement du déversoir d'orage sur la commune de Castelnaud de Guers ;
- **DE SOLLICITER** le taux maximum d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse pour les travaux d'équipement des déversoirs d'orage sur les communes de Bessan et Castelnaud de Guers ;
- **DE SOLLICITER** le taux maximum d'aide financière auprès du Département de l'Hérault pour les travaux d'équipement des déversoirs d'orage sur les communes de Bessan et Castelnaud de Guers ;
- **DE SOLLICITER** le taux maximum d'aide financière auprès de tous les partenaires potentiels pour les travaux d'équipement des déversoirs d'orage sur les communes de Bessan et Castelnaud de Guers ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ces demandes d'aides financières.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

06 OCT. 2017

OBJET :

Réhabilitation du réseau
d'assainissement secteur
Grand'Rue à Bessan :
demande de subventions auprès
de l'Agence de l'Eau et du
Département de l'Hérault

N° 002365

Question N°64 à l'O.J.

Réf. : Eau et assainissement

Rubrique, dématérialisation : 7.5.1. Demande
de subvention

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUNES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE CUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRACNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWER, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy CLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170915-4mc1D0023650-DE

- Vu la délibération n°1862 du 13 juin 2016, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée exerce au titre de ses compétences optionnelles la compétence « eau » et par délibération n°1863 du 13 juin 2016 exerce au titre de ses compétences facultatives la compétence « assainissement » ;
- Vu l'Arrêté préfectoral n°2016-1-1252 du 29 novembre 2016 portant transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif » à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au 1^{er} janvier 2017 et prenant acte des conséquences sur les syndicats intercommunaux et mixtes ;

Monsieur le Vice-Président expose que la commune de Bessan a programmé des travaux pour la réhabilitation de la place de la Promenade, de la mairie et de la Grand'Rue situées au centre-ville de la commune. En amont de ces travaux, des investigations réseaux ont permis de mettre en évidence des dysfonctionnements sur le réseau d'assainissement en amiante ciment.

Monsieur le Rapporteur indique que ce réseau assure le transit des effluents générés par une population d'environ 650 habitants.

Monsieur le Vice-Président précise que le projet de réhabilitation comprend le chemisage du réseau d'assainissement afin d'en améliorer le fonctionnement hydraulique. De plus, il est également prévu de déconnecter cinq maisons toujours branchées sur l'ancien bâti pour déconnecter cet important tronçon pluvial du réseau d'assainissement.

Sur l'assainissement, le projet comprend le chemisage de 560 ml de canalisation dont le coût estimé des travaux est de :

- 162 600 Euros sur la place de la promenade et place de la mairie en première tranche,
- 136 900 Euros sur la grand'rue en seconde tranche.

En conséquence, l'Assemblée délibérante est invitée à autoriser monsieur le Président à solliciter le taux maximum de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Département de l'Hérault pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les places de la promenade et de la mairie ainsi que la Grand'rue.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le dossier de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les places de la promenade et de la mairie ainsi que la Grand'rue à Bessan ;
- **DE SOLLICITER** le taux maximum d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse pour cette opération de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les places de la promenade et de la mairie ainsi que la Grand'rue à Bessan ;
- **DE SOLLICITER** le taux maximum d'aide financière auprès du Département de l'Hérault pour cette opération de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les places de la promenade et de la mairie ainsi que la Grand'rue à Bessan ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son représentant délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Hôtel de ville MIRABEL)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

06 OCT. 2017

OBJET :

Syndicat Intercommunal
d'adduction d'eau des
communes du Bas Languedoc :
approbation par l'Assemblée
délibérante des rapports
d'activité et annuel

N° 002366

Question N°65 à l'O.J.

Réf. : Eau et assainissement

Rubrique dématérialisation : 7.9 Prise de
participation

- ✓ *Vu les articles L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L 2224-5 du même code,*

Monsieur Vice-Président présente aux membres du Conseil Communautaire les rapports d'activité et annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau des communes du Bas Languedoc de l'exercice 2016.

Monsieur le Rapporteur expose qu'il ressort de ce rapport que le prix de l'eau en 2016 revient à 1,98 Euros TTC le m³ et que plus de 18 millions de mètres cubes d'eau ont été prélevés sur la ressource pour 16,6 millions vendus dans le courant de l'année 2016. Le rendement s'établit à 88,21 %.

Ainsi, pour l'année 2016, les faits marquants dans les domaines de l'eau potable sont les suivants :

- Rationalisation et sécurisation de l'alimentation en eau avec un bon rendement
- Renouvellement pour un montant supérieur à 2 000 000 Euros HT.
- Lancement des schémas directeurs sur les communes du moyen service
- Taux moyen de renouvellement de 0,44 %
- Réhabilitation des réservoirs de stockage d'eau potable
- Finalisation de l'étude sur la réhabilitation des siphons de Sète

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith IABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWER, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201709154mc1D0023660-DE

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur les rapports du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau des communes du Bas Languedoc :

- le rapport d'activité : financement des investissements du service de l'eau potable
- le rapport annuel : prix et qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable (AEP).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement,
Après en avoir délibéré,*

- **PREND ACTE** des rapports d'activité et annuel du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau des communes du Bas Languedoc joints en annexes de la présente délibération.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

06 OCT. 2017

OBJET :

Réalisation des travaux
d'assainissement liquide des
quartiers périphériques de la
commune urbaine de TATA
au MAROC dans le cadre du
mécanisme 1% Loi Oudin dans
le domaine de l'eau
et l'assainissement liquide :
convention de cofinancement
des tranches 3 et 4

N° 002367

Question N°66 à l'O.J.

Réf. : Coopération internationale
Rubrique dématérialisation : 1.3.1.
Délibération autorisant la signature de
convention

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole REYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILLOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Himée POMAREDE * **PORTIRACNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170915-4mc1D002367/0-DE

- ✓ *Vu le Code Général des Collectivités locales (CGCT) ;*
- ✓ *Vu les dispositions de la Loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République Française et aux actions de solidarité internationale et le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 1115-1 à 1115-7 ;*
- ✓ *Vu la loi 2005-95 du 9 février 2005 qui permet aux communes françaises et à leurs groupements de financer, sur le budget des services publics de l'eau et de l'assainissement, des actions de coopération décentralisée, d'aide d'urgence ou de solidarité dans les domaines de l'eau et de l'assainissement ;*
- ✓ *Vu les dispositions de l'article 72 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République concernant les nouvelles compétences obligatoires des communautés d'agglomération ;*
- ✓ *Vu l'Arrêté Préfectoral n° AP2016-1-1252 du 29 novembre 2016 portant transfert au 1er janvier 2017 des compétences eau et assainissement à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;*

- ✓ *Vu les Accords-Cadres de la coopération décentralisée entre les communes d'Agde et de Tata, signés à Agde, le 6 mai 2009 pour une période de cinq ans allant jusqu'en 2014 ;*
- ✓ *Vu la Délibération N°36 du Conseil Municipal de la commune d'Agde du 27 septembre 2012, relative à la réalisation des travaux d'assainissement liquide des quartiers périphériques de la commune urbaine de Tata et à leur financement ;*
- ✓ *Vu le Protocole additionnel aux accords cadre de coopération décentralisée entre la ville d'Agde, la commune de Tata, et l'Agence pour la Promotion et le développement économique et social des Provinces du Sud du Royaume du Maroc, du 04 novembre 2014, établi pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2017 ;*

Considérant que la coopération décentralisée permet aux collectivités territoriales et leurs groupements de conclure des partenariats avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France et du Maroc.

Considérant qu'il s'agit avant tout de pérenniser une relation durable, fondée sur le partenariat et les échanges de bonnes pratiques, notamment, dans le domaine de l'eau et l'assainissement, impliquant les populations locales.

Considérant la volonté partagée des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée et de Tata (Maroc) de poursuivre leur coopération décentralisée, et notamment la réalisation complète du projet d'assainissement liquide des quartiers périphériques de la commune urbaine de Tata, d'importance stratégique pour le développement durable du territoire.

Considérant que les actions de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et l'assainissement des collectivités territoriales et leurs groupements sont cofinancées par les Agences de l'Eau dans le cadre de la loi Oudin ;

Monsieur le Président expose que le 6 mai 2009, la ville d'Agde s'est engagée dans une coopération décentralisée avec la commune urbaine de Tata, au Maroc, dont le volet 1 des accords-cadres porte sur le domaine de l'eau et l'assainissement, le volet 2 sur la gestion des déchets et le volet 3 sur l'enfance et la citoyenneté.

Dans le cadre du transfert de compétences eau et assainissement, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée devient le maître d'ouvrage du volet 1, portant sur la réalisation des travaux d'assainissement liquide des quartiers périphériques de la commune urbaine de Tata dont le coût des quatre tranches a été estimé à 4,6 millions d'euros hors taxes.

Le plan de financement de ces travaux approuvé par les partenaires français et marocains, en 2012, est le suivant :

- La partie marocaine contribue à hauteur de 69,05 %, soit 3 178 000 € ;
- La partie française contribue à hauteur de 30,95 %, soit 1 422 000 € dont :
 - 30 % pour l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, soit 1 380 000 €, au fur et mesure de l'avancée de chaque tranche ;
 - 0,95 % pour la Ville d'Agde, soit 42 000 euros qui ont déjà été intégralement versés aux partenaires marocains selon un plan pluriannuel de 2013 à 2015.

La tranche 1 est en cours de réalisation. La tranche 2 est en cours de démarrage avec un délai de réalisation de 12 mois. Ces deux tranches ont fait l'objet de conventions d'aide avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse.

Le coût estimé des travaux des tranches 3 et 4 est établi à la somme de 2,9 millions d'euros HT. Le plan de financement est le suivant :

- La partie marocaine contribue à hauteur de 70 % soit près de 2 M € environ ;
- La partie française (AERMC) contribue à hauteur de 30 % soit 895 000 €, au fur et mesure de l'avancée de chaque tranche ;

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur l'approbation du plan de financement des tranches 3 et 4 dont le lancement est prévu en fin d'année 2017 pour s'achever courant 2019 et à autoriser monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le plan de financement des tranches 3 et 4 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son Vice-Président Délégué à solliciter le plus large partenariat financier possible pour la réalisation des tranches 3 et 4 et en particulier les aides relatives au mécanisme du 1 % de la loi Oudin auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à cette coopération décentralisée ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur les Budgets annexes eau et assainissement.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Hôtel de ville Mirabel*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Alliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

06 OCT. 2017

OBJET :

Mandat Spécial accordé à
monsieur le Président ou son
représentant dans le cadre de la
coopération décentralisée
CAHM/MAROC

N° 002368

Question N°67 à l'O.J.

Réf. : Institution et vie politique
Rubrique dématérialisation : 5.6.3. Mandat
spécial et frais de déplacement des élus

- ✓ Vu l'article L 2 123-18 du CCGT relatif aux modalités et remboursements des mandats spéciaux des élus locaux ;
- ✓ Vu l'article L 5 211-14 du CGCT qui stipule que les dispositions de l'article L 2 123-18 du CGCT s'appliquent aux membres des organes délibérants ;
- ✓ Vu qu'un mandat spécial constitue une activité déterminée de façon précise limitée dans sa durée et que les missions nécessaires dans ce cadre, doivent différer des missions traditionnelles de l'élu.

Monsieur le Vice-Président rappelle :

- qu'en date du 6 mai 2009, la ville d'Agde s'est engagée dans une coopération décentralisée avec la commune urbaine de Tata au Maroc dont le volet 1 des accords-cadres porte sur le domaine de l'eau et l'assainissement
- que dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est devenue le maître d'ouvrage du volet 1 portant sur la réalisation des travaux d'assainissement liquide des quartiers périphériques de la commune urbaine de Tata dont le coût des quatre tranches a été estimé à 4,6 millions d'euros hors taxes.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALBERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances, à l'optimisation budgétaire

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170915-4mc1D00236810-DE

Ainsi, considérant que cette mission rentre dans le cadre légal d'un mandat spécial, il est proposé d'attribuer un mandat spécial à monsieur le Président ou son Représentant délégué pour les déplacements qu'ils seront amenés à effectuer dans le cadre de cette coopération décentralisée avec la commune urbaine de Tata au Maroc et de procéder aux remboursements de l'ensemble des frais occasionnés par ces déplacements.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Ouï l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** à monsieur Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'agglomération ou son Représentant délégué un mandat spécial pour représenter la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au MAROC dans le cadre de la coopération décentralisée ;
- **D'AUTORISER** la prise en charge des frais inhérents à cette mission directement ou sur présentation des justificatifs, et ce pour toute la durée de leur élection.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

06 OCT. 2017

OBJET :

Association rivages de France :
approbation d'un mandat
spécial accordé au représentant
de la CAHM

N° 002369

Question N°68 à l'O.J.

Réf. : Institution et vie politique
Rubrique dématérialisation : 5.6.3. Mandat
spécial et frais de déplacement des élus

- ✓ Vu l'article L 2 123-18 du CCGT relatif aux modalités et remboursements des mandats spéciaux des élus locaux ;
- ✓ Vu l'article L 5 211-14 du CGCT qui stipule que les dispositions de l'article L 2 123-18 du CGCT s'appliquent aux membres des organes délibérants ;
- ✓ Vu qu'un mandat spécial constitue une activité déterminée de façon précise limitée dans sa durée et que les missions nécessaires dans ce cadre, doivent différer des missions traditionnelles de l'élu.

Monsieur le Vice-Président rappelle que par délibération en date du 26 juin 2017, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a adhéré à l'association Rivages de France, qui représente, anime et valorise un réseau national de gestionnaires d'espaces naturels littoraux et lacustres préservés et que madame Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement a été sollicitée par le Président de l'association dans le cadre du renouvellement partiel de son Conseil d'Administration pour intégrer le collège des « collectivités territoriales et autres organismes gestionnaires ».

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal CUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDE, Mme Murielle LE GOFF * LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * SAINT THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * TOURBES : M. Jean-Louis FRANCON * VIAS : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * BESSAN : Mme Yvette BOUTEILLER * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * TOURBES : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLÀ donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * PEZENAS : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * VIAS : M. Jordan DÉRTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170915-4mc1D0023690-DE

Monsieur le Rapporteur expose que le Conseil d'Administration de l'association Rivages de France se réunit deux à trois fois par an avec une rotation selon les façades littorales et œuvre pour le développement de la préservation et la gestion des sites naturels et que dans ce cadre Mme CHAUDOIR va être amenée à se déplacer pour siéger au sein du Conseil d'Administration.

Considérant que cette mission rentre dans le cadre légal d'un mandat spécial, il est proposé d'attribuer un mandat spécial à madame CHAUDOIR pour les déplacements qu'elle sera amenée à effectuer en qualité de membre du Conseil d'Administration de l'Association Rivages de France et de procéder aux remboursements de l'ensemble de ses frais.

Monsieur le Vice-Président indique qu'un premier déplacement est prévu le 8 novembre 2017 à Deauville pour l'assemblée générale de l'Association.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** à madame Gwendoline CHAUDOIR, Vice-Présidente déléguée à l'environnement, un mandat spécial pour représenter la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au Conseil d'Administration de l'Association Rivages de France en sa qualité de membre du Conseil d'Administration ;
- **D'AUTORISER** la prise en charge des frais inhérents à cette mission directement ou sur présentation des justificatifs, et ce pour toute la durée de son élection.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Hôtel de ville Mirabel), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

06.DCT. 2017

OBJET :

Mission Locale d'Insertion
Centre Hérault :
modification représentation
de la CAHM au sein du
Conseil d'Administration
et de l'Assemblée Générale

N° 002370

Question N°69 à l'O.J.

Réf. : Assemblées

Rubrique..dématisation : 5.3.1. Actes
designant les représentants des EPCI

- ✓ Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Vice-Président rappelle que conformément aux statuts de la Mission Locale d'Insertion Centre Hérault, révisés en juillet 2014, le Conseil Communautaire par délibération du 15 décembre 2014 a désigné ses 12 représentants appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de la MLI Centre Hérault composé de 21 membre et par délibération du 29 juin 2015 a désigné ses 44 représentants au sein de l'Assemblée Générale composée de 71 membres répartis en quatre collèges.

Monsieur le Rapporteur expose que lors de son Assemblée Générale du 27 juin 2017, la Mission Local d'Insertion du Centre Hérault a procédé à une modification de ses statuts qui porte sur la représentativité des collectivités, notamment :

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole REYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYELÀ * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Alain GRENIER, vice-président délégué à l'emploi et la formation

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170915-4mc1D0023700-DE

▪ **Article 2 : Assemblées Générales**

L'Assemblée Générale est composée des représentants :

1. des Communes, Communautés de Communes et d'Agglomération. Ils se répartissent au prorata du nombre d'habitants de leurs collectivités soit un représentant pour 2 000 habitants arrondi à l'entier inférieur. Aucune communauté ne peut détenir plus de 50 % des voix, ni moins de 1 voix.

Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	24
Communauté de Communes Grand Orb	8
Communauté de Communes Avant Monts du Centre Hérault	13
Communauté de Communes Orb Jaur	2
Communes du Haut Languedoc	1
TOTAL.....	48

2. des Services Publics de l'État et Organismes Nationaux, du conseil régional et du Conseil Départemental
3. des Partenaires Institutionnels, Économiques et Sociaux.
4. des Associations et organismes concernés par les problèmes d'Insertion des Jeunes et de Formation ;
5. de personnes qualifiées qui adhèrent à la MLI du Centre Hérault

▪ **Article 6 : Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est composé de représentants des partenaires qui concourent à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Ses 47 membres se répartissent de la façon suivante :

1. 23 représentants élus des communes, de leurs groupements et des EPCI répartis de la façon suivante :

Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	11
Communauté de Communes Grand Orb	4
Communauté de Communes Avant Monts du Centre Hérault	6
Communauté de Communes Orb Jaur	1
Communes du Haut Languedoc	1
TOTAL.....	23

2. 9 représentants des Services de l'État et Organismes Nationaux, Conseil Régional et Conseil Départemental - membres de droit :
 - La sous-préfecture de Béziers
 - 2 représentants de l'Unité Territoriale 34 de la-Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Pôle Emploi
 - La Direction Régionale de Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion Sociale.
 - Le CIO
 - La Protection judiciaire des jeunes.
 - Pôle Emploi
 - Le Conseil Régional
 - Le Conseil Départemental
3. 6 représentants des partenaires institutionnels, économiques et sociaux.
4. 9 représentants des associations et Organismes concernés par les problèmes d'Insertion et de Formation des jeunes.

Monsieur le Vice-Président indique que désormais la représentativité de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée porte sur :

- 11 représentants au Conseil d'Administration au lieu de 12
- 24 représentants à l'Assemblée Générale au lieu de 44

Par conséquent, les membres du Conseil Communautaire sont invités à redéfinir la représentativité de la CAHM au sein des instances de la MLI.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à l'emploi et la formation
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de l'agglomération Hérault Méditerranée qui siégeront en qualité de délégués au sein du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales de la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DESIGNER** au sein du Conseil d'Administration 11 représentants et au sein de l'Assemblée Générale 24 représentants :

COMMUNES	Représentants Assemblée Générale MLI Centre Hérault (24)	Représentants Conseil d'Administration MLI Centre Hérault (11)
Adissan	• HAGUIN Florence	
Agde	• RAYNAUD Carole • MATTIA Marie-Hélène • VIBAREL Martine • CRABA Robert • CHAILLOU Jean Luc	• RAYNAUD Carole • MATTIA Marie-Hélène
Aumes	• FERNANDEZ Monique	• FERNANDEZ Monique
Bessan	• THOMAS Laurence	• THOMAS Laurence
Castelnau de Guers	• SERS Virginie	
Caux	• MARTINEZ Jean	• MARTINEZ Jean
Cazouls d'Hérault	• VIGNERON Haude	
Florensac	• MARTINEZ Noëlle	• MARTINEZ Noëlle
Lézignan La Cèbe	• COLIN Catherine	
Montagnac	• PRADES Geneviève	• PRADES Geneviève
Nézignan l'Evêque	• RESSEQUIER Nicole	
Nizas	• RENAUD Daniel	
Pézenas	• GRENIER Alain • GUERIN Marc	• GRENIER Alain • GUERIN Marc
Pinet	• PEREZ Robert	
Pomérols	• SORLI Nelly	• SORLI Nelly
Portiragnes	• TOULOUZE Philippe	• TOULOUZE Philippe
Saint-Pons de Mauchiens	• PRADEL Christine	
Saint-Thibéry	• HUC Alain	
Vias	• GENIES-TORAL Pascale	

- **DIT** que la présente délibération sera notifiée à la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :
06.OCT. 2017

OBJET :

Compte rendu au conseil
des décisions prises par le
Présidents sur délégation

N° 002371

Question N°70 à l'O.J.

Réf. : Assemblées
Rubrique dématérialisation : 1.7.1.
Commande publique. Acte simple
intéressant la commande publique locale

- Vu l'article L 5 211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération prise en séance du 14 avril 2014
- Vu la délibération prise en séance du 24 avril 2014
- Vu la délibération prise en séance du 29 juin 2015
- Vu la délibération prise en séance du 19 septembre 2016

Conformément à la réglementation en vigueur, monsieur le Président présente les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

Décisions prises du 18/05/2017 au 19/07/2017 (n°1340 au n°1370)

MARCHES PUBLICS - AVENANTS :

N°001346 → *Marchés 17060 et 17061, Etudes de projet de renouvellement urbain d'Agde - attribution des marchés :*
Le service Habitat a souhaité dans le cadre de ses compétences lancer une étude sur le renouvellement urbain d'Agde. A l'issue de la consultation les marchés ont été attribués aux cabinets suivants :

- Lot 1 « Etudes de mobilités et de stationnement » au groupement VIATERRA/ITER/ART Paysages dont le mandataire le Cabinet VIATERRA est domicilié 15 place Jean Jaurès à Béziers pour un montant de 29 400 € HT
- Lot 2 « Etudes de requalification des espaces publics et entrées de quartier » au Cabinet SARL TRAVERSESES, domicilié 9 rue Vézian à Montpellier pour un montant de 58 775 € HT.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBEAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE NAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy ANIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Remy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170815-1mc1D00237110-DE

N°001350 → *Nettoyage des locaux de la piscine communautaire de Pézenas - marché complémentaire avec la société ADAPT PROPLETE* : la Communauté d'agglomération a attribué en date du 1^{er} mars 2014 un marché relatif au nettoyage de l'ensemble des locaux à la Société ADAPT PROPLETE. Considérant que le nettoyage de la piscine de Pézenas était effectué par un agent dont le contrat n'a pas été renouvelé, la prestation a été confiée à la Société ADAPT PROPLETE domiciliée rue des Frères Lumière à Montblanc, pour les montants suivants : 2 020 € HT par mois en hors saison, 2 970 € HT pendant la saison estivale et 105 € HT pour la fourniture de consommables.

N°001357 → *Accord cadre pour l'acquisition de véhicules neufs de moins de 3,5 tonnes - marchés subséquents n°17062-17063-17064* :

La Communauté d'Agglomération a attribué en date du 13 novembre 2015, un accord-cadre relatif à l'acquisition de véhicules neufs de moins de 3,5 tonne avec plusieurs concessionnaires. La collectivité a décidé d'acheter plusieurs véhicules pour différents services.

- Lot n°3 « véhicules de segment B-citadine polyvalente » à la Société OCCITANE AUTOMOBILES domiciliée rond-point de la paix à Pézenas, pour un montant de 126 362,50 € HT correspondant à l'achat de onze véhicules auquel il faut rajouter 2 010,36 € net pour les frais d'immatriculation.
- Lot n°5 « véhicules utilitaires de type fourgonnette et fourgon »
- à la société CITROEN TRESSOL domiciliée rond-point de Bessan, CS 623, 34 535 BEZIERS, pour un montant de 44 331,32 € HT correspondant à l'achat de onze véhicules auquel il faut rajouter 1 043,04 € net pour les frais d'immatriculation.
- Lot n°7 « véhicules utilitaires de type camion benne avec cabine conventionnelle » à la société CITROEN TRESSOL domiciliée rond-point de Bessan, CS 623, 34 535 Béziers, pour un montant de 27 729,50 € HT correspondant à l'achat d'un véhicule modèle JUMPER chassis double cabine auquel il faut rajouter 348,76 € net pour les frais d'immatriculation.

N°001360 → *Marché 16021, maîtrise d'œuvre pour un projet d'éco-accueil sur le site du Bagnas : avenant n°1*

La Communauté d'agglomération a attribué en date du 8 novembre 2016 le marché de maîtrise d'œuvre pour un projet éco-accueil sur le site du Bagnas au groupement d'entreprise dont le mandataire est le Cabinet Alexandre SENAC. Considérant qu'au stade de l'avant-projet sommaire et au vu de l'avancement du projet, une mission de muséographe a été confiée au groupement par avenant n°1 pour un montant de 16 500 € HT.

N°001361 → *Marché 2015-21, maintenance des systèmes de sécurité incendie* : la Communauté d'agglomération a attribué en date du 29 janvier 2016 un marché à bons de commandes avec un montant maximum annuel de 15 000 € HT. Considérant que le montant maximum a été atteint, un avenant n°1 au marché a été passé avec l'entreprise SERMI domiciliée 12 rue Charles Richet à Béziers afin de l'augmenter.

N°001364 → *Prestations relatives aux obligations réglementaires dans le cadre du classement de digues* : un avenant n°1 a été passé afin de procéder à la cession du marché de Bureau Veritas à Bureau Véritas Exploitation domicilié 16 chemin du Jubin à Dardilly.

N°001365 → *Marché 17091 restauration de trois épanchoirs sis sur les communes de Vias et Portiragnes - mission de maîtrise d'œuvre* : attribution du marché au Cabinet SCHEBAT, domicilié 12 rue Duria à Montpellier pour un montant de 44 240 € HT (comprenant la tranche ferme, la mission complémentaire et les tranches optionnelles 1,2 et 3).

N°001368 → *Marché de réhabilitation du poste de refoulement n°3 sur la commune de Vias* :

- attribution du lot 1 « génie civil » à la Société SOLATRAG, domicilié ZI, 2 rue de chiminie à Agde pour un montant de 49 982,50 € HT,
- attribution lot 2 « réhabilitation de la cuve » à la Société SUBTERRA, domicilié 36 route de Villeneuve à Portet sur Garonne pour un montant de 29 085 € HT.

HONORAIRES - PRESTATIONS - FACTURES :

N°001341 → *Conseil National de l'Ordre des Architectes - appel à cotisation 2017* : considérant que dans le cadre de son activité professionnelle au sein de la CAHM, le Directeur Général Adjoint est en charge de missions de maîtrise d'œuvre qui nécessitent une inscription à l'ordre des architectes, la cotisation pour l'année 2017 a été réglée au Conseil National de l'Ordre des Architectes et s'élève à la somme de 700 €.

N°001343 → *Bien immobilier situé 3 rue de la foire -notification d'un acte par la SCP PELERIAUX-GISCLARD-BADAROUX PELERIAUX* : la CAHM a souhaité dans le cadre de ses compétences en matière d'actions de développement des métiers d'art préempter le bien appartenant à monsieur Pierre AUJOULAT situé 3 rue de la foire à Pézenas. La Communauté d'agglomération a mandaté un huissier afin que ce dernier signifie la décision de la collectivité auprès du notaire dans les délais réglementaires. La somme de 85,87 € TTC a été réglée à la SCP PELERIAUX-GISCLARD-BADAROUX PELERIAUX.

N°001347 → ZAC « La Capucière » - paiement de factures au Cabinet CGCB, domicilié à Montpellier : le contrat avec le groupe CFA (aménageur du PAE « La Capucière ») a été résilié, la Communauté d'agglomération a repris l'ensemble des marchés attribués par le lotisseur à différentes entreprises. La Communauté d'agglomération a fait appel à un Cabinet d'avocats afin que ce dernier puisse rédiger une note juridique sur l'ensemble de ces marchés et, notamment, sur la faisabilité du transfert de ces marchés d'une entreprise à une collectivité. La somme de 2 000 € a été réglée au Cabinet CGCB.

N°001351 → Aire de grand passage sur Vias - procédure de référé pour l'expulsion des gens du voyage sur le terrain de la CAHM sans autorisation : représentation de la Communauté d'agglomération par maître CRETIN du Cabinet CGCB devant le TGI de Béziers (ester en justice) domicilié 8 place du marché aux fleurs à Montpellier afin que ce dernier représente la collectivité devant le Tribunal de Grande Instance pour le référé.

N°001355 → Location et maintenance de matériels d'impression - paiement de la facture : le marché relatif à la location et la maintenance de matériels d'impression s'est terminé à la fin de l'année 2016. La collectivité a souhaité dans le cadre de la nouvelle consultation réorganiser le système d'impression, la société SHARP a continué à garantir la continuité du service auprès des agents de janvier à mars 2017 pour un montant de 8 169,90 € HT.

CONTRATS :

N°001345 → Location d'un véhicule Renault Master benne immatriculé DS-299-QR auprès de la Société WALLGREEN : dans le cadre d'une meilleure gestion des équipes opérationnelles, le service technique de la Communauté d'agglomération a souhaité louer pour un mois un camion benne. Un contrat de location a été signé avec la société WALLGREEN domiciliée zone de Montimaran à Béziers pour un montant de 950 € TTC.

N°001348 → Contrat de services « BERGER LEVRAULT Echanges Sécurisés » avec la société BERGER LEVRAULT : considérant la mise en œuvre de la facturation électronique qui est devenu obligatoire au 1^{er} janvier 2017 par la loi MAPTAM, le service finances de la Communauté d'agglomération doit permettre aux fournisseurs de déposer électroniquement leurs factures. Considérant que l'éditeur BERGER LEVRAULT propose une connexion, compatible et interopérable avec le système de gestion financière du service finance. Un contrat a été signé avec la société BERGER LEVRAULT domicilié à Labège pour un montant annuel de 250 € HT et une mise en service connecteur Chorus Portail Pro pour un montant de 1 050 € HT.

N°001363 → Contrat de souscription n°110000197027 logiciels AUTOCAD : maintenance de ces logiciels avec la Société GEOMEDIA domicilié 20 quai Malbert Immeuble à Brest pour les montants suivants : AUTOCAD MAP 3D montant annuel 1 512 € HT (pour 2 licences) et AUTOCAD LT montant annuel 552 € HT (pour 3 licences).

N°001367 → Protection des bâtiments de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée contre les rongeurs : la Société ABIOXIR domicilié 13 chemin du pain du sucre, 06 800 Cagnes sur Mer, mettra en place des dispositifs d'appâtage de rodenticide contre les rongeurs dans l'ensemble des bâtiments pour un montant annuel de 4 680 € HT.

CONVENTIONS :

N°001340 → Convention bilatérale de formation professionnelle pluriannuelle avec l'école des ponts sur le thème « certificat responsable d'opérations d'aménagement » pour le Directeur Général Adjoint en charge du développement économique et de l'emploi : la CAHM a souhaité que le DGA suive la formation organisée par l'école des Ponts domiciliée 15 rue de la fontaine au roi à Paris Cedex 11, afin d'obtenir le certificat « responsable montage d'opération d'aménagement » aussi une convention bilatérale de formation professionnelle pluriannuelle a été signée avec l'école des ponts pour un montant total de 7 495 € HT.

N°001352 → Renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'exercice 2017 avec ARKEA BANQUE E&I pour un montant maximum de 3 000 000 €.

N°001354 → Convention professionnelle avec l'AUTO ECOLE WARNING - permis BE : dans le cadre de la formation professionnelle, la Communauté d'agglomération a souhaité faire passer le permis BE à des agents de la collectivité. Une convention a été signée avec l'AUTO ECOLE WARNING domicilié 1b rue du Prague à Agde, pour un montant de 7 300 € TTC.

N°001356 → Convention professionnelle avec l'AUTO ECOLE REFLEX - permis B96 : dans le cadre de la formation professionnelle, la Communauté d'agglomération a souhaité faire passer le permis B96 à des agents de la collectivité. Une convention a été signée avec l'AUTO ECOLE REFLEX domicilié route de Rochelongue à Agde, pour un montant de 1 458,31 € HT.

N°001358 → Renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'exercice 2017 avec la CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON pour un montant de 2 000 000 €.

N°001362 → ZAC « La Capucière » à Bessan - convention pour l'alimentation en gaz naturel de la zone d'aménagement ECOQUARTIER : considérant ses compétences en matière de développement économique, la Communauté d'Agglomération doit aménager la zone d'activités économiques « La Capucière » en gaz principal aussi une convention pour l'alimentation en gaz naturel de la zone d'aménagement ECOQUARTIER a été signée avec ERDF, domiciliée 6 rue Condorcet à Paris.

N°001366 → Création d'un parc d'activités « Jacques Cœur » sur la commune de Montagnac : convention de prestations avec le Cabinet INGEPOLE domicilié Espace 4M, Boulevard Maurice Pacull à Agde, pour un montant de 16 990 € HT.

N°001369 → Convention d'optimisation de la fiscalité locale de locaux affectés à des activités économiques avec la Société ECOFINANCE Collectivités : la Communauté d'agglomération a souhaité confier au Cabinet ECOFINANCE, domicilié 5 avenue Albert Durand, Aéroport Bât 5 à Blagnac, une mission pour optimiser la fiscalité locale des locaux affectés à des activités économiques pour un montant de 6 000 € HT.

N°001370 → Aménagement de la ZAC « La Capucière » à Bessan : mission de contrôle technique relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables avec le Cabinet SOCOTEC domicilié Espace les Mazeranes, ZAC du Monestié à Boujan sur Libron pour un montant de 5 400 € HT.

ADHESION

N°001342 → Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2017 à la Fédération Française de Cyclisme (FFC) pour une cotisation annuelle de 900 € : considérant que la CAHM est labellisée site VTT FFC, l'adhésion auprès de la fédération doit être renouvelée chaque année.

N°001349 → Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2017 à l'ADCF pour une cotisation annuelle de 7 894,74 €.

REFORME

N°001344 → Réforme du matériel thermique et électrique - retrait de l'actif : considérant que le matériel thermique et électrique utilisé par les services opérationnels est beaucoup trop vétuste ou obsolète, la CAHM a fait l'acquisition de nouveaux engins. Une commission a été créée afin de le réformer et de le retirer de l'actif.

N°001359 → Réforme de véhicules utilitaires et engins - retrait de l'actif : considérant que les véhicules utilitaires et les engins utilisés par les services opérationnels sont beaucoup trop vétustes ou obsolètes, la CAHM a fait l'acquisition de nouveaux véhicules. Une commission a été créée afin de les réformer et de les retirer de l'actif.

Les membres du Conseil Communautaire sont amenés à prendre acte des décisions prises par monsieur le Président, en application du CGCT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

PREND ACTE des Décisions prises par monsieur le Président en application de l'article L 5 211-10 et dont il doit rendre compte à l'Assemblée en vertu de l'article L. 2122-23 3^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Hôtel de ville Mirabel)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

06 OCT. 2017

OBJET :

Détermination du lieu
de la prochaine séance

N° 002372

Question N°71 à l'O.J.

Réf. : Assemblées

Rubrique dématérialisation : 5,2

Fonctionnement des Assemblées

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEEAUBE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARRUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUCONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Remy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400619-20170915-4mc1D0023720-DE

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les Conseillers Communautaires de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de Saint-Thibéry, siège social de la CA Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer le lieu où se tiendra la prochaine séance du Conseil Communautaire de l'exercice 2017.

L'Assemblée délibérante est invitée à délibérer suite à la proposition de monsieur Rémy BOUYALA, Maire de Lézignan la Cèbe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** sur la commune de **LÉZIGNAN LA CÈBE** le lieu de la prochaine séance (*date prévisionnelle le lundi 4 décembre 2017*) du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :
06 OCT. 2017

OBJET :

QUESTION DIVERSE

Autorisation du recrutement
d'un agent contractuel par
référence de technicien principal
1ère classe pour le poste de
responsable du magasin service
commun CAHM/ville d'Agde

N° 002373

Question N°72 à l'O.J.

Réf. : Ressources Humaines
Rubrique dématérialisation : 4.2.3.
Délibération relative à la création d'emploi
contractuel

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE**
(*Hôtel de ville Mirabel*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE*,
Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFFOUR * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS** : Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES** : M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS** : M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Edgar SICARD, Vice-Président délégué aux ressources humaines

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170923-4mc1D0023730-DE

Monsieur le Vice-Président expose qu'un poste de Responsable du magasin général du service commun CAHM/ville d'Agde est vacant. Cet emploi nécessite d'organiser et coordonner les flux physiques, de gérer les ressources humaines, de vérifier à la conformité des opérations administratives, de gérer le parc de véhicules et le matériel d'exploitation et de gérer l'infrastructure relevant du magasin général.

Monsieur le Rapporteur indique qu'en raison des enjeux en matière de gestion que représente ce poste, il est proposé d'autoriser monsieur le Président à recruter un agent contractuel par référence au 8^{ème} échelon du grade de technicien principal 1^{ère} classe, conformément à l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dans le cas où il n'aurait pas été possible de recruter un fonctionnaire correspondant au profil de poste souhaité.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur l'autorisation de recruter éventuellement un agent contractuel pour l'emploi vacant de responsable du magasin général service commun CAHM/ville d'Agde.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Ouï l'exposé de son Vice-Président délégué aux ressources humaines,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à pouvoir cet emploi dans les conditions sus indiquées ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au Budget principal de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Hôtel de ville Mirabel)**, sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 19 Septembre 2017

Affichage effectué le :

06 OCT. 2017

OBJET :

Transfert des compétences
eau et assainissement :
modification des annexes
de la délibération n°2029
du 12/12/2016 relative aux
transferts des marchés
pour la commune de Vias

N° 002374

QUESTION DIVERSE

Question N°73 à l'O.J.

Réf. : Commande publique

Rubrique, dématérialisation : I.I.I.

Délibération relative aux marchés publics

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie ET * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINE, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain CRENIER, Mme Edith FABRE, M. Gérard DUFTOUR * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine CROLEAU * **TOURBES :** M. Jean-Louis FRANCON * **VIAS :** Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **TOURBES :** M. Christian JANTEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Remy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAUX donne pouvoir à M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à M. Richard MONEDERO * **VIAS :** M. Jordan DARTIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400619-20170919-4mc1D002374I0-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que par délibération n°2029 du 12 décembre 2016, le Conseil Communautaire a pris acte des contrats et marchés transférés de plein droit à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dans le cadre des prises de compétences « eau » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2017. Ainsi, pour chacune des communes-membres une annexe a été établie jointe à ladite délibération.

Monsieur le Rapporteur expose que, pour ce qui concerne la commune de Vias le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation des réseaux humides Avenue de la Méditerranée et Boulevard Gambetta, passé avec le Cabinet d'études René GAXIEU, ne figure pas dans l'annexe jointe à la délibération n°2029 et qu'il conviendrait de le rajouter.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur la mise à jour de cette annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propriété voirie
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SE PRONONCER** favorablement sur la mise à jour de l'annexe relative aux contrats et marchés transférés par la ville de Vias dans le cadre des compétences « eau » et « assainissement » ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE